



Commission de la CEDEAO

Département Agriculture, Environnement et Ressources Naturelles
Direction Agriculture et Développement Rural



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Diagnostic sur l'efficacité des politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest

Etats Membres de la CEDEAO & Mauritanie



Août 2020

Diagnostic sur l'efficacité des politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture pour améliorer les décisions en matière d'allocation des ressources, d'investissement et de renforcement des capacités afin de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest (Etats Membres de la CEDEAO & Mauritanie)

Août 2020

Ce diagnostic est publié par la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural (DADR) de la CEDEAO, dans le cadre de la mise en œuvre de l'ECOWAP.

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union Européenne, dans le cadre du **Programme FIRST (Impact, Résilience, Durabilité et Transformation pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle)**, le partenariat stratégique entre la Commission de la CEDEAO, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Direction de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne (DEVCO) pour améliorer la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en Afrique de l'Ouest.

L'analyse de l'efficacité des politiques a été élaborée dans le cadre d'un processus de consultation mené par la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural de la CEDEAO, de la Représentation de la FAO auprès de la CEDEAO au Nigeria, du Bureau de la Délégation de l'Union européenne (UE) auprès de la CEDEAO au Nigeria.

Ce rapport a été préparé par Dr Aboubacar Sidibé, Fonctionnaire Principal de Politique de Pêche & Aquaculture de la FAO, avec les contributions de Mr Radonirina Ioniarilala, Expert Spécialiste des Pêches de la FAO sous le Programme FIRST à la CEDEAO, et de Dr Amadou Tall, Team Leader de la Composante 1 du Programme PESCAO à la CEDEAO.

L'analyse et les recommandations contenues dans le rapport sont basées sur une vaste analyse documentaire et politique, des entretiens et diverses consultations multipartites. Les auteurs tiennent à remercier tout particulièrement Mr Alain Sy Traoré, Directeur de la DADR de la CEDEAO et les Directeurs en charge de la pêche et de l'aquaculture dans les 15 Etats Membres de la CEDEAO et la Mauritanie.

Le rapport a bénéficié des contributions d'une équipe de révision technique composée de membres du personnel de la FAO, de l'UE, de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et de Sight and Life.

Citer comme suit:

CEDEAO et FAO. 2020. Diagnostic sur l'efficacité des politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest. Abuja, CEDEAO. <https://doi.org/10.4060/cb2033fr>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la CEDEAO, la FAO ou l'Union européenne.

FAO ISBN 978-92-5-133608-3

© CEDEAO et FAO, 2020



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY NC SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale français est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Des commentaires sur ce document peuvent être adressés à la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural de la CEDEAO, par courrier ou courriel : agric_ruraldev@ecowas.int

Contacts:

Direction de l'Agriculture et du Développement Rural

Département Agriculture, Environnement et Ressources Naturelles de la Commission de la CEDEAO.

Annexe River Plaza – 496 Abogo Largema Street – Central Business District, PMB 401 Abuja FCT – République Fédérale du Nigéria

Crédit photo : © Sidibé

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu de ce document pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de ce diagnostic dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à la Direction Agriculture et Développement Rural de la CEDEAO.

LA DIRECTION AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL DE LA CEDEAO (DADR)

Placée sous la supervision du Commissaire chargé du Département de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources Naturelles de la CEDEAO, la Direction Agriculture et Développement Rural, basée à Abuja (Nigéria) fait partie des cinq (5) directions constitutives du Département.

Mission

Conformément à l'article 25 du traité révisé de la CEDEAO relatif au Développement Agricole et à la Sécurité Alimentaire, la mission de la Direction Agriculture et Développement Rural est de « contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population ouest africaine, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres, ainsi que des inégalités entre les territoires, zones et pays » à travers la mise en œuvre de la Décision A/DEC.11/01/05 portant adoption de la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP) et de toutes les décisions des instances de gestion, de pilotage, de gouvernance et de décisions de la CEDEAO dans le secteur de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Il s'agit plus spécifiquement entre autres de :

- a. Définir, harmoniser, faire adopter et suivre la mise en œuvre des politiques, stratégies, plans d'action, initiatives et dispositifs réglementaires dans les filières agricoles agro-sylvo-pastorales et halieutiques (ASPH) ;
- b. Définir, harmoniser et suivre la mise en œuvre des stratégies et initiatives régionales en matière de Développement Rural (foncier et infrastructures agricoles) ;
- c. Contribuer à assurer la Sécurité Sanitaire et Phytosanitaire, la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle ;
- d. Assurer la coordination régionale de la Recherche Développement et Appliquée dans les filières ASPH ;
- e. Assurer la structuration régionale des filières ASPH et contribuer aux négociations commerciales dans les filières ASPH ;
- f. Faciliter l'harmonisation des Systèmes d'Informations ASPH et les dispositifs d'alerte précoces ;
- g. Négocier et mobiliser les ressources financières extérieures pour la mise en œuvre des projets, programmes, et initiatives dans les filières ASPH ;
- h. Développer et assurer la coopération régionale et internationale avec les institutions techniques de coopération agricoles et les partenaires techniques et financiers du secteur ASPH.

Table des matières

Liste des Acronymes.....	8
Contexte du Diagnostic.....	10
Objectif du diagnostic.....	11
Méthodologie et principales étapes du diagnostic.....	11
Présentation générale de l'Afrique de l'Ouest.....	12
1. Analyse contextuelle.....	14
1.1. Situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest.....	14
1.1.1. TENDANCE GENERALE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DANS LA ZONE CEDEAO ET LA MAURITANIE	14
1.1.2. PLACE DU POISSON DANS LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE EN AFRIQUE DE L'OUEST.....	17
1.1.3. PAUVRETE ET VULNERABILITE DANS LE SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE.....	20
1.1.4. PRINCIPALES CAUSES ENTRAVANT LA CONTRIBUTION DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE EN AFRIQUE DE L'OUEST	21
1.1.5. PRINCIPAUX ACTEURS DE LA FILIERE PECHE ARTISANALE ET AQUACULTURE EN AFRIQUE DE L'OUEST.....	23
1.1.6. CONTRIBUTION DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE A L'ATTEINTE DE L'ODD 2 EN AFRIQUE DE L'OUEST.....	25
1.1.7. PRINCIPAUX ELEMENTS D'ECONOMIE POLITIQUE ENTRAVANT LA CONTRIBUTION DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE EN AFRIQUE DE L'OUEST.....	27
2. Conception et orientation des politiques.....	29
2.1. Cartographie du paysage politique du secteur des pêches et de l'aquaculture dans la zone de la CEDEAO.....	29
2.1.1. LES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES DU SECTEUR DES PECHEES ET DE L'AQUACULTURE	29
2.1.2. ANALYSE DES FACTEURS CONTRAIGNANTS QUI LIMITENT LA CONTRIBUTION DES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES DES PECHEES ET DE L'AQUACULTURE A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DES POPULATIONS EN AFRIQUE DE L'OUEST.....	37
2.1.3. PREOCCUPATIONS ABSENTE DES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES EXISTANTES DES PECHEES ET DE L'AQUACULTURE	39
2.1.4. LA COHERENCE DES POLITIQUES NATIONALES DES PECHEES ET DE L'AQUACULTURE AVEC LES AUTRES POLITIQUES SECTORIELLES DANS LES PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST.....	40
2.1.5. NECESSITE D'UNE POLITIQUE ET STRATEGIE REGIONALE DES PECHEES ET DE L'AQUACULTURE DE LA CEDEAO	42
3. Problèmes émergents.....	43
3.1. Analyse de l'impact des problèmes émergents.....	43
3.1.1. CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET URBANISATION RAPIDE.....	43
3.1.2. CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	43
3.1.3. CHOMAGE DES JEUNES.....	44
3.1.4. MIGRATION.....	45
4. Mécanismes et capacités de mise en œuvre.....	47
4.1. Analyse des mécanismes de mise en œuvre des politiques et stratégies.....	47
4.1.1. AU NIVEAU NATIONAL (AU NIVEAU DES PAYS MEMBRES DE LA CEDEAO + LA MAURITANIE) ..	47
4.1.2. AU NIVEAU REGIONAL (AU NIVEAU DE LA COMMISSION DE LA CEDEAO).....	50

4.2.	Analyse des moyens et/ou mécanismes de mise en œuvre des politiques et stratégies nationales.....	50
5.	Allocation de ressources	51
5.1.	Problèmes des ressources financières pour la mise en œuvre des politiques et stratégies existantes des pêches et de l'aquaculture dans la zone de la CEDEAO et la Mauritanie ...	52
5.1.1.	FINANCEMENTS NATIONAUX INSUFFISANTS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE	52
5.1.2.	ALLOCATIONS ET BESOINS DE FINANCEMENT DU SECTEUR.....	53
5.1.3.	FINANCEMENT TOUJOURS INSUFFISANT DU SECTEUR POUR CONTRIBUER EFFICACEMENT A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE.....	63
5.1.4.	SUIVI-EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES.....	63
6.	Analyse de l'économie politique	65
6.1.	Considérations sur les facteurs d'économie politique entravant la contribution des politiques des pêches et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone CEDEAO	65
6.1.1.	FAIBLESSE DES RESSOURCES NATIONALES FINANCIERES ET HUMAINES POUR LE SECTEUR	65
6.1.2.	FORTE DEPENDANCE DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE A L'EGARD DES FINANCEMENTS EXTERIEURS.....	66
6.1.3.	INTERETS CONTRADICTOIRES ET PARFOIS CONFLICTUELS ENTRE LES ACTEURS	67
7.	Réalisme politique.....	69
8.	Domaines d'investissement prioritaires	72
8.1.	Priorités pour améliorer la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest.....	72
8.1.1.	MISE EN PLACE ET/OU RENFORCEMENT DES ACTIONS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS SPECIFIQUES EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES.....	72
8.1.2.	LE DEVELOPPEMENT D'UNE AQUACULTURE DURABLE POUR AMELIORER LA DISPONIBILITE DU POISSON POUR TOUS EN AFRIQUE DE L'OUEST	73
8.1.3.	RENFORCEMENT DE LA DIMENSION DE GENRE DANS LE SECTEUR.....	73
8.1.4.	RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES, HUMAINES DE L'ADMINISTRATION DES PECHEES ET DE L'AQUACULTURE DANS LES ÉTATS MEMBRES DE LA CEDEAO	74
10.	Conclusion.....	75
11.	Références bibliographiques	76

Liste des Acronymes

AFD	Agence française de développement
AMP	Aire marine protégée
BAD	Banque africaine de développement
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
COMHAFAT	Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les États africains riverains de l'Océan Atlantique
COPACE	Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est
CPCO	Commission des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée
CSRP	Commission sous-régionale des pêches
CVE	Escudos capo-verdien
DADR	Direction de l'Agriculture et du Développement Rural
ECOWAP	Politique régionale agricole de la CEDEAO
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIRST	Impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience, durabilité et transformation
GHS	Cédi ghanéen
GMD	Dalasi gambien
GNF	Franc guinéen
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
INN	Illicite, non déclarée et non réglementée
IPC	Initiative Pêche Côtière
JICA	Agence de coopération internationale du Japon
MA	Ministère de l'agriculture
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
MEEF	Ministère de l'environnement et des eaux et forêts
MEPA	Ministère de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture
MPAEM	Ministère de la pêche, de l'aquaculture et de l'économie maritime
NGN	Naira du Nigéria
ODD	Objectif de développement durable
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations-Unies
PANEPAO	Plateforme régionale des acteurs non-étatiques dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture dans les pays membres de la CEDEAO et la Mauritanie
PA-PSTAT	Plan stratégique pour la transformation de l'agriculture au Togo

PND	Plan national de développement
PNIA	Plan national d'investissement agricole
PNIASAN	Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PNISA	Plan national d'investissement dans le secteur agricole
PNSR	Programme national du secteur rural
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSDEPA	Plan stratégique de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture en Côte d'Ivoire
PPP	Partenariat public-privé
PTF	Partenaire technique et financier
SCS	Suivi, contrôle et surveillance
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USD	Dollar américain
ZEE	Zone économique exclusive

Contexte du Diagnostic

Les tendances globales s'agissant de l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition montrent une amélioration au cours des deux dernières décennies même si l'on observe récemment un ralentissement de cette tendance surtout en Afrique subsaharienne. Il est largement admis que dans un scénario de statu quo, les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition de l' Objectif de développement durable (ODD) 2 ne seront pas atteints d'ici à 2030. Il existe encore des goulots d'étranglements spécifiques qui affectent certains secteurs comme celui de la pêche et de l'aquaculture et qui les empêchent de contribuer efficacement et durablement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle surtout pour les groupes de population vulnérables qui n'arrivent toujours pas à bénéficier des politiques et programmes nationaux et régionaux existants dans le secteur en Afrique de l'Ouest¹. Par exemple, pour le secteur des pêches et de l'aquaculture les efforts ont été très insuffisants au cours de la première décennie de mise en œuvre de la Politique régionale agricole ECOWAP (*Cadre d'orientation stratégique à l'horizon 2025, 2016*).

Pour améliorer cette situation et en complément d'ECOWAP, la Commission de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), avec l'assistance et le support politique du Programme FIRST (Programme de partenariat entre l'UE et la FAO) a entrepris l'élaboration de la Politique et stratégie régionale intégrée et coordonnée de la pêche et de l'aquaculture de la CEDEAO, dont l'adoption et la mise en œuvre doivent permettre aux États membres d'éliminer ces goulots d'étranglements qui empêchent le secteur de la pêche et de l'aquaculture de contribuer efficacement et durablement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Le but ultime de cette assistance du Programme FIRST est la création et le renforcement d'un environnement favorable pour la formulation et la mise en œuvre de politiques et de stratégies visant à améliorer la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté des populations en Afrique de l'Ouest.

Ainsi, sur la base du rapport de démarrage (*inception report*) adopté en février 2017 par les trois principaux partenaires (UE, FAO et CEDEAO), un dialogue politique régional a été initié en juillet 2017 avec tous les acteurs et parties prenantes dans le cadre du processus de développement de cette politique régionale de la pêche et de l'aquaculture de la CEDEAO.

Pour consolider ce travail déjà entamé, il a été convenu lors d'un atelier régional organisé à Nairobi du 14 au 16 mai 2018 par le programme FIRST pour la région Afrique, d'approfondir les analyses à travers un diagnostic sur l'efficacité des politiques et stratégies nationales existantes des pêches et de l'aquaculture en vue d'améliorer les décisions en matière d'allocation des ressources, d'investissement et de renforcement des capacités pour contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté en Afrique. La Commission de la CEDEAO (à travers son Département de l'agriculture, de l'environnement et des ressources en eaux), la Délégation de l'UE et la Représentation de la FAO ont adhéré à cette initiative et ont confirmé leur vif intérêt pour entreprendre ce diagnostic par la signature de la lettre commune entre les trois partenaires.

Ce diagnostic devrait permettre de consolider le travail déjà en cours, mais aussi de se concentrer davantage sur les goulots d'étranglements qui entravent la mise en œuvre efficace des politiques nationales existantes dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans les États membres et qui seront considérés dans la future politique régionale de la CEDEAO en cours de développement. Le succès de l'élimination de ces goulots d'étranglement dépendra de l'efficacité avec laquelle cette nouvelle politique et stratégie régionale sera mise en place dans une région comme l'Afrique de l'Ouest, où les diversités locales, nationales et sous-régionales,

¹ Incluant les États membres de la CEDEAO + la Mauritanie.

offrent à la fois des opportunités et des défis pour parvenir à une approche régionale intégrée et coordonnée visant à améliorer la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté des populations.

Objectif du diagnostic

L'objectif général du diagnostic est de faire une analyse approfondie de l'efficacité des politiques nationales existantes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en vue de fournir des réponses concrètes aux questions suivantes :

- *Qu'est-ce qui peut entraver la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition de l'ODD 2?*
- *Sommes-nous en train d'appuyer les bonnes actions, au bon moment, au bon endroit, et qui sont susceptibles d'avoir un impact réel sur le bon groupe de personnes ou de communautés dans le secteur ?*
- *Quels sont les domaines prioritaires réalistes et réalisables pour l'allocation des ressources budgétaires limitées, publiques et privées, en faveur du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique de l'ouest ?*
- *Quels sont les moyens les plus efficaces pour mettre en œuvre ces actions ?*

Les réponses apportées aux questions soulevées ci-dessus dans le cadre de ce diagnostic permettront de mieux comprendre les principaux facteurs d'insécurité alimentaire, de malnutrition et de pauvreté, particulièrement dans les communautés marines côtières et fluviales dans la zone CEDEAO, ainsi que la pertinence, le réalisme et l'adéquation des réponses apportées par les politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture existantes et la politique de la CEDEAO en cours de développement. Elles permettront également de mesurer le niveau des allocations budgétaires et les capacités de mise en œuvre disponibles, et d'identifier les domaines prioritaires pour un soutien intensifié et un impact accéléré dans la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté des populations, en considérant les cinq critères d'évaluation clés suivants: la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité des politiques et stratégies nationales.

Méthodologie et principales étapes du diagnostic

Le diagnostic sur l'efficacité des politiques nationales dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture est conduit suivant une approche participative et inclusive dans le cadre d'un processus consultatif multi-acteurs sur la base d'entretiens interactifs aux niveaux national et régional avec toutes les parties prenantes, notamment les administrations centrales nationales (Directions) en charge de la mise en œuvre des politiques nationales des pêches et de l'aquaculture des États membres de la CEDEAO, les acteurs non étatiques, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement et les organisations intergouvernementales sous-régionales des pêches de l'Afrique de l'Ouest.

Le processus de consultation a été complété par une revue de la littérature et par une analyse croisée et approfondie des documents de politique et de stratégie des pêches et de l'aquaculture existants à l'échelle des pays ainsi que des Plans nationaux d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN). Les résultats issus des consultations nationales sur la revue/l'analyse de la contribution des politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en Afrique de l'Ouest, entreprises dans tous les États membres entre 2017 et 2018, dans le cadre de l'assistance du Programme FIRST à la Commission de la CEDEAO, ont été largement pris en compte dans le

cadre du diagnostic.

Au niveau opérationnel, les principales étapes du déroulement des activités dans le cadre du diagnostic sont décrites ci-dessous :

Proposition par l'assistance FIRST et adoption par les parties prenantes, en septembre 2018, d'un plan détaillé du travail du diagnostic à réaliser pour évaluer l'efficacité des politiques nationales dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, sur la base de la note générale d'orientation initiée par l'équipe de coordination du Programme FIRST pour guider les assistants techniques dans la conduite de cet exercice de diagnostic.

Des entretiens ont été entrepris autant que possible via internet, entre septembre et novembre 2018, avec principalement les Directeurs en charge de la pêche et de l'aquaculture dans les États membres de la CEDEAO. Un des points importants abordés lors de ces entretiens a concerné le niveau d'implication ou la prise en compte des préoccupations du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans les initiatives et/ou actions en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans leurs pays respectifs.

La collecte de données et d'informations complémentaires disponibles au niveau national et régional a été réalisée à travers la revue des rares travaux sur les liens entre le secteur de la pêche et de l'aquaculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il est important de noter que l'une des difficultés majeures rencontrées dans le cadre du diagnostic a été le manque de données et/ou d'informations pertinentes sur la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest par rapport aux autres produits alimentaires (céréales, tubercules, lait, viande, etc.).

Organisation de l'atelier régional de validation de la première version du rapport provisoire du diagnostic sur l'efficacité des politiques nationales des pêches et de l'aquaculture des États membres de la CEDEAO et de la Mauritanie du 24 au 25 janvier 2019 à Conakry, République de Guinée. Cet atelier a permis de soumettre et de recueillir les propositions de correction, de suggestion et d'amendement avant la validation dudit rapport par les Directeurs de la pêche et de l'aquaculture des États membres et les autres parties prenantes (acteurs non étatiques et organisations sous-régionales des pêches).

Présentation générale de l'Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest est une région ouverte sur l'océan Atlantique. Elle s'étend des côtes du Sénégal à celles du Nigeria, et comprend neuf pays francophones (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie*, Niger, Sénégal et Togo), cinq pays anglophones (Nigeria, Ghana, Liberia, Sierra Leone et Gambie) et deux pays lusophones (Cabo Verde et Guinée-Bissau). Cette partie de l'Afrique est découpée en deux grandes zones climatiques : i) le sud équatorial, avec un climat chaud et humide, d'abondantes pluies et des forêts; et ii) le nord sahélien, avec des savanes, des steppes et des régions désertiques. Le Burkina Faso, le Mali et le Niger sont sans ouverture sur l'Océan Atlantique.

Dotés d'un vaste littoral maritime de 67 069 kilomètres de côtes et d'une Zone économique exclusive (ZEE) totale de plus de 2 millions de km², les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO et Mauritanie) bénéficient de deux grands écosystèmes marins qui sont parmi les plus productifs en poisson au monde : le Grand écosystème marin du courant des Canaries et le Grand écosystème marin du courant de Guinée.

Par ailleurs, en raison de son climat tropical et des conditions naturelles particulièrement favorables, notamment un réseau hydrographique très dense (fleuves, rivières, estuaires, lagunes, plans d'eau), l'Afrique de l'Ouest a un potentiel énorme inexploité pour le développement de l'aquaculture continentale et marine

et pour assurer une production conséquente de poissons au profit de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

La population totale de l'Afrique de l'Ouest est estimée à 382,2 millions de personnes en 2018 (<https://www.unfpa.org/data/world-population-dashboard>) avec un taux annuel moyen de croissance de la population de 2,6 pour cent entre 2010 et 2018. On estime qu'en 2030, cette population atteindra 518 442 000 personnes (tous sexes confondus).

1. Analyse contextuelle

Quelles sont les tendances, les profils géographiques et socio-économiques ainsi que les principales causes de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de la pauvreté dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique de l'Ouest ?

1.1. Situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest

1.1.1. TENDANCE GENERALE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DANS LA ZONE CEDEAO ET LA MAURITANIE

Même si la CEDEAO a fait globalement des efforts considérables en matière de production agricole pour réduire le niveau de la faim dans la région, il faut noter que la production reste toujours insuffisante pour répondre à une demande alimentaire et nutritionnelle croissante dans un contexte de croissance démographique encore non maîtrisée en Afrique de l'Ouest. Par exemple aucun État membre de la CEDEAO ne figure encore dans les 50 premiers rangs des pays dans le monde où l'indice de la faim est considéré comme faible et/ou maîtrisé (cf. *tableau 1*).

Ainsi, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle reste toujours préoccupante dans la région car la sous-alimentation dépasse encore la moyenne mondiale (11 pour cent) dans de nombreux États membres de la CEDEAO; la prévalence moyenne de la sous-alimentation en Afrique de l'Ouest, y compris la Mauritanie et le Tchad, est estimée à 14,4 pour cent (<http://www.fao.org/publications/sofi/fr/>).

Par ailleurs, près de 40 pour cent des enfants de moins de 5 ans sont touchés par un retard de croissance et 12 pour cent par la malnutrition aiguë (les taux seraient plus élevés dans les zones rurales sahéliennes). De plus, dans cette sous-région ouest-africaine, les taux de prévalence de l'obésité en 2014 étaient respectivement de 5 pour cent chez les hommes et de 15 pour cent chez les femmes (adultes) (IFPRI, 2015 in FAO, 2017). Dans presque pour tous les pays de la sous-région, la prévalence de l'obésité a augmenté entre 2014 et 2017, entraînant ainsi l'augmentation des risques de diabète, de maladies cardiaques et de tension artérielle chez les hommes et chez les femmes. Il est aussi important de noter que le niveau des carences en micronutriments reste élevé dans la région car plus de 30 pour cent des populations souffrent de manque de vitamines et d'éléments minéraux essentiels dans leur alimentation quotidienne, avec des différences plus ou moins importantes selon les pays. Enfin, le retard de croissance corporelle observé dans la zone CEDEAO varie considérablement d'un État membre à un autre, par exemple il est de 19 pour cent au Ghana contre 43,6 pour cent au Nigeria (cf. *tableau 1*).



Tableau 1 : Quelques éléments de la situation nutritionnelle liés à l'alimentation des populations en Afrique de l'Ouest

Pays	Retard de croissance (%) ²	Dépérissement (%) ³	Carences en micronutriments (%) ⁴	Surpoids/obésité (%) ⁵	Maladies non transmissibles liées à l'alimentation (homme/femme) (%) ⁶	Prévalence de la malnutrition des femmes (%) ⁷	Place/rang du pays dans l'indice de la faim dans le monde ⁸
Bénin	34	5	47	2	HA*: 30/30; Db*: 5/5	24	080
Burkina Faso	27	8	50	1	HA: 32/35; Db: 6/4	22	089
Cabo Verde	21,4	-	33	-	HA: 30/30; Db: 7/7	27,5	-
Côte d'Ivoire	21,6	1,2	53	1,5	HA: 30/30; Db: 6/5	25	085
Gambie	24,6	4,3	58	3,2	HA: 30/30; Db: 8/8	25	075
Ghana	19	5	46	2,6	HA: 25/25; Db: 5/5	25	062
Guinée	31	10	51	4,0	HA: 30/30; Db: 5/5	23	092
Guinée-Bissau	27,6	1,4	44	2,3	HA: 30/30; Db: 6/6	24	093
Libéria	32	6	35	3,2	HA: 30/30; Db: 6/6	25	108
Mali	30	14	51	1,9	HA: 35/35; Db: 7/5	23	090
Mauritanie	27,9	3,5	37	1,3	HA: 35/30; Db: 6/8	25	088
Niger	42	10	49	1,1	HA: 32/35; Db: 5/5	22	099
Nigéria	43,6	2,9	50	1,5	HA: 24/25; Db: 5/5	24	103
Sénégal	16,5	1,5	50	0,9	HA: 30/30; Db: 7/7	24	066
Sierra Leone	37,8	4,4	48	8,8	HA: 30/30; Db: 6/6	23	114
Togo	27,6	1,5	49	2,0	HA: 30/30; Db: 5/7	24	080

*HA : hypertension artérielle ; Db : diabète

L'analyse des résultats du «Cadre harmonisé», dispositif de suivi de la situation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, donne ci-dessous les tendances courantes (mars-mai 2018) et projetées (juin-août 2018) en Afrique de l'Ouest:

Disponibilité : au regard de la production agricole globalement bonne dans la région et du bon fonctionnement des marchés, la disponibilité alimentaire reste satisfaisante dans la situation courante, ce qui augure des effets globalement positifs sur la sécurité alimentaire actuelle même si les effets sont globalement légers. Toutefois, dans certaines zones du Mali, du Sénégal, du Burkina Faso et dans la quasi-totalité de la Mauritanie et du Cabo Verde, la disponibilité alimentaire est jugée moyenne à faible à cause de la baisse importante de la production agricole et des mauvaises conditions pastorales qui y prévalent actuellement. Cependant, dans les autres pays – notamment les côtiers – la disponibilité alimentaire devrait rester satisfaisante et même s'améliorer compte tenu des conditions pluviométriques favorables lors du démarrage de la saison selon les prévisions.

² Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance modéré ou grave (2014)

Source: <http://countdown2030.org/> et <https://www.who.int/nutgrowthdb/estimates2017/en/>

³ Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une émaciation modérée ou grave (2014)

Source: <http://countdown2030.org/> et <https://www.who.int/nutgrowthdb/estimates2017/en/>

⁴ Indiquée par la prévalence d'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans (en âge de reproduction) (2016)

Source: <http://countdown2030.org/> et <https://www.who.int/nutgrowthdb/estimates2017/en/>

⁵ La surcharge pondérale fait référence à un corps humain dont le poids est trop important par rapport à la taille

Source: <https://www.who.int/nutgrowthdb/estimates2017/en/> et <http://countdown2030.org/>

⁶ Indiquée par la prévalence de l'hypertension artérielle (HA) et celle de diabètes (Db) (2016)

Source: <http://ncdrisc.org/data-visualisations.html>

⁷ C'est le taux de prévalence de la malnutrition chez les femmes, indiqué par le taux de prévalence des femmes ayant un Indice de masse corporelle de 25 – 30 kg/m² (en surpoids) (2016)

Source: <http://countdown2030.org/>

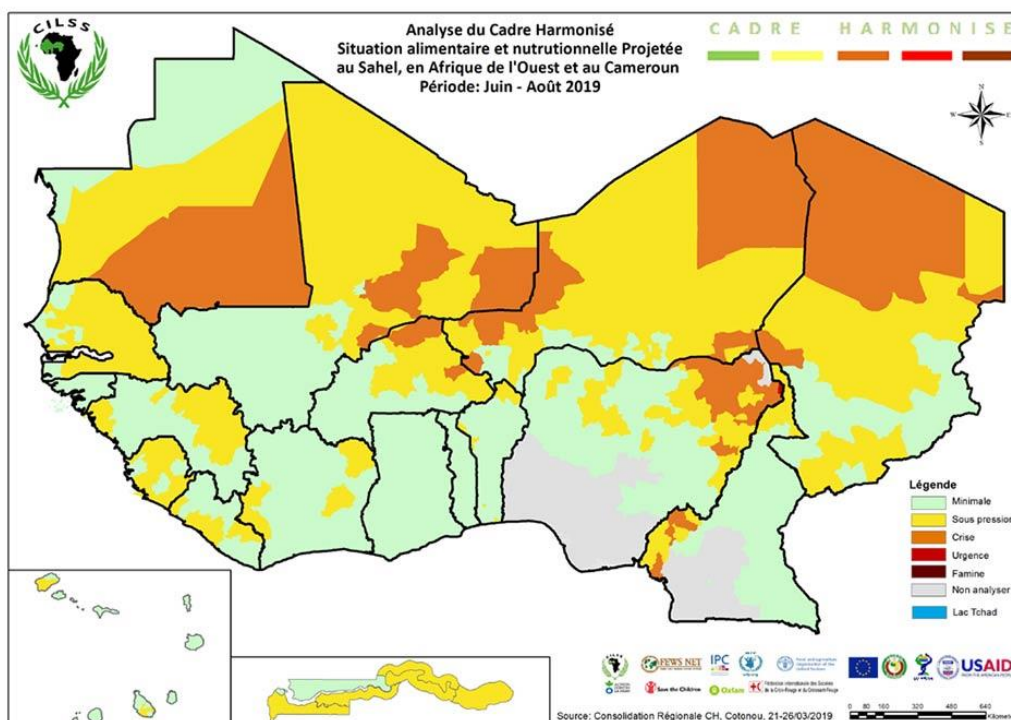
⁸ Source: <https://www.globalhungerindex.org/results/> (2018 Global Hunger Index)

Accessibilité : les conditions d'accès des ménages pauvres et très pauvres aux denrées alimentaires de base sont globalement très difficiles dans la région à cause de la persistance des prix élevés des céréales dans l'ensemble des pays de la région (+10 à 20 pour cent par rapport à leurs niveaux moyens), ce qui nuit aux conditions de sécurité alimentaire des ménages, excepté au Cabo Verde où l'on note une relative stabilité des prix. Toutefois, la stabilité relative des prix des céréales importées et les mesures d'atténuation prévues dans les différents plans de réponse pourraient contribuer à réduire les impacts négatifs.

Utilisation : la persistance de la malnutrition se justifie par des causes structurelles et conjoncturelles à savoir: i) des déficits alimentaires qui compromettent la consommation alimentaire (composition des repas, diversité et préférences alimentaires) ainsi que les moyens d'existence; ii) la persistance des conflits armés et l'insécurité résiduelle qui limitent l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, etc.); et iii) les mauvaises pratiques alimentaires et les pratiques de soins inappropriés aux enfants. Le manque d'accès à une eau potable est par ailleurs un facteur aggravant de la malnutrition, véritable fléau dans le Sahel: la couverture en eau potable augmentant moins vite que la croissance démographique.

Stabilité : les niveaux des stocks des ménages et des commerçants sont globalement faibles par rapport aux années précédentes à la même période, ce qui constitue un risque pour la sécurité alimentaire des ménages principalement des plus pauvres. Il faut noter que plusieurs zones restent encore touchées par l'insécurité civile avec de nombreuses restrictions qui entravent le déroulement normal des activités et des calendriers agricoles, notamment dans la zone du Liptako Gourma, et les zones du centre et du nord du Mali.

Figure 1 : Analyse régionale de la situation générale de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle juin-août 2019
(Source : Cadre Harmonisé, 2019)



Par ailleurs, près de la moitié de la population ouest-africaine reste encore pauvre et vit avec moins de 1,90 USD par jour en 2013 (BAD, 2018). Dans la mesure où les ménages – y compris ruraux – achètent en majorité

leur nourriture sur les marchés, l'accès à une alimentation de qualité reste donc fortement lié à leur pouvoir d'achat et aux chocs économiques, socio-politiques et climatiques (pauvreté et vulnérabilité).

1.1.2. PLACE DU POISSON⁹ DANS LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Selon les estimations, un habitant sur trois mange du poisson chaque jour en Afrique de l'Ouest, du fait que le poisson (surtout les espèces de petits poissons pélagiques) reste encore la seule protéine animale disponible et accessible pour plus de 60 pour cent des ménages. Considéré comme l'une des principales sources de protéines animales, de minéraux (iode, zinc, calcium, phosphore, fer) et de vitamines (D, A et B), le poisson est particulièrement important pour des millions de femmes enceintes, de nourrissons et d'enfants (2 à 5 ans), et de personnes âgées. Les lipides des poissons riches en acides gras polyinsaturés à longue chaîne sont bénéfiques pour la santé nutritionnelle de l'adulte et le développement de l'enfant.

Ainsi, dans la plupart des États côtiers membres de la CEDEAO, le poisson fournirait jusqu'à 40 pour cent des besoins en protéines animales nécessaires à une croissance saine. Dans certaines communautés côtières de pêche très isolées en Guinée, Sierra Leone, Ghana et Gambie, plus de 70 pour cent des besoins nutritionnels en protéines animales proviendraient du poisson.

Disponibilité du poisson

La production halieutique annuelle (pêche et aquaculture) en Afrique de l'Ouest (CEDEAO et Mauritanie) est estimée en 2016 à plus de 3 millions de tonnes avec une très grande disparité entre les pays de la région (cf. tableau 2).

Tableau 2 : Production de poisson (capture et aquaculture) en 2016 (en tonnes) par État membre de la CEDEAO et la Mauritanie*

Pays	Capture (tonne)	Aquaculture (tonne)	Total (tonne)
Bénin	49 806	3 080	52 886
Burkina Faso	22 070	470	22 540
Cabo Verde	19 900	-	19 900
Côte d'Ivoire	67 500	4 769	72 269
Gambie	58 261	35	58 296
Ghana	324 728	52 220	376 948
Guinée	128 000	250	128 250
Guinée Bissau	6 700	-	6 700
Liberia	14 700	40	14 740
Mali	102 486	4 194	106 680
Mauritanie*	609 754	-	609 754
Niger	34 592	300	34 892
Nigeria	739 124	306 727	1 045 851
Sénégal	474 169	2 079	476 248
Sierra Leone	194 470	75	194 545
Togo	31 891	98	31 989
Total	2 878 151	374 337	3 252 488

⁹ Le terme « poisson » inclut ici tous les animaux aquatiques (crustacés, céphalopodes) consommés par les êtres humains.

Source: FAO. 2018. *Fishery and Aquaculture Statistics (Fishstat)*

Les productions totales de poissons des pays comme le Burkina Faso, le Cabo Verde, la Guinée Bissau, le Liberia, le Niger et le Togo n'atteignent pas 50 000 tonnes, tandis que celles d'autres États membres peuvent dépasser largement les 100 000 tonnes et atteindre 376 000 tonnes pour le Ghana, 476 000 tonnes pour le Sénégal et jusqu'à 1 million de tonnes pour le Nigeria (cf. *tableau 2*).

Par ailleurs, le secteur de la pêche et de l'aquaculture fournirait entre 7 et 8 millions d'emplois directs et indirects aux pêcheurs, transformateurs, mareyeurs et négociants de poissons dans la région, et jouerait ainsi un rôle important dans la vie socio-économique, alimentaire et nutritionnelle de la population.

Par manque de données fiables, il est difficile d'évaluer l'apport du poisson dans le régime alimentaire des populations de la région. Les rares informations disponibles sont issues de documents de politique et de planification stratégique pour le développement de la pêche et de l'aquaculture des États membres. Les différentes estimations indiqueraient une consommation moyenne annuelle de poisson de 14 kilogrammes par habitant dans la région avec d'importantes inégalités entre les pays (cf. *tableau 3*). Ce niveau moyen de consommation annuelle de poisson cache également d'énormes inégalités au sein d'un même pays de la région, surtout dans les États côtiers où la quantité de poisson consommée par année dans les villes côtières est 2 à 3 fois supérieure à celle consommée annuellement dans les villes intérieures éloignées de plus de 300 km des zones côtières.

Il est important de noter que la consommation moyenne annuelle de poisson est de 14 kg par habitant en Afrique de l'Ouest, un niveau globalement inférieur à la moyenne mondiale de 20 kg par an et par habitant. Cela signifie que l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest est toujours déficitaire car la disponibilité en poisson est encore souvent inférieure à la demande réelle des populations qui ne cessent de croître.

Tableau 3 : Taux de consommation moyenne annuelle de poisson par habitant et par pays en Afrique de l'Ouest (CEDEAO et la Mauritanie).

Pays	Consommation de poisson (Kg/hab/an)
Bénin	12,0
Burkina Faso	3,0
Côte d'Ivoire	15,5
Cabo Verde	25,0
Gambie	23,3
Ghana	25,0
Guinée	13,6
Guinée Bissau	18,0
Liberia	5,0
Mali	6,8
Mauritanie*	6,0
Niger	2,1
Nigéria	11,2
Sénégal	29,0
Sierra Leone	13,3
Togo	15,6

Source : Sidibé A., *Rapport Initial – Assistance FIRST à la CEDEAO (2017)*

Ainsi, la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle est

globalement en deçà des besoins en protéines animales, en micronutriments et autres vitamines nécessaires pour la santé nutritionnelle des populations en Afrique de l'Ouest.

Accès au poisson

Par manque de suivi régulier, il est très difficile de décrire une tendance concernant l'accès des populations au poisson en Afrique de l'Ouest. Toutefois, l'accès au poisson et autres produits de la pêche et de l'aquaculture varie énormément d'un pays à un autre. Les petits pélagiques côtiers, notamment les sardinelles, l'ethmalose et le chinchard, en raison de leur abondance et de leur prix peu élevé (moins d'1 USD le kilogramme), sont les poissons les plus accessibles pour 40 à 50 pour cent des populations dans la zone CEDEAO.

Même si ces poissons de mer restent encore la principale source d'approvisionnement des populations, ils demeurent insuffisants sur les marchés nationaux où la demande reste supérieure à l'offre. Au niveau des marchés ruraux dans les zones enclavées loin des zones côtières, cet écart est encore plus marqué avec des prix 3 à 5 fois plus élevés. Les quantités de ces poissons (frais et fumés) arrivent généralement dans ces zones enclavées à l'intérieur des pays, dans des états détériorés, à cause des ruptures de la chaîne du froid qui entraînent l'altération des produits et dégradent ainsi leurs valeurs alimentaire et nutritionnelle. Les autres espèces démersales dites nobles (dorades, tassergal, crevettes, seiches, etc.), à cause de leurs prix très élevés, sont accessibles à seulement 10 à 20 pour cent de la population en Afrique de l'Ouest. Plus de 70 pour cent de la production de ces espèces est destinée aux marchés extérieurs hors de la zone CEDEAO, dans les pays de l'Union Européenne, aux États-Unis, au Japon et en Chine.

Enfin, parmi les facteurs limitant l'accès des populations au poisson en Afrique de l'Ouest, figurent notamment : i) le faible niveau de l'offre par rapport à la demande; ii) le coût élevé du poisson par rapport au revenu des ménages; et iii) les difficultés d'accès aux zones de production et d'échange. Mais de tous ces facteurs, le pouvoir d'achat demeure de loin le plus important, en effet, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle touche principalement les ménages les plus pauvres.

Utilisation du poisson

En Afrique de l'Ouest, le poisson est utilisé principalement et directement dans la consommation alimentaire humaine. Il est consommé essentiellement frais et fumé-séché. Le type de consommation varie d'un pays à un autre ainsi que selon le statut social et la résidence urbaine ou rurale de la population. Entre 60 et 70 pour cent du poisson produit en Afrique de l'Ouest est consommé par les populations urbaines, péri-urbaines et celles vivant dans les zones littorales, contre 25 à 30 pour cent par les populations rurales vivant dans les zones éloignées des côtes marines ou fluviales qui sont les principales zones de production. Les produits frais sont consommés essentiellement en milieu urbain, préparés principalement sous-forme de poisson braisé ou en soupe par des couches sociales aisées ou la classe sociale dite moyenne. Ils sont également consommés après friture aussi bien en milieu urbain que rural par des catégories de population à pouvoir d'achat faible ou moyen. Le produit fumé-séché est l'apanage des populations moins aisées en milieu rural. Les espèces concernées par le fumage-séchage sont principalement le poisson-chat (silures), les sardinelles et l'ethmalose.

Par ailleurs, il convient de noter que des quantités non négligeables de farines de poissons sont fabriquées à partir des petits poissons pélagiques (essentiellement la sardinelle) dans certains États membres de la CEDEAO (Sénégal, Mauritanie, Gambie) et sont utilisées dans la composition d'aliments pour animaux d'élevage. Ceci pourrait avoir un impact très négatif sur la disponibilité de cette espèce qui est considérée comme une source de protéines animales largement accessible pour la majorité de la population en Afrique de l'Ouest.

Stabilité du poisson

Au cours de l'année, la disponibilité et l'accessibilité des produits de la pêche en Afrique de l'Ouest sont sujettes à des variations saisonnières liées en partie aux phénomènes naturels, notamment climatologiques. Ainsi, les espèces pélagiques, comme la sardine, sont surtout disponibles en saison froide et se raréfient en période chaude. On note également que les hausses anticipées des températures, des précipitations, de l'humidité et des inondations dans les zones tropicales liées aux changements climatiques pourrait augmenter les pertes de captures et post-récoltes (Barange & al., 2018). Ceci pourrait provoquer une instabilité dans la disponibilité et l'accessibilité des produits de la pêche dans la plupart des pays côtiers fortement dépendants du poisson pour les protéines animales.

Par ailleurs, la disponibilité du poisson et son accessibilité restent également fortement tributaires de certains événements socio-politiques et culturels. Par exemple, durant certaines fêtes religieuses (fête de tabaski ou du mouton et/ou fête du Ramadan) dans certains pays (Sénégal, Guinée, Mauritanie), les pêcheurs travaillant dans la pêche artisanale vont massivement rejoindre leur terroir d'origine pour y célébrer ces fêtes en famille. Durant ces périodes, les poissons se font rares et le prix du poisson connaît de fortes hausses, posant un véritable problème à la fois de disponibilité et d'accessibilité. Au cours de l'année, à l'occasion des périodes de fermeture des pêches (durant les mois de juin/mai et octobre/novembre), la disponibilité et l'accès au poisson sont particulièrement réduits dans certaines zones éloignées et isolées, surtout dans les villes des pays enclavés sans littoral.

1.1.3. PAUVRETE ET VULNERABILITE DANS LE SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

La pauvreté et la vulnérabilité dans les communautés de pêcheurs artisanaux en Afrique de l'Ouest :

La nature multidimensionnelle de la pauvreté dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, surtout dans les communautés de pêcheurs artisanaux, est largement reconnue et acceptée, et très difficile à évaluer ou à mesurer. En effet, ces communautés sont souvent caractérisées par des conditions de vie instables et des services sociaux de base inadéquats, avec un faible niveau d'éducation. Ce sont des communautés isolées, très peu organisées et fréquemment exposées et très vulnérables aux accidents et aux catastrophes naturelles provoquant des pertes d'actifs. La pauvreté dans ces communautés d'Afrique de l'Ouest qui dépendent entièrement de la pêche n'est donc pas directement ni uniquement liée au statut de la ressource de poissons, ni au niveau des captures, elle est également liée au manque de développement socio-économique, politique et institutionnel caractérisant le milieu rural où ces communautés vivent. Malgré l'existence de politiques nationales de réduction de la pauvreté dans la plupart des pays de la CEDEAO, il n'est pas toujours possible d'évaluer l'impact de ces politiques sur la réduction de la pauvreté dans les zones rurales en général ainsi que dans les communautés de pêcheurs en particulier, en raison du manque d'indicateurs et d'informations disponibles. Toutefois, en Afrique de l'Ouest le taux de pauvreté général reste encore élevé, en 2013 la population vivant sous le seuil de pauvreté de 1,90 USD par jour était estimée à 43 pour cent (BAD, 2018). Ce taux dépasserait 55 pour cent dans les communautés côtières rurales marines et fluviales. Dans la mesure où ces ménages achètent en majorité leur nourriture sur les marchés, l'accès à une alimentation variée et de qualité sera donc fortement lié à leur pouvoir d'achat et à la réduction des chocs économiques, socio-politiques et climatiques.

En Afrique de l'Ouest, les communautés de pêche artisanale (marine et continentale) sont exposées à des

niveaux de vulnérabilité très élevés, qui sont étroitement liés à leurs activités professionnelles et aux types de moyens de subsistance qui y sont associés. En effet, la pêche est par nature une activité imprévisible. Le rendement du pêcheur dépend en particulier de la disponibilité et de la « capturabilité » des ressources halieutiques qui fluctuent quotidiennement, mensuellement et annuellement, entraînant ainsi une imprévisibilité du revenu tiré de l'activité de pêche. Cette incertitude caractérisant l'activité de pêche est aussi, dans une certaine mesure, transférée aux autres activités de la chaîne de valeur (vente, transformation des produits) affectant ainsi les autres membres des mêmes communautés concernées. Parmi les autres facteurs intrinsèques au secteur lui-même et contribuant à la forte vulnérabilité des acteurs de la chaîne de valeur de la pêche artisanale figurent entre autres: i) les désastres naturels (inondation, ensablement des fleuves); ii) l'évolution des facteurs macro-économiques (fluctuation des prix du carburant, prix du poisson); iii) le manque d'organisation et les faibles capacités humaines et institutionnelles des communautés ainsi que leur marginalisation politique, économique et sociale; et iv) les conflits avec les autres utilisateurs des zones côtières et marines (pêche industrielle, tourisme) dus à une compétition accrue pour les mêmes ressources naturelles.

La question du « genre » au niveau de la pêche et de l'aquaculture dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle :

Du fait de leur participation dans les activités de pêche et d'aquaculture, les femmes sont des actrices incontournables du secteur en Afrique de l'Ouest. En effet, 80 pour cent des poissons et autres produits de la pêche sont vendus par des femmes et elles assurent ainsi entre 60 et 70 pour cent des protéines animales consommées par les populations dans les États côtiers. Les femmes, le long de la chaîne de valeur halieutique, sont notamment responsables des activités post-captures de la filière comme le mareyage, la transformation, le transport, la distribution et la vente au détail du poisson dans la région ouest-africaine. Cependant, ces tâches qu'elles effectuent sont moins bien rétribuées et leurs contributions à la sécurité alimentaire, à l'économie et à l'emploi sont bien moins reconnues. Elles ne bénéficient pas d'un accès équitable aux ressources naturelles, elles manquent d'accès aux infrastructures et services de base comme l'électricité, l'eau potable, l'éducation, la santé et une nutrition équilibrée. Ainsi, elles n'ont souvent pas accès à la sécurité sociale et il leur est parfois impossible d'obtenir des droits fonciers à cause des pesanteurs socio-culturelles. Plus important encore, ces femmes n'ont pas un accès équitable aux ressources financières et aux marchés concurrentiels pouvant favoriser leurs activités dans leur lutte quotidienne pour améliorer leurs conditions de vie et celles de leur famille.

Toutefois, et malgré toutes les conditions difficiles décrites ci-dessus, les femmes continuent à jouer un rôle décisif dans la sécurité alimentaire des ménages, dans la diversification de l'alimentation et la santé nutritionnelle des enfants. Dans presque tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, ce sont les femmes qui sont en charge de préparer la plupart des repas consommés dans les ménages, d'où leur rôle central pour assurer une alimentation saine et équilibrée pour les membres de la famille, surtout celles qui vivent dans les communautés côtières.

1.1.4. PRINCIPALES CAUSES ENTRAVANT LA CONTRIBUTION DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Parmi les causes qui sont susceptibles d'empêcher le secteur de la pêche et de l'aquaculture de contribuer de façon efficace et durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, figurent principalement :

- La non prise en compte du poisson comme un élément essentiel dans les politiques et stratégies nationales développées en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone de la

CEDEAO, mais également, l'absence d'objectifs et de préoccupations alimentaires et nutritionnelles clairement soulignés dans les politiques nationales axées sur la pêche et l'aquaculture.

- L'absence d'un système d'information intégré pour le suivi de la performance du secteur de la pêche et de l'aquaculture pour appuyer des prises de décisions politiques et stratégiques pertinentes aux niveaux national et régional.
- La faible gouvernance participative du secteur de la pêche et de l'aquaculture, caractérisée par un manque de transparence dans la gestion des ressources halieutiques, en particulier dans l'attribution de licences et autorisations de pêche, avec comme conséquence une surexploitation chronique des ressources halieutiques au détriment de la disponibilité et de l'accessibilité du poisson pour les populations locales.
- La pratique persistante de la pêche illégale, non réglementée et non déclarée (INN) dans toutes ses formes dans les eaux de l'Afrique de l'Ouest. La pêche INN représente entre un tiers et la moitié des prises régionales totales, et l'Afrique de l'Ouest perd 1,3 milliard d'USD par an à cause de la pêche INN (Africa Progress Panel, 2014). Cette énorme perte due à la pêche INN constitue un manque important à gagner pour la disponibilité et l'accessibilité du poisson pour les populations dans la sous-région et entrave par conséquent leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Les importantes pertes post-captures de produits halieutiques (plus de 30 pour cent des captures totales) avec une insuffisance d'infrastructures de transformation, de transport et de stockage, constituent un manque à gagner pour la disponibilité du poisson en qualité et en quantité permettant de satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels des populations de la région ouest-africaine.
- Le faible développement du commerce intra-régional des produits de la pêche et de l'aquaculture en raison de facteurs tels que le manque d'infrastructures de transport. Malgré le droit à la libre circulation des biens et des personnes au sein de la zone CEDEAO, certaines contraintes telles que le harcèlement des services de douane et de police dans certains États membres entravent la distribution et réduisent l'accessibilité des produits de la pêche hautement périssables, empêchant ainsi la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels (protéines animales et vitamines) de la majorité des populations périurbaines et rurales.
- Le manque de respect des normes sanitaires et de qualité des produits halieutiques compromettent la garantie de la sécurité sanitaire de ces aliments et des bienfaits nutritionnels apportés par les produits halieutiques.
- Le faible développement de l'aquaculture commerciale qui pourrait contribuer significativement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région à condition de résoudre des problèmes tels que: les contraintes de qualité, le coût élevé de la nourriture pour le poisson et les difficultés d'accès à cette nourriture, le manque de personnel technique suffisant et qualifié, le faible accès au crédit pour les aquaculteurs, la piètre organisation de la filière et le manque de volonté politique de certains pays à développer la filière aquacole. Ainsi, à part le Nigeria et le Ghana, la production des autres États membre de la CEDEAO est encore très en deçà des besoins (*cf. tableau 1*).
- La dégradation des écosystèmes et la perte de la biodiversité (milieux côtier/marin et continental) dues aux pratiques et méthodes de pêche non réglementaires par certains pêcheurs et aux actions anthropiques en amont des plans d'eau/rivières (bassin versant) qui entraînent l'ensablement et/ou la pollution des bassins.
- La croissance rapide et non maîtrisée de la population régionale et la stagnation de la production halieutique sont des facteurs qui peuvent aggraver la situation s'agissant de la disponibilité de poisson pouvant répondre aux besoins nécessaires de la population en Afrique de l'Ouest d'ici 2030.
- L'absence d'une politique et/ou stratégie régionale coordonnée et intégrée de la pêche et de l'aquaculture de la CEDEAO afin de garantir et supporter la contribution du secteur à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté principalement au niveau des populations

des communautés rurales vivant dans les zones marines côtières, fluviales et autour des bassins d'eau dans les États membres.

1.1.5. PRINCIPAUX ACTEURS DE LA FILIERE PECHE ARTISANALE ET AQUACULTURE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Dans chacun des pays membres de la CEDEAO (+ la Mauritanie), les principaux acteurs intervenants directement ou impliqués dans le développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture sont les suivants :

- Le secteur public : composé par les acteurs étatiques notamment les ministères en charge de la pêche et de l'aquaculture avec leurs agences d'exécution respectives, les institutions nationales en charge de la recherche halieutique, aquacole et océanique, et les ministères en charge de la sécurité alimentaire, de l'environnement, de l'économie, du commerce, de la marine nationale et des affaires maritimes (surveillance des eaux maritimes, contrôle de la pêche INN).
- Le secteur privé : constitué par les acteurs professionnels de la filière halieutique et aquacole avec leurs respectives organisations, et les organisations non-gouvernementales (ONG)/société civile.
- Les partenaires techniques et financiers (PTF) supportant des projets et programmes de développement dans le secteur halieutique et aquacole comme la Banque mondiale, l'Union Européenne, la FAO, le PNUD, l'USAID, la JICA, l'AFD, etc.

Le Ministère en charge de la pêche et de l'aquaculture

Ce ministère se charge généralement de créer au niveau national les conditions favorables au développement du secteur. Il a pour principale mission avec les autres acteurs du secteur de concevoir les politiques et les stratégies nationales de développement de la pêche et de l'aquaculture, d'en assurer la coordination, la mise en œuvre et le suivi-évaluation. Il lui revient de mettre en œuvre des activités de gestion et de développement efficaces dans des domaines complexes aussi variés que la pêche maritime, la pêche continentale ou l'aquaculture en vue de valoriser, protéger et préserver les ressources halieutiques, d'améliorer les conditions de vie socio-économiques des populations (pêcheurs, aquaculteurs et femmes travaillant tout au long de la filière) et d'assurer la disponibilité et l'accessibilité au poisson. Il est important de noter l'existence d'administrations décentralisées de la pêche et de l'aquaculture au niveau des municipalités, qui au niveau local, sont responsables de la mise en œuvre des politiques et stratégies ministérielles. Elles assurent la surveillance, le contrôle et l'application des lois et règlements en vigueur et peuvent jouer un rôle déterminant dans le suivi des actions sur le terrain.

Les autres ministères publics (environnement, économie, commerce, affaires maritimes, sécurité alimentaire, etc.)

Ils sont impliqués dans le développement du secteur halieutique et aquacole au niveau national du fait que les activités tout au long de la filière concernée (pêche et aquaculture) ont des aspects transversaux liés aux mandats respectifs desdits ministères. Ces ministères contribuent non seulement à l'élaboration des politiques et stratégies nationales qui peuvent avoir des liens avec le développement durable du secteur de la pêche et de l'aquaculture, mais aussi dans la mise en œuvre de certaines actions visant à améliorer la contribution du poisson à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Par exemple, les ministères de la santé et de l'éducation jouent un rôle important dans la sensibilisation des ménages sur l'importance du poisson dans le régime alimentaire et nutritionnel des enfants et des femmes enceintes. Pour cela, ils peuvent être des alliés importants pour le Ministère/la Direction de la pêche sur le terrain. Toutefois, le Ministère en charge de la pêche et de l'aquaculture reste le premier responsable des prises de décision pour le développement durable et coordonné du secteur.

Les acteurs professionnels du secteur et leurs organisations

En raison du manque de données fiables, il est très difficile de connaître le nombre d'emplois directs et indirects dans le secteur en Afrique de l'Ouest, mais selon les estimations, le nombre d'acteurs dans la filière « pêche artisanale et aquaculture » serait compris entre 6 et 7 millions (pêche de capture, élevage des poissons, mareyage, transformation, transport, vente des produits et emplois associés ou connexes).

Toutes les activités de pêche et d'aquaculture en Afrique de l'Ouest sont partagées entre les hommes et les femmes. Les hommes sont essentiellement impliqués dans la capture (pêche) ou l'élevage des poissons (pisciculture). En ce qui concerne les femmes, elles participent notamment aux activités post-captures à savoir le mareyage, la transformation, le transport, la distribution et la vente au détail du poisson (de pêche et d'aquaculture). Toutefois, certaines femmes sont impliquées dans les activités de pêche de capture dans les eaux continentales (cas du Nigéria), dans la capture des crabes dans les lagunes et les estuaires et dans la collecte des huîtres de mangrove et de poissons glanés (Nigeria, Bénin, Togo, Guinée-Bissau, Sénégal) pour la consommation domestique ou le commerce à petite échelle.

La prédominance des femmes dans les activités post-captures (et parfois de capture): vente au détail de micro-poisson, transformation du poisson, distribution et commercialisation du poisson, fait qu'elles jouent un rôle essentiel dans le développement socio-économique du secteur en Afrique de l'Ouest.

Dans la plupart des pays membres de la CEDEAO, ces acteurs de la filière sont organisés dans des associations et groupements nationaux de pêche ou d'aquaculture, de femmes transformatrices et vendeuses de poissons, même si la plupart de ces organisations ont un fonctionnement assez peu effectif et souvent non durable. De façon générale, le secteur dans sa globalité souffre de la faiblesse de l'organisation des acteurs non étatiques, toutes catégories confondues. Cela impacte négativement leurs capacités à négocier ou à mettre en place un système de financement durable, ainsi que leurs capacités à mettre efficacement en œuvre des stratégies de valorisation du potentiel halieutique et aquacole dans la région. En outre, cette faiblesse d'organisation ne leur permet pas de participer effectivement et d'être suffisamment entendus dans les processus décisionnels concernant la gestion du secteur de la pêche et de l'aquaculture au niveau national.

Au niveau régional, une Plateforme régionale des acteurs non étatiques dans le domaine des pêches et de l'aquaculture des pays membres de la CEDEAO et la Mauritanie (PANEPAO) a été créée sous l'égide de la CEDEAO avec l'appui du programme FIRST (FAO-UE). La PANEPAO constitue un forum de dialogue, de coordination et d'échange d'expériences entre acteurs non étatiques, afin de contribuer, en collaboration avec les décideurs politiques et d'autres parties prenantes, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des règles de gestion durable du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans les pays membres de la CEDEAO et la Mauritanie. Néanmoins, la PANEPAO a encore, à ce stade, besoin d'accompagnement, notamment de la CEDEAO et de renforcement des capacités (organisationnelles, managériales, etc.) pour pouvoir être un interlocuteur efficace et crédible de ses partenaires dans la région (PTF, commissions économiques régionales, organisations régionales des pêches, etc.) dans le cadre du développement durable de la pêche et de l'aquaculture en Afrique de l'Ouest.

Les organisations non-gouvernementales (ONG)/société civile

Dans les pays de la CEDEAO (+ Mauritanie), les ONG et la société civile jouent leur rôle notamment dans la formation, la vulgarisation et l'appui-conseils auprès des acteurs professionnels du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Ce sont aussi des prestataires de service ou opérateurs de développement à la base. Leur rôle

peut inclure une fonction de plaidoyer et de «surveillance citoyenne» de l'action gouvernementale et du secteur privé.

Les partenaires techniques et financiers (PTF)

Les PTF (Banque mondiale, FAO, PNUD, UE, AFD, JICA, USAID, etc.) interviennent au niveau du développement durable du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique de l'Ouest au niveau national et/ou régional. Ces PTF appuient souvent les pays de la région dans l'élaboration ou la révision des documents de politique et de stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture et financent des projets de développement pour le secteur. Le manque de coordination et de synergie entre les interventions des PTF à travers les projets/programmes de développement, tant au niveau national que régional, constitue une contrainte à l'efficacité de l'atteinte des résultats escomptés de ces interventions au niveau du secteur halieutique et aquacole.

Au niveau régional, d'autres acteurs comme les organisations d'intégration économique régionale (la CEDEAO et l'UEMOA) ont notamment pour rôle de créer un environnement favorable pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies régionales de développement de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que de fixer un cadre de coordination régionale en fournissant un appui aux pays membres de ces organisations pour l'exécution de ces politiques et stratégies au niveau national. En outre, les organisations régionales des pêches comme la Commission sous-régionale des pêches (CSR), le Comité des pêches du centre-ouest du golfe de Guinée (CPCO), le Comité des pêches pour l'Atlantique centre-ouest (COPACE) et la Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les États africains riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT), qui sont présentes et/ou interviennent en Afrique de l'Ouest, sont chargées de renforcer la coopération et la collaboration régionale dans le secteur des pêches et de l'aquaculture à travers des projets et programmes de développement de la pêche et de l'aquaculture.

1.1.6. CONTRIBUTION DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE A L'ATTEINTE DE L'ODD 2 EN AFRIQUE DE L'OUEST

La pêche et l'aquaculture durables dans un environnement aquatique sain sont une condition préalable nécessaire pour assurer de façon durable la contribution du secteur à la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition dans les zones marines côtières, fluviales et de bassins d'eau. Cependant, la plupart des stocks de poissons sont déjà pêchés au-delà de leurs limites biologiques et économiques durables en Afrique de l'Ouest. Réduire l'effort de pêche sur les stocks de poissons sauvages à des niveaux durables améliorera la production totale et fournira une source de nourriture fiable à long terme aux populations. Il ne s'agit pas seulement de contrôler l'effort de pêche de la flotte nationale mais aussi celui des flottes étrangères étant donné que les activités de ces dernières ont un impact important sur l'état des stocks halieutiques dans la région ouest-africaine. Les transferts de technologie et le renforcement des capacités en aquaculture et en pêche sélective peuvent contribuer à améliorer la production et la génération de revenus pour les communautés concernées.

Par ailleurs, la création des aires marines protégées (AMP) peut également procurer des avantages pour la pêche et éliminer la pression exercée sur les zones de pêche clés telles que les frayères et les nourriceries, et permettre aux stocks de poissons des zones adjacentes de se reconstituer. Mais les AMP peuvent également devenir un défi. En effet, il est important de souligner que les AMP sont l'une des mesures de gestion de la pêche en cours de développement en Afrique de l'Ouest et qu'elles devraient être mises en place et gérées avec la pleine participation des utilisateurs, en particulier des petits producteurs artisanaux, pour garantir la conformité aux réglementations en vigueur dans le secteur et éviter les conflits.

En outre, adopter et reconnaître un système de gestion fondé sur les droits communautaires à travers

l'approche de cogestion des pêcheries fournit aussi une base de légitimité susceptible de protéger les droits d'accès des pêcheurs artisanaux dans de nombreuses pêcheries artisanales dont les productions sont destinées à plus 90 pour cent à la consommation des populations locales contrairement à la pêche industrielle en Afrique de l'Ouest. En limitant l'accès aux ressources à un groupe bien identifié, les droits de propriété communautaires permettent aussi de réduire les risques de surpêche, empêchant ainsi les pêcheurs de tomber dans la spirale descendante de la pauvreté et de la surexploitation des ressources associée aux régimes d'accès libre à la ressource. En même temps, le fait que ces droits de propriété soient accordés à des groupes plutôt qu'à des individus peut assurer un certain niveau d'équité au sein de la communauté en permettant à tous les membres (y compris les plus pauvres) d'accéder aux zones de pêche et, par conséquent, de compter sur la pêche pour maintenir leurs moyens de subsistance. Ces questions doivent être considérées comme des priorités par les gouvernements et les partenaires au développement pour la durabilité de la contribution du secteur à l'atteinte des ODD 1, 2 et 14.

La revue des politiques nationales de la pêche et de l'aquaculture dans la plupart des États membres de la CEDEAO a indiqué une absence persistante d'informations pertinentes sur les profils géographiques et socio-économiques des populations affectées par la sous-alimentation et la malnutrition surtout dans les zones péri-urbaines et rurales côtières et autour des fleuves et bassins d'eau, et sur le rôle que les produits halieutiques jouent dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette situation limite les perspectives en termes d'actions à développer pour renforcer la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans la lutte contre l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la pauvreté chronique des populations en Afrique de l'Ouest.

Comme souligné dans la note d'orientation politique n°1 (UE-FAO, 2017), en Afrique de l'Ouest il est impératif de procéder à la collecte et à l'examen approfondi des données et informations pour établir une base de données probantes pour les décideurs politiques et autres parties prenantes sur le rôle du poisson dans l'atteinte de l'ODD 2 aux niveaux national et régional. Les indicateurs selon lesquels le poisson pourrait jouer un rôle important dans le domaine de la nutrition et qui encouragent une collaboration et coordination des politiques relatives à la nutrition et aux pêches afin d'éviter les conflits et renforcer les synergies, peuvent notamment être les suivants :

- *Insécurité alimentaire saisonnière ou chronique dans les pays où il existe d'importantes ressources en poissons sauvages – tant dans les eaux intérieures que marines – et où une production aquacole est en place ou possible ;*
- *Prévalences du retard de croissance et de l'émaciation chez les enfants et taux de morbidité et de mortalité maternelle élevés, qui pourraient être liés à des carences en micronutriments et vitamines disponibles dans le poisson ;*
- *Prolifération des maladies non transmissibles liées au régime alimentaire (en particulier les maladies cardiaques), qui pourraient être réduites par une consommation accrue de poissons riches en oméga-3 ;*
- *Fiches nationales sur le bilan alimentaire indiquant les niveaux de consommation apparente de poisson ;*
- *Utilisation connue du poisson et de la pêche pendant les « saisons de famine » dans les zones où les récoltes sont très saisonnières (par exemple les zones agricoles pluviales et sahéliennes), informations sur les types de poisson consommés et sur les systèmes de production (ex. aquaculture, capture commerciale, pêche artisanale à petite échelle, importations).*

Le renseignement et le suivi dans le temps et dans l'espace de ces indicateurs permettront non seulement d'évaluer la contribution de la pêche et de l'aquaculture à l'atteinte de l'ODD 2, mais également de renforcer la collaboration entre les ministères et départements intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire

et nutritionnelle au niveau des États membres de la CEDEAO.

1.1.7. PRINCIPAUX ELEMENTS D'ECONOMIE POLITIQUE ENTRAVANT LA CONTRIBUTION DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE EN AFRIQUE DE L'OUEST.

L'amélioration de la contribution du secteur halieutique et aquacole est fortement dépendante d'une production suffisante de poissons pour satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels des populations locales. Cette production optimale et durable doit être obtenue par une gestion efficace et efficiente de la pêche et de l'aquaculture par toutes les parties prenantes (gouvernement, acteurs non étatiques, partenaires au développement, etc.). Cependant il existe certains facteurs d'économie politique qui entravent la disponibilité et l'accessibilité du poisson pour améliorer considérablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations d'Afrique de l'Ouest.

a. De la faiblesse des capacités à la complicité des responsables dans le suivi, contrôle et surveillance (SCS) des activités de pêche et d'aquaculture :

L'insuffisance des capacités et moyens nationaux pour assurer efficacement le SCS des activités de pêche et d'aquaculture et la faiblesse dans l'application effective et efficace des lois et règlements en vigueur dans la gestion des pêches et de l'aquaculture dans certains pays de la région favorisent la prolifération des activités de pêche INN qui compromettent sérieusement la disponibilité aux niveaux local et national de poissons et autres produits halieutiques. Dans certains pays, dû au manque de séparation entre les fonctions d'aménagement des pêches et celles de SCS, la lutte contre la pêche INN est inefficace. En effet, dans certains cas, le responsable de l'aménagement des ressources n'applique pas les sanctions infligées par les agents verbalisateurs aux navires et acteurs ayant transgressé la réglementation nationale des pêches en vigueur, et ceci pour une raison de complicité parfois économique ou politique (ex: l'armateur appartient au même parti politique que le responsable de l'aménagement des pêches). Parfois même, en cas de saisie de matériels prohibés, les agents de SCS reçoivent l'ordre de remettre les matériels à leurs propriétaires et de libérer les pirogues arrêtées et ayant commis les infractions.

b. Des pesanteurs culturelles et sociales dans l'accès libre aux ressources halieutiques :

Traditionnellement, les communautés de pêche artisanale, quel que soit leur lieu de résidence, estiment avoir le droit social et culturel d'accéder librement aux ressources naturelles aquatiques de leur localité. Le sentiment de considérer que le poisson est une ressource qui appartient à tout le monde rend difficile la gestion efficace et ne permet pas d'arrêter l'épuisement des ressources dans le cadre d'un régime d'accès ouvert surtout dans les zones rurales côtières. Le poisson est aussi synonyme « d'argent rapide » pour beaucoup de communautés de pêcheurs artisans. Les familles surtout dans les communautés côtières dépendent de ce revenu tiré de la pêche pour la nourriture, les frais de scolarité des enfants, les soins médicaux et d'autres dépenses. Par rapport à l'agriculture, qui requiert la possession de la terre pour cultiver avec un retour beaucoup plus long sur investissement initial, le pêcheur, au contraire, gagne relativement et facilement de « l'argent rapide » avec peu d'avance sur investissement et avec un libre accès ou peu contraignant surtout dans les pêcheries artisanales où les contrôles des pêches sont souvent inexistantes.

c. La pêche artisanale politisée au détriment de son développement durable :

Dans les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, les politiciens utilisent les communautés de pêche surtout pendant les élections politiques avec des promesses qui vont souvent à l'encontre de la gestion efficace des ressources halieutiques. En effet, l'utilisation politique des communautés de pêcheurs artisanaux rend extrêmement

difficile la mise en œuvre d'actions visant à améliorer la gouvernance des pêches, telle que la restriction de l'accès à certaines zones de pêche pour les navires industriels ou pirogues artisanales. Étant donné que des millions de personnes composent ces communautés de pêche artisanale, les partis politiques et leurs dirigeants une fois élus refusent ou retardent l'imposition de telles restrictions, craignant de perdre des voix à la prochaine élection. Dans un tel système clientéliste avec des partis politiques en concurrence électorale, la perte de millions de voix dans les communautés de pêcheurs pourrait s'avérer décisive lors des élections, faisant basculer le résultat en faveur de la partie adverse. C'est donc l'une des principales raisons de la non-application effective de plusieurs mesures d'aménagement de la pêche artisanale. Par exemple les mesures de réduction de la capacité et de l'effort de pêche par rapport à la surexploitation de certains stocks de poissons ne peuvent pas être effectives dans certains États côtiers. Pour la même raison, il est politiquement difficile de réduire (ou supprimer) les subventions de l'État, comme les moteurs libres et l'essence exonérée d'impôt. Ces subventions ne peuvent être supprimées sans coût politique, malgré leur impact négatif (cas du Sénégal et du Ghana), ce qui contribue à intensifier les efforts de pêche et la surexploitation des ressources halieutiques disponibles. En résumé, les politiciens craignent de perdre leur capital politique auprès des communautés de pêcheurs et pour cette raison, ils n'osent souvent pas mettre en œuvre les réformes nécessaires pour améliorer la gouvernance du secteur.

d. Manque d'activités alternatives génératrices de revenu :

Face aux problèmes de surexploitation des ressources et de surcapacité des pêches, il est très difficile de persuader les pêcheurs artisanaux de réduire leurs efforts de pêche en l'absence de moyens de subsistance alternatifs. Dans une telle situation, il est compréhensible que leur réponse à la baisse des captures consiste à intensifier leurs efforts de pêche. Même s'ils sont conscients des conséquences à long terme de la surpêche, leur principale préoccupation est de garantir leur subsistance ici et maintenant. Toute réduction effective de l'effort de la pêche artisanale devrait s'accompagner d'une stratégie efficace de création de sources alternatives de revenus et d'emplois pour ces pêcheurs. Sans cette solution de rechange, il est peu probable qu'une politique limitant les efforts de pêche soit respectée de manière volontaire dans les pays.

e. Utilisation des petits pélagiques pour produire de la farine de poisson :

Les petits pélagiques sont les espèces les plus disponibles et accessibles en Afrique de l'Ouest et constituent une importante source de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour les populations locales, surtout pour les plus pauvres et vulnérables. Toutefois, ces dix dernières années ont vu l'arrivée dans certains États membres de la CEDEAO et en Mauritanie de firmes étrangères mettant en place des usines de production de farine de poisson. Les gouvernements et les firmes privées concernées justifient cette action comme étant une source de création d'emplois. Mais en réalité, l'utilisation des petits pélagiques pour produire de la farine de poisson réduit drastiquement la disponibilité de ces poissons pour la consommation humaine, ce qui compromet gravement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations locales.

f. Taux de croissance très élevé de la population :

La maîtrise de la démographie en Afrique de l'Ouest constitue un défi considérable pour les gouvernements nationaux. La croissance rapide et non contrôlée de la population régionale et la stagnation de la production halieutique risquent d'aggraver cette situation en créant un important manque à combler en matière de disponibilité du poisson pour satisfaire les besoins d'ici 2050¹⁰. La limitation du nombre d'enfants, afin de tirer profit des dividendes démographiques en matière de sécurité alimentaire fait face à des résistances sociales eu égard aux pesanteurs culturelles fondées sur des considérations religieuses et traditionnelles.

¹⁰ Selon les estimations de l'ONU, avec un taux de fécondité moyen de 5,6 enfants par femme, le plus élevé au monde, la population du bloc régional des 15 pays ouest-africains atteindra un milliard de personnes d'ici 2050. (<https://www.vanguardngr.com/2017/07/ecowas-leaders-call-w-african-birth-rate-halved/>)

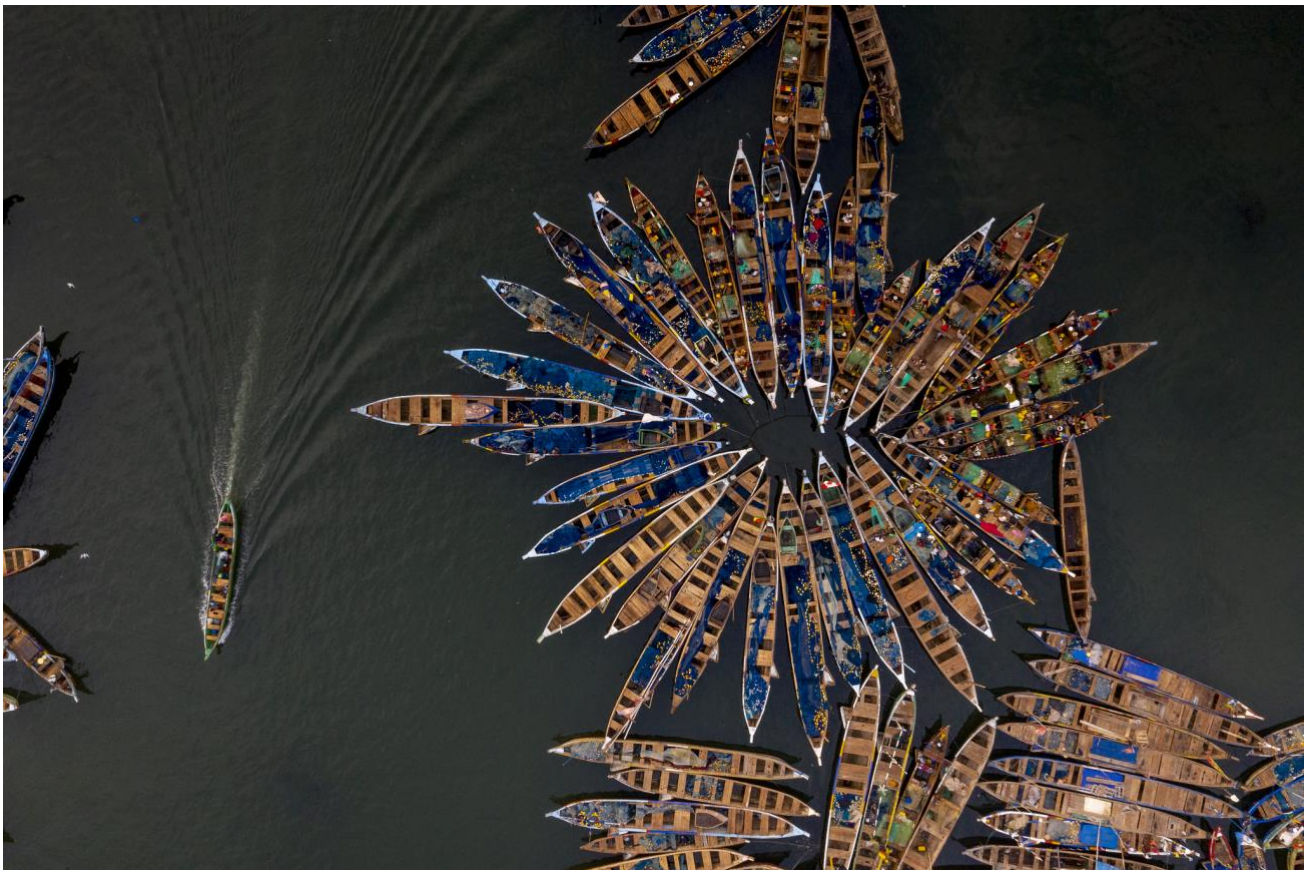
2. Conception et orientation des politiques

Les politiques et stratégies nationales en vigueur relatives aux pêches et à l'aquaculture en Afrique de l'Ouest sont-elles bien conçues pour parvenir efficacement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ?

2.1. Cartographie du paysage politique du secteur des pêches et de l'aquaculture dans la zone de la CEDEAO

2.1.1. LES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES DU SECTEUR DES PECHEES ET DE L'AQUACULTURE

Pour faire face aux défis auxquels le secteur est confronté, les États membres de la CEDEAO et la Mauritanie ont élaboré des politiques et stratégies nationales pour le développement durable et harmonieux de la pêche et de l'aquaculture avec des objectifs et axes stratégiques spécifiques à chaque pays. Le *tableau 4* ci-dessous s'efforce de synthétiser ces documents en fonction notamment de leurs objectifs spécifiques et de leurs axes stratégiques.



Pirogues de pêche au Ghana. ©FAO / Kyle LaFerriere

Tableau 4 : Les politiques et stratégies nationales de développement des pêches et de l'aquaculture en Afrique de l'Ouest selon leurs objectifs spécifiques et axes stratégiques.

Pays	Documents relatifs aux politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture	Objectifs spécifiques des politiques/stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture	Principaux axes stratégiques d'intervention
Bénin	- Document de politique nationale des pêches et de l'aquaculture au Bénin	- Assurer la sécurité alimentaire nationale en inversant la tendance à une trop forte dépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur. - Conquérir une part du marché extérieur par rapport aux filières retenues (poisson et crevette) pour lesquelles le Bénin a des avantages comparatifs ou des potentialités avérées.	- Amélioration du dispositif de gestion et d'aménagement des pêcheries. - Réhabilitation et protection des espèces, des habitats et des écosystèmes marins et continentaux. - Développement de l'aquaculture (pour faire baisser les importations de produits halieutiques). - Appui à la promotion du secteur privé.
Burkina Faso	- Document de politique nationale de la pêche et de l'aquaculture (PNPA) (décembre 2013) - Stratégie nationale de la pêche et de l'aquaculture à l'horizon 2025 (SNDDPA) (2013 – 2025)	- Améliorer les performances du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture en vue de renforcer sa contribution à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire à travers la consolidation des acquis et l'accroissement continu des bases d'une exploitation des potentialités halieutiques.	- Accroître et diversifier la production de la pêche de capture. - Promouvoir l'aquaculture intensive et semi-intensive intégrée à l'agriculture. - Assurer la gestion durable des ressources halieutiques. - Promouvoir la qualité et l'utilisation optimale des produits de la pêche et de l'aquaculture. - Renforcer les capacités des acteurs de la pêche et de l'aquaculture. - Renforcer la recherche-développement en connexion avec les secteurs productifs.
Cabo Verde	- Charte en faveur de la promotion de la Croissance Bleue au Cabo Verde	- Une économie maritime développée d'une manière durable et qui contribue au développement de la croissance durable et inclusive, visant à maximiser les avantages économiques et sociaux et à minimiser la dégradation des écosystèmes marins et côtiers.	- Promotion d'une pêche et d'une aquaculture durable. - Commerce, valorisation et sécurité alimentaire. - Environnement. - Écotourisme aquatique. - Transport maritime et développement des ports. - Développement urbain et aménagement responsable du littoral. - Services et recherche scientifique. - Sécurité maritime.
Côte d'Ivoire	- Plan stratégique de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture	- Augmentation de la disponibilité en poissons pour l'autosuffisance alimentaire.	- Gestion durable et responsable des ressources halieutiques. - Amélioration de la production aquacole. - Renforcement et valorisation des capacités nationales.
Gambie	- Politique de la pêche et de	- Une pêche durable sur les plans écologique et	- Garantir des systèmes écologiques sains à partir desquels des rendements

Pays	Documents relatifs aux politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture	Objectifs spécifiques des politiques/stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture	Principaux axes stratégiques d'intervention
	l'aquaculture de la Gambie 2018	économique qui garantit la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population dans une société prospère et stable.	<p>de pêche et d'aquaculture durables sont obtenus.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la pêche artisanale dans l'économie formelle et renforcer/reconnaître sa contribution à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux avantages socio-économiques des communautés de pêcheurs. - Renforcer les capacités humaines dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture pour assurer le développement et la gestion durables des ressources. - Renforcer la résilience et réduire les vulnérabilités aux risques de catastrophe et aux changements climatiques dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. - Améliorer les conditions de travail et l'accès aux ressources afin de libérer le potentiel des groupes de femmes et des jeunes pour la création de richesses. - Améliorer les performances du secteur privé dans la pêche et l'aquaculture en améliorant les investissements et la gouvernance.
Ghana	- Politique nationale de la pêche et de l'aquaculture	- Contribuer de manière significative au développement socio-économique pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la réduction de la pauvreté de manière durable et économiquement efficace, dans les limites naturelles des ressources des pêches de capture et des exigences de protection de l'environnement, et avec des bases solides pour l'accélération de la croissance de la production aquacole.	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des pêches, conservation des ressources aquatiques et protection de leur environnement naturel. - Promotion de la valeur ajoutée dans le secteur de la pêche et amélioration des moyens de subsistance dans les communautés de pêche. - Développement durable de l'aquaculture. - Amélioration des services fournis au secteur par le Ministère de la pêche et d'autres institutions d'appui.
Guinée	- Document cadre de politique des pêches et de l'aquaculture (DOCPA) pour la période 2015-2020	- Améliorer considérablement la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture au développement économique de la Guinée, à la sécurité alimentaire, à la réduction durable de la pauvreté et à la protection de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> - Régulation de l'accès aux ressources halieutiques. - Promotion de la cogestion des pêcheries. - Mise en œuvre des mesures de conservation des stocks et des écosystèmes. - Définition d'une politique et d'un cadre juridique spécifiques à l'aquaculture. - Accroissement et amélioration des services aux secteurs de production. - Mise aux normes sanitaires des filières de production, de transformation et de distribution. - Appui au secteur privé (<i>production, commercialisation</i>).

Pays	Documents relatifs aux politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture	Objectifs spécifiques des politiques/stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture	Principaux axes stratégiques d'intervention
			<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités institutionnelles et des organisations professionnelles. - Renforcement de la coopération sous régionale et régionale des pêches.
Guinée Bissau	<ul style="list-style-type: none"> - Guinée Bissau 2025 - Plan stratégique et opérationnel (2015-2020) "Terra Ranka" 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la gouvernance des pêches et de l'aquaculture. - Recherche halieutique et certification des produits. - Développement de la pêche artisanale pour la sécurité alimentaire, l'emploi et la création de valeur ajoutée nationale. - Développement de l'aquaculture. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités de l'Administration des pêches (gestion des licences de pêche). - Statistiques des pêches. - Appui au contrôle des ressources halieutiques et renforcement des infrastructures de pêche. - Mise en place des normes et certification du laboratoire d'analyses microbiologiques. - Appui au développement de la pêche artisanale (infrastructure, transformation, villages de pêcheurs). - Formation professionnelle en aquaculture et appui à l'insertion. - Appui au développement de la pisciculture.
Libéria	<ul style="list-style-type: none"> - Politique et stratégie nationales des pêches et de l'aquaculture (2014) 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion durable des ressources halieutiques et des écosystèmes. - Développement de l'aquaculture pour faire face aux déficits de la demande de poissons et aux opérations de change. - Renforcement des capacités de gestion et de développement de la pêche pour assurer la viabilité d'un secteur dynamique de la pêche. - Amélioration de la valeur ajoutée, de la commercialisation et du commerce du poisson afin d'améliorer les recettes en devises et les possibilités d'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rétablir les capacités de la biomasse de poisson afin d'obtenir des rendements maximaux et durables. - Conservation des écosystèmes aquatiques associés à la production de poisson. - Promotion de la coopération internationale pour la gestion des stocks partagés. - Mise en œuvre de mécanismes efficaces de SCS pour lutter contre la pêche INN. - Instaurer le cadre juridique et institutionnel nécessaire pour le développement d'une aquaculture responsable. - Réviser le cadre législatif pour soutenir la gestion et le développement de la pêche. - Mettre en œuvre des programmes complets de renforcement des capacités et de conseil pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture. - Mise en place de mécanismes de financement durables pour le développement et la gestion de la pêche. - Mise en place de systèmes nationaux d'assurance qualité afin d'améliorer la sécurité et la qualité du poisson. - Promouvoir la création de valeur, la commercialisation du poisson et les opportunités commerciales.

Pays	Documents relatifs aux politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture	Objectifs spécifiques des politiques/stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture	Principaux axes stratégiques d'intervention
Mali	<ul style="list-style-type: none"> - Politique nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture (PNDPA) 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et mettre en œuvre le développement institutionnel et le renforcement des capacités de tous les acteurs publics et privés du sous-secteur. - Promouvoir et mettre en œuvre la sécurisation des exploitants du sous-secteur, en améliorant leurs revenus ainsi que leurs conditions de vie notamment dans les communautés de pêcheurs. - Promouvoir la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles du pays. - Promouvoir les relations de coopération transfrontalière, sous régionale, régionale et internationale dans les problématiques de gestion et d'accès aux ressources et aux marchés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements des pêcheries et développement de l'aquaculture sous toutes ses formes. - Valorisation de la production nationale des produits de la pêche et de l'aquaculture. - Appui institutionnel aux différents acteurs du secteur. - Appui à la recherche halieutique et aquacole. - Suivi et évaluation.
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie nationale de gestion responsable pour le développement durable des pêches et de l'économie maritime (2015-2019) 	<ul style="list-style-type: none"> - Tirer du patrimoine halieutique du pays, et de façon durable, le maximum de bénéfices pour la population mauritanienne, et participer plus activement aux efforts de développement d'une économie bleue inclusive source de richesses et d'emplois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver l'intégrité de l'environnement marin et côtier. - Évaluer l'état et la dynamique des stocks exploitables. - Renforcer la capacité de la recherche. - Aménager les pêcheries. - Gérer l'allocation et l'accès aux ressources. - Renforcer la surveillance des pêches. - Développer les infrastructures et les industries de valorisation. - Contribuer à la sécurité alimentaire. - Développer la formation technique et professionnelle. - Renforcer le contrôle sanitaire et la qualité des produits. - Développer la pêche continentale et l'aquaculture. - Approfondir les connaissances et les savoir-faire spécifiques.
Niger	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique à tous les niveaux. - Promouvoir la protection et la conservation des ressources halieutiques et de l'environnement pour un développement durable des ressources naturelles. - Promouvoir la recherche appliquée dans les domaines 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la pêche par la sécurisation et l'intensification de la production de poisson. - Développer l'aquaculture par le biais notamment de la création de fermes piscicoles dans les aménagements hydro-agricoles situés le long du fleuve Niger. - Valoriser le potentiel halieutique par le développement de la recherche appliquée et le transfert de technologie à travers, entre autres, la mise en place de systèmes agro-piscicoles, de techniques et technologies

Pays	Documents relatifs aux politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture	Objectifs spécifiques des politiques/stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture	Principaux axes stratégiques d'intervention
		<p>de la pêche et de l'aquaculture.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les inégalités et iniquités par l'amélioration de l'accès des communautés de pêche aux services sociaux de base (santé, éducation, crédit, eau potable, etc.). - Renforcer la coopération régionale et internationale en matière de pêche et d'aquaculture. 	<p>performantes de post-capture et de produits et services qui tiennent compte des besoins des acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer et diversifier les moyens d'existence des communautés de pêche en tenant compte particulièrement des femmes dans toutes les phases et étapes du processus de développement. - Améliorer la qualité nutritionnelle et sanitaire de l'alimentation des ménages des communautés de pêcheurs. - Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations des communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs.
Nigeria	- Politique nationale des pêches	- Augmenter de manière durable et renouvelable la production nationale de poisson de toutes provenances, de manière à atteindre le niveau d'autosuffisance et à exporter le poisson à moyen et long terme.	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la vie socio-économique des pêcheurs. - Réduction des pertes après capture. - Réduction du chômage des jeunes et résolution des problèmes liés au genre. - Augmentation des revenus des pêcheurs et du gouvernement provenant des exportations de poisson et du commerce intérieur. - Amélioration de l'apport en protéines et en micronutriments parmi les populations vulnérables.
Sénégal	- Lettre de politique sectorielle de développement de la pêche et de l'aquaculture	- Contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire, à la croissance économique et au développement local.	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion durable des ressources et restauration des habitats à travers: i) la régulation de l'accès aux ressources halieutiques maritimes et continentales; ii) le développement des plans d'aménagement; et la iii) la restauration des écosystèmes marins et d'eau douce. - Développement de l'aquaculture à travers: i) la mise en place de conditions pour attirer des investissements privés; (ii) le renforcement des compétences techniques des acteurs; et iii) la mise en place d'infrastructures de soutien au développement de l'aquaculture. - Promotion et valorisation des produits halieutiques à travers: i) le développement de la chaîne de valeur de la filière halieutique; ii) la restructuration de l'industrie halieutique; et iii) la mise en place des pôles de transformation halieutique industrielle et artisanale.
Sierra Leone	- Cadre politique de la pêche et de l'aquaculture	- La politique définit une vision et un cadre pour la gestion et l'utilisation des pêcheries visant à assurer leur	- Conservation et utilisation durable par le biais de mesures d'évaluation des risques et des actions réglementaires.

Pays	Documents relatifs aux politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture	Objectifs spécifiques des politiques/stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture	Principaux axes stratégiques d'intervention
		<p>durabilité biologique, à réduire la pauvreté et à générer de la richesse de manière à contribuer à l'économie des communautés côtières et riveraines.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La nouvelle politique prévoit également l'adoption de principes de bonne gouvernance en tant que base pour arbitrer la mise en œuvre de mesures visant à assurer un usage durable et équitable des ressources aquatiques ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître les responsabilités des parties prenantes en matière de gestion et d'utilisation. - Développement d'un service de vulgarisation efficace et efficient pour faciliter l'engagement des parties prenantes en matière de gestion. - Diversifier et accroître le commerce des produits de la pêche (renforcement de la capacité commerciale du secteur de la pêche industrielle). - Développement durable de l'aquaculture.
Togo	<ul style="list-style-type: none"> - Politique agricole assortie du plan stratégique pour la transformation de l'agriculture au Togo à l'horizon 2030 (PA-PSTAT) : Politique sectorielle sur la pêche et l'aquaculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer durablement: la sécurité alimentaire, le rééquilibrage de la balance commerciale agricole, l'amélioration du niveau des revenus agricoles, la création d'emplois agricoles décents. - Trouver un équilibre entre la préservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques. - Contribuer à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et l'équité de genre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître durablement la production du secteur agricole et sa valorisation (accroissement de la production et de la productivité halieutiques orienté vers la transformation et les marchés). - Améliorer l'accès aux facteurs de production et moderniser les infrastructures de production (infrastructures et intrants de production piscicoles). - Promouvoir l'innovation technologique, la formation professionnelle et assurer la diffusion des meilleures techniques pour accompagner la transformation de l'agriculture (formations thématiques des pisciculteurs). - Améliorer la gouvernance, le cadre institutionnel et développer des instruments de soutien adaptés à la nouvelle vision (<i>loi N° 2016-026 du 11 Octobre 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture au Togo</i>). - Contrôle de l'accès aux ressources halieutiques. - Accroître la coopération internationale.

Source : Rapports de la revue/analyse de la contribution des politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en Afrique de l'Ouest.

- **Processus d'élaboration des politiques nationales des pêches et de l'aquaculture :**

La formulation et la validation des documents relatifs aux politiques et stratégies nationales de développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans les pays d'Afrique de l'Ouest se sont faites de manière participative à travers une consultation des principaux acteurs et parties prenantes impliqués dans la filière halieutique et aquacole, d'autres acteurs des ministères sectoriels concernés par la problématique de développement du secteur au niveau national, de la société civile et des PTF. Toutefois, le niveau de leadership, le niveau d'implication et la position/voix dans la prise de décision concernant l'élaboration de ces politiques et stratégies ainsi que les rôles et fonctions dans la gouvernance du secteur varient considérablement selon les acteurs et parties prenantes concernés.

- a. Les acteurs étatiques et les collectivités territoriales :*

Il s'agit notamment des services publics et autres structures techniques au niveau central et aux niveaux déconcentré et décentralisé, animés par des agents administratifs de l'État de différents niveaux, régis par la loi portant réglementation générale applicable aux fonctionnaires. Le principal organe étatique concerné est le Ministère en charge du secteur de la pêche et de l'aquaculture avec ses démembrements au niveau décentralisé. Il est appuyé par d'autres institutions ou organes étatiques notamment dans les domaines de la recherche, de la planification et de la formation. La mission principale du Ministère en charge du secteur de la pêche et de l'aquaculture est d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture ainsi que l'application des textes juridiques qui les règlementent au niveau national.

D'autres ministères sectoriels (environnement, finance, transport maritime, sécurité maritime, aménagement du territoire, etc.) et les collectivités territoriales sont aussi consultés durant la phase d'élaboration des documents de politique et de stratégie. C'est le Ministère en charge du secteur de la pêche et de l'aquaculture qui assure le leadership et qui a le pouvoir de prise de décision finale dans ce processus participatif d'élaboration des politiques et des stratégies et de leur mise en œuvre. Les autres acteurs étatiques (autres ministères sectoriels, collectivité territoriales) participent au processus à titre consultatif et/ou collaboratif. Il est important de noter que les ministères ou autorités en charge de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont souvent absents dans le processus de formulation des politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture dans la quasi-totalité des États membres de la CEDEAO.

- b. Les acteurs non-étatiques et le secteur privé (professionnels du secteur, société civile, ONG) :*

Cette catégorie concerne tous les acteurs tout au long de la filière, y compris les pêcheurs, les aquaculteurs, les mareyeurs, les femmes transformatrices et vendeuses de poissons, les responsables de la distribution des produits vers les marchés, et les autres acteurs des métiers connexes à la filière halieutique et aquacole dans la région. Ces acteurs ont été consultés lors du processus d'élaboration des politiques et stratégies nationales de développement des pêches et de l'aquaculture.

Toutefois, compte tenu de la faiblesse de l'organisation des structures organisationnelles de ces acteurs et du manque de communication entre eux dans le secteur, ils ne peuvent pas tellement faire valoir leur voix face notamment aux acteurs étatiques lors des discussions sur la formulation des politiques nationales. Ils participent ainsi à titre consultatif et émettent leurs idées et suggestions pour améliorer le secteur dont dépend leur subsistance et celle de leurs familles, mais leur voix reste encore faible. Ainsi, ils ne peuvent pas encore vraiment participer à la prise de décision effective dans l'élaboration desdites politiques et stratégies. Une meilleure organisation de leurs structures et un

renforcement de leurs capacités organisationnelles, managériales et de communication sont nécessaires pour améliorer la force de leur voix. Pourtant ce sont eux qui sont les plus concernés par l'atteinte des objectifs des politiques nationales car leur subsistance en dépend. En outre, la mise en œuvre de ces politiques nationales devrait faire plus souvent appel aux acteurs non-étatiques et au secteur privé, qui sont concernés à 90 pour cent par le succès de ces politiques et stratégies nationales. Par conséquent, il serait temps de mettre cette catégorie d'acteurs dans le leadership du processus d'élaboration ou de réforme et/ou révision des politiques.

La société civile et les ONG participent aussi au processus d'élaboration des politiques nationales relatives au secteur des pêches mais seulement à titre consultatif. En effet, ils devraient intervenir plus tard dans la mise en œuvre de ces politiques d'où leur participation dans la phase de formulation. Comme déjà dit plus haut, c'est l'Administration des pêches qui conserve le leadership et le pouvoir de prise de décision finale dans ce processus. Le secteur privé, la société civile et les partenaires jouent notamment le rôle d'appui technique et financier (financement de projets/programmes) et d'encadrement des acteurs dans cette phase de mise en œuvre des politiques, ils n'ont pas de pouvoir décisif.

- **Mécanismes de coordination intersectorielle :**

En matière de mécanismes nationaux de coordination, certains pays (Cabo Verde, Mali, Bénin, Burkina Faso, Ghana, Tchad, Togo, Sierra Leone) ont adopté un mécanisme participatif de concertation intersectorielle et multi-acteurs dans l'élaboration des politiques des pêches et de l'aquaculture et celle des lois et textes réglementaires y afférents, ainsi que dans la mise en œuvre de ces politiques sectorielles. Ce mécanisme voit la participation et la concertation entre le secteur public et le secteur privé, plus précisément tous les acteurs/entités concernés par le développement du secteur halieutique et aquacole ou celui de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, y compris l'État avec ses différents départements ministériels concernés et les collectivités décentralisées, les professionnels tout au long de la chaîne de valeur du secteur, le secteur privé, les jeunes et les femmes, la société civile et les PTF. La coordination et le leadership de ce mécanisme de concertation sont souvent assurés par le Ministère en charge du secteur des pêches et de l'aquaculture ou par l'institution intersectorielle en charge des stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau national.

Pour d'autres pays, ce mécanisme est établi mais n'est pas opérationnel pour diverses raisons dont le manque de moyens financiers et la nécessité d'inciter davantage le secteur privé à collaborer avec le secteur public. Finalement, dans d'autres cas (Sénégal), on note l'absence de cadres de coordination multi-acteurs et intersectoriels fonctionnels au niveau institutionnel.

Au niveau régional, le projet FIRST travaille actuellement sur la mise en place d'un cadre de concertation régional multi-acteurs et intersectoriel dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture au niveau de la CEDEAO.

2.1.2. ANALYSE DES FACTEURS CONTRAIGNANTS QUI LIMITENT LA CONTRIBUTION DES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES DES PECHEES ET DE L'AQUACULTURE A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DES POPULATIONS EN AFRIQUE DE L'OUEST.

L'analyse des politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture dans les pays membres de la CEDEAO et la Mauritanie ainsi que de leurs objectifs spécifiques et axes stratégiques (*cf. tableau 3*), fait ressortir les points saillants ci-dessous.

La gestion nationale du secteur des pêches et de l'aquaculture en Afrique de l'Ouest vise globalement les objectifs spécifiques suivants :

- Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations y compris les communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs à travers la gestion durable, sur les plans écologique et économique, des ressources halieutiques et aquacoles du pays ;
- Améliorer la contribution du secteur halieutique et aquacole au développement économique à travers la réduction durable de la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie et des revenus des communautés côtières et riveraines dans les pays, et ceci à travers l'amélioration de la valeur ajoutée et de la commercialisation et du commerce des produits halieutiques en vue de créer des recettes en devises et des possibilités d'emploi ;
- Promouvoir et mettre en œuvre le développement institutionnel et le renforcement des capacités de tous les acteurs publics et privés du secteur halieutique et aquacole pour parvenir à une gestion plus efficace et une meilleure gouvernance des ressources naturelles ;
- Promouvoir et améliorer la coopération transfrontalière, sous-régionale, régionale et internationale pour résoudre les problématiques de gestion et d'accès aux ressources et aux marchés.

Outre les objectifs susmentionnés, il faut noter que pour certains pays (Mauritanie, Mali, Sierra Leone et Libéria), la politique des pêches et de l'aquaculture vise aussi à accroître la contribution du secteur à l'économie nationale, notamment en améliorant la valeur ajoutée de la pêche, la commercialisation du poisson, les recettes en devises et les possibilités d'emploi ainsi que les conditions de vie des pêcheurs et de leurs familles.

Les objectifs des politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture sont déclinés en axes stratégiques d'intervention dont la réalisation devrait permettre de s'attaquer aux facteurs contraignants qui entravent la contribution du secteur à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en Afrique de l'Ouest. Ainsi globalement les politiques nationales sont élaborées pour s'attaquer à la résolution des problématiques suivantes :

- Mauvaise gouvernance du secteur de la pêche et de l'aquaculture au niveau national ;
- Importantes pertes post-captures et non-respect des normes sanitaires et des normes de qualité des produits halieutiques et aquacoles ;
- Développement insuffisant d'une aquaculture commerciale durable ;
- Faiblesse du commerce intra-régional des produits halieutiques et aquacoles (liée à la faiblesse de la coopération régionale) ;
- Promotion et mise en œuvre insuffisantes de l'approche participative (cogestion) dans la gestion du secteur ;
- Phénomène de la pêche INN dans les eaux maritimes et continentales ;
- Insuffisance réelle des capacités en matière de recherche scientifique ; et
- Dégradation des écosystèmes, perte de la biodiversité et effets des changements climatiques.

Il est important de noter que l'ampleur des diverses problématiques identifiées n'est pas la même pour tous les pays (par exemple entre pays côtiers et pays continentaux), ce qui pourrait expliquer certaines différences dans la priorisation des axes stratégiques d'intervention.

2.1.3. PREOCCUPATIONS ABSENTE DES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES EXISTANTES DES PECHEES ET DE L'AQUACULTURE

L'analyse croisée des objectifs spécifiques et des axes d'intervention des politiques et stratégies nationales a permis de noter l'absence de certaines préoccupations dont la prise en compte effective devrait permettre d'améliorer la contribution du secteur à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest. Parmi ces préoccupations figurent :

La dimension de « *sécurité alimentaire et de nutrition* » :

Même si les politiques nationales des pêches et de l'aquaculture des pays d'Afrique de l'Ouest incluent tous dans leurs objectifs stratégiques l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il convient de noter que les axes stratégiques et les actions prioritaires identifiés ne couvrent pas clairement les aspects de sécurité alimentaire dans leurs dimensions d'amélioration de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'utilisation du poisson à travers une meilleure gestion et une bonne gouvernance du secteur. Il en va de même concernant la dimension nutritionnelle qui est totalement absente des politiques nationales alors que l'amélioration de la nutrition tient une place importante dans les foyers notamment pour les femmes et les enfants en bas âge qui sont les plus vulnérables. Pour remédier à cela, il conviendrait d'intégrer dans la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle l'importance du poisson dans les apports alimentaires des populations, mais également de prendre en compte les préoccupations nutritionnelles du pays dans la formulation ou révision des politiques nationales des pêches et de l'aquaculture.

La dimension « *moyens d'existence durables* » :

La prise en compte de la dimension « moyens d'existence durables » dans les politiques nationales des pêches et de l'aquaculture, à travers notamment la promotion d'activités alternatives génératrices de revenu, est d'une part une voie pour diversifier et améliorer les sources de revenu des familles dépendantes de la pêche et de l'aquaculture (on atténue la pression sur les ressources halieutiques), et d'autre part, une mesure d'adaptation des communautés côtières et riveraines vulnérables et marginalisées face aux effets des changements climatiques. Cette approche pourrait accompagner les efforts de cogestion des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest.

Les dimensions de « *genre* » et de « *protection sociale* »

Pour la majorité des États membres de la CEDEAO, les politiques nationales des pêches et de l'aquaculture (*cf. tableau 3*), ne prennent pas en compte de façon claire et soutenue les questions d'équité et de genre. Il est à noter que l'intégration du genre dans les politiques des pêches et de l'aquaculture donne aux femmes l'opportunité de retrouver leur place dans la société et de reconnaître et saisir les possibilités de créer de la richesse. Comme il a été souligné plus haut (*cf. 2.1.3*), c'est un élément crucial pour atténuer la pauvreté, améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et assurer la bonne gouvernance et le développement durable des ressources halieutiques et aquacoles. La volonté politique et le renforcement des capacités nécessaires pour mettre cette intégration en pratique à tous les stades du processus de formulation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques nationales sont essentiels pour garantir la gestion durable des ressources. De plus, dans les États membres de la CEDEAO, les Ministères en charge des pêches et de l'aquaculture ont très rarement un point focal sur le « genre » ou une « unité genre » au sein de leur Département.

La protection sociale des populations rurales côtières qui dépendent de la pêche et de l'aquaculture

pour assurer leur subsistance n'est pas prise en compte dans la plupart des politiques nationales des pêches et de l'aquaculture des États membres de la CEDEAO. Pourtant, ces populations rurales et leurs activités sont menacées par un certain nombre de risques et de défis, tant systémiques que locaux, y compris les chocs et les stress (sécheresses, inondations, hausses des températures, modifications des régimes de précipitations, conflits et violences). Ainsi l'intégration de la protection sociale à long terme, prévisible, régulière et flexible dans les politiques nationales des pêches et de l'aquaculture permettra de combler le fossé entre les opérations humanitaires et les interventions de développement, en contribuant à réduire la pauvreté, la faim et l'insécurité alimentaire, tout en renforçant la résilience des populations aux catastrophes et aux crises récurrentes en Afrique de l'Ouest.

2.1.4. LA COHERENCE DES POLITIQUES NATIONALES DES PECHEES ET DE L'AQUACULTURE AVEC LES AUTRES POLITIQUES SECTORIELLES DANS LES PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST.

La cohérence des politiques de pêche et d'aquaculture avec les autres politiques sectorielles (environnement, commerce, tourisme, économie et finances, etc.) est un facteur important dans la recherche de coordination et de synergies d'action pour améliorer la contribution du secteur à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté des populations en Afrique de l'Ouest.

- **Cohérence des politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture avec les politiques environnementales.**

En Afrique de l'Ouest, certaines incohérences sont constatées entre ces politiques sectorielles auxquelles il convient de remédier.

Premièrement, les effets des changements climatiques qui se manifestent de nos jours peuvent aggraver la crise que connaît déjà le secteur de la pêche (surexploitation des ressources halieutiques). Toutefois ils ne sont pas du tout ou faiblement intégrés dans les politiques nationales des pêches. De plus, jusqu'à présent les stratégies d'adaptation aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest intègrent faiblement le secteur de la pêche et de l'aquaculture, notamment la vulnérabilité des communautés de pêche artisanale face aux impacts des changements climatiques. En effet, la crise que connaît déjà le secteur avec la raréfaction des ressources halieutiques risque d'être accentuée par les perturbations prévues en raison des effets des changements climatiques.

Deuxièmement, l'exploitation pétrolière dans la zone côtière en Afrique de l'Ouest entre dans une phase de vitesse croisière (exemples du Nigeria, de la Mauritanie, du Ghana, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal), alors que la prospection dans d'autres pays s'intensifie (exemples de la Guinée et de la Guinée Bissau). Il va sans dire que l'exploitation minière et pétrolière dans les zones côtières maritimes ouest-africaines posera un réel problème environnemental, économique et social pour la pêche sans pour autant que les effets ou les impacts réels ne soient mesurés pour les communautés de pêche. Des études sérieuses doivent être menées en synergie entre les deux ministères (pêche et environnement) autour des zones concernées afin de limiter les impacts des activités minières et pétrolières sur la pêche et les politiques sectorielles en la matière doivent en tenir compte pour plus de cohérence.

Troisièmement, dans certains États côtiers de la CEDEAO (Sénégal, Mauritanie, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Sierra Leone), la création et la gestion des AMP par le Ministère de l'environnement

dans les zones importantes pour la pêche artisanale sont souvent faites sans concertation et/ou coordination avec le Ministère en charge de la pêche et de l'aquaculture. Cette situation peut parfois provoquer des conflits d'attribution et d'usage entre les pêcheurs artisanaux et les services de protection de la nature du Ministère de l'environnement. Comme indiqué ci-dessus (*cf. section 2.1.6*), une gestion coordonnée et collaborative entre le Ministère de l'environnement et celui chargé de la pêche permettra une meilleure exploitation des AMP qui sont aussi des zones de pêche importantes pour les pêcheurs artisanaux dont la quasi-totalité de la production est destinée à la consommation des populations locales.

- **Cohérence des politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture avec les politiques de tourisme**

Les relations entre la pêche et le tourisme sont souvent complexes en Afrique de l'ouest. Avec le développement du tourisme balnéaire, beaucoup d'activités de pêche artisanale ont été délocalisées pour faire la place à des infrastructures touristiques sans pour autant que ce type de tourisme ne profite aux communautés locales de pêche, d'où la nécessité de rechercher des complémentarités et de la cohérence entre les politiques axées sur les pêches et celles axées sur le tourisme. En effet, la valorisation du commerce des produits halieutiques pêchés artisanalement pour l'approvisionnement des hôtels et des restaurants est un moyen sûr d'accroître les revenus et les moyens d'existence des communautés de pêche artisanale. Les centaines d'hôtels dans les zones côtières et les centaines de milliers de touristes par an qu'ils reçoivent constituent un marché important pour les pêcheurs. Cependant, les potentialités de développement de l'écotourisme doivent être mieux gérées afin de favoriser la cohérence entre les activités touristiques et celles des communautés de pêche artisanale dans la sous-région. Par exemple une réduction de la pression de la pêche par le tourisme pourrait être bénéfique pour la récupération des ressources. Dans le même temps, la demande accrue du tourisme pourrait faire monter les prix et augmenter la pression. Le tourisme peut également avoir des effets négatifs sur l'environnement des milieux aquatiques – ainsi, la disponibilité et l'accessibilité des aliments peuvent être affectées.

- **Cohérence des politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture avec les politiques commerciales.**

Cette cohérence entre les politiques nationales des pêches et celles du commerce peut être analysée à travers une évaluation du coût et de l'impact des subventions et des exonérations fiscales accordées au secteur de la pêche sur l'économie nationale (l'approvisionnement des marchés locaux, les emplois générés dans le secteur et les recettes d'exportation).

Les pays d'Afrique de l'Ouest mettent en place des politiques économiques et commerciales différentes dans le secteur de la pêche. Par exemple, le Sénégal, pour favoriser l'approvisionnement de son marché national accorde une détaxe sur le carburant aux navires de pêche artisanale. Cette détaxe sur le carburant coûte annuellement près de 36 millions d'USD au Gouvernement sénégalais (Papa Gora Ndiaye, 2014). Au lieu d'approvisionner le marché national, les pirogues de pêche artisanale approvisionnent jusqu'à 70 pour cent les entreprises de transformation de produits de pêche en matières premières pour être exportées vers les marchés extérieurs. Ceci est un détournement de l'objectif patent, car dans ce cas-ci, l'État sénégalais à travers cette subvention soutient plus l'exportation que l'approvisionnement du marché national (objectif initial). Les entreprises de pêche au Sénégal sont globalement des entreprises franches d'exportation qui bénéficient à leur tour des exonérations d'impôts et des subventions sur leurs achats de matériels, d'équipements et de carburant sous prétexte que ce sont des entreprises exportatrices qui font rentrer

des recettes d'exportations et créent des emplois. Il faut dès lors faire une évaluation et un suivi des impacts des subventions accordées au secteur pour voir leur pertinence ou proposer leur révision afin d'avoir des politiques économiques et commerciales cohérentes avec les objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la politique nationale des pêches et de l'aquaculture.

2.1.5. NECESSITE D'UNE POLITIQUE ET STRATEGIE REGIONALE DES PECHEES ET DE L'AQUACULTURE DE LA CEDEAO

Le développement d'un cadre cohérent de politique de gestion des pêches au niveau régional est devenu plus que nécessaire, à la fois pour soutenir les initiatives nationales, générer la coopération là où les moyens individuels des États sont insuffisants et traiter les questions qui dépassent les compétences d'un État seul, comme le problème de la gestion des ressources halieutiques partagées (stocks de poissons et de crevettes), le commerce intra-régional et la lutte contre la pêche INN dans les pays de la région.

La CEDEAO, principale institution d'intégration économique régionale, couvrant l'ensemble des pays de la région est donc la mieux placée pour harmoniser les processus de concertation et de coopération régionale pour le développement de la pêche et de l'aquaculture. D'où la nécessité d'élaborer une politique régionale intégrée et coordonnée des pêches et de l'aquaculture de la CEDEAO.

3. Problèmes émergents

Les politiques et stratégies actuelles prennent-elles suffisamment en compte les impacts sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des problèmes émergents liés à la migration, au chômage des jeunes, aux changements climatiques, à la croissance démographique, à l'urbanisation, etc. ?

3.1. Analyse de l'impact des problèmes émergents sur la contribution des politiques et stratégies nationales existantes des pêches et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations

Nous proposons ici de faire des analyses indicatives, sur la base des informations disponibles en Afrique de l'Ouest, des effets probables de ces problèmes émergents sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le secteur halieutique et aquacole dans la zone de la CEDEAO (+ la Mauritanie).

3.1.1. CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET URBANISATION RAPIDE

Selon les Nations Unies et avec un taux de fécondité moyen de 5,6 enfants par femme, le plus élevé au monde, la population de l'espace CEDEAO se situera en 2050 autour d'un milliard d'habitants, dont la moitié sera constituée de jeunes. Cette croissance très rapide et non encore maîtrisée de la population régionale et la stagnation de la production halieutique pourraient aggraver la situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle en créant un important manque à combler en termes de disponibilité du poisson pour satisfaire les besoins nécessaires à l'horizon 2050. La consommation moyenne actuelle par habitant dans la zone CEDEAO est estimée à 14 kg/an. Ce taux moyen régional pourrait descendre en dessous de 10 kg/an/habitant d'ici 2030. Il est donc urgent de contenir la poussée démographique dans l'espace CEDEAO pour promouvoir un développement viable et durable adapté à la capacité de production de la région en poissons et autres produits halieutiques. Pour cela, la CEDEAO entend faire adopter des stratégies visant à faciliter un déclin rapide et volontaire de la fécondité grâce à l'accès universel à la planification familiale, à l'augmentation du niveau d'éducation des femmes et au renforcement des efforts pour améliorer la survie de l'enfant. Il s'agira de faire baisser de moitié le taux de fécondité et d'arrimer le taux de croissance démographique, trop fort, avec le taux de croissance économique trop modéré.

Le taux régional d'urbanisation en Afrique de l'Ouest s'élevait à 41 pour cent en 2010 contre 36 pour cent en 2000, et six États membres de la CEDEAO frôlent aujourd'hui le seuil de 50 pour cent : la Côte d'Ivoire 48 pour cent, la Gambie 48 pour cent, le Cabo Verde 47 pour cent, le Sénégal 46 pour cent, le Togo 46 pour cent, et le Ghana 45 pour cent. Le Niger demeure parmi les pays les moins urbanisés d'Afrique de l'Ouest avec un taux de 18 pour cent (Moriconi-Ebrard, & al., 2016). Cette urbanisation rapide liée à un taux de croissance très élevé aura comme conséquence logique une forte demande de poissons pour satisfaire les besoins en protéines animales d'une classe moyenne vivant généralement dans ces zones urbaines.

3.1.2. CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En Afrique de l'Ouest, les phénomènes naturels caractérisant les changements climatiques tels que le réchauffement climatique, l'élévation du niveau de la mer, les tempêtes, les inondations, affectent les

performances du secteur halieutique. En effet, on peut citer le cas de l'élévation du niveau de la mer et l'érosion côtière qui ont atteint des niveaux significatifs dans certains États côtiers de la CEDEAO, mettant en péril les infrastructures et les villages de pêcheurs (cas de la ville de Saint-Louis au Sénégal). De plus, cette élévation du niveau de la mer devrait également menacer les zones de mangroves (cas de la Gambie) qui constituent la principale zone de nurserie de plusieurs espèces halieutiques et le principal moyen de subsistance d'un grand nombre de collecteurs d'huîtres et d'autres espèces d'invertébrés, principalement des femmes. Au niveau de la pêche continentale et de la pisciculture, l'ensablement du lit des fleuves, le comblement des mares et l'encaissement des cours d'eaux, entre autres, résultent tous des effets des changements climatiques (sécheresse, érosion des bassins versants) et provoquent un recul de la production de poissons (pêche et aquaculture) dans ces zones rurales continentales, affectant ainsi négativement la sécurité alimentaire et nutritionnelle de leurs populations.

Par ailleurs, compte tenu des fortes émissions de gaz à effet de serre, des études scientifiques sérieuses (Laffoley, D. & Baxter, J.M., 2016) craignent un déficit d'approvisionnement en poisson dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest en raison des changements climatiques d'ici 2050. Dans les ZEE des six pays les plus proches de l'équateur (Ghana, Côte d'Ivoire, Libéria, Togo, Nigéria et Sierra Leone), les captures devraient être réduites d'environ 50 pour cent. Les diminutions prévues sont dues aux changements attendus dans la répartition des espèces de poisson en raison de la hausse des températures de l'eau et à une diminution de la productivité primaire nette dans la région tropicale d'ici 2050 (Laffoley, D. & Baxter, J.M., 2016). La réduction des futurs débarquements de poisson (surtout les petits pélagiques) en Afrique de l'Ouest devrait compromettre la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Enfin, les principaux acteurs des activités post-captures dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans la région sont également les femmes transformatrices traditionnelles qui jouent un rôle central dans l'économie rurale des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. Mais ces femmes constituent également l'une des catégories sociales les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques par rapport à leur activités (augmentation des pertes, approvisionnement irrégulier en poisson, érosion côtière, inondation menaçant les produits transformés). Par conséquent, les impacts des changements climatiques pourraient compromettre les moyens de subsistance de ces communautés côtières et probablement réduire davantage leur périmètre de survie dans plusieurs pays, avec le risque que cela aggrave la pauvreté et favorise les migrations « forcées » (Barange et al., 2018).

3.1.3. CHOMAGE DES JEUNES

La jeunesse représente une immense proportion de la population ouest-africaine. En effet, les moins de trente ans représentent plus de 60 pour cent de la population régionale. Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, beaucoup de jeunes ne veulent pas pratiquer le métier de pêche de leurs parents. Ils viennent gonfler le nombre de chômeurs qui tentent de survivre dans les agglomérations urbaines, ce qui risque d'aggraver le taux de chômage des jeunes déjà élevé dans ces zones. Pour améliorer cette situation il est important de relever l'un de principaux défis auxquels le secteur est confronté, celui de la mise en place d'instruments et de mesures de politique incitatifs pour motiver les jeunes à s'installer dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Pour relever ce défi, il convient d'élaborer et de déployer un certain nombre de réformes des politiques nationales économiques, financières et fiscales en vue de promouvoir non seulement un environnement favorable aux investissements, mais surtout des partenariats gagnant-gagnant entre les pêcheurs et aquaculteurs et les autres prestataires de service. Il s'agit d'un défi important au regard des imperfections que comportent les codes actuels des

investissements qui font souvent la part belle aux investissements privés au détriment des petits producteurs (pêche et aquaculture). Toutefois, il convient de noter que cela nécessitera de meilleurs systèmes de gestion des pêcheries pour pouvoir absorber cette main-d'œuvre supplémentaire avec des investissements beaucoup plus conséquents dans les chaînes de valeur pour créer des opportunités d'emploi sans compromettre la base de production des ressources halieutiques exploitées. Par conséquent, la création d'emplois devrait plutôt se faire dans le secteur autour des activités de valeur ajoutée (transformation, nettoyage, transport, mareyage, etc.) et d'aquaculture à petite et moyenne échelle.

3.1.4. MIGRATION

L'Afrique de l'Ouest est l'une des régions du monde les plus mobiles. Les flux de population sont plus importants au sein de cette région que vers le Maghreb ou l'Europe. Environ 90 pour cent des migrations sont intrarégionales (migration régionale) contre 10 pour cent extrarégionales (migration internationale). Les flux migratoires contemporains en Afrique de l'Ouest sont dus à des facteurs socio-économiques, politiques et historico-culturels qui ont des conséquences plus ou moins graves sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture comme tous les autres secteurs productifs et du développement rural dans la zone CEDEAO. Les zones marines côtières, fluviales et autres bassins d'eau de l'Afrique de l'Ouest où la pêche et l'aquaculture constituent la première activité socio-économique sont fortement affectées par le phénomène des migrations, car plus de 30 pour cent des jeunes qui migrent des États membres de la CEDEAO vers l'Europe, l'Amérique, l'Asie et dans d'autres parties de l'Afrique (y compris des zones rurales vers des zones urbaines) viendraient des communautés vivant dans ces zones marines côtières et fluviales.

S'agissant des migrations spécifiques au secteur de la pêche et de l'aquaculture, il faut noter que les pêcheurs migrent suivant les trajectoires d'abondance des espèces migratrices (essentiellement des petites espèces pélagiques) et les zones de concentration saisonnière de poissons. Ainsi les pêcheurs migrants vont redéployer pendant toute la période de pêche leur effort sur une espèce donnée ou un groupe d'espèces dans des zones de pêche qui peuvent parfois être très éloignées de leur lieu de résidence habituelle. La migration est aussi saisonnière ; les Sénégalais et les Ghanéens sont les principaux pêcheurs migrants en Afrique de l'Ouest.

Le manque de moyens de SCS des pêches et la corruption généralisée ont conduit le nombre de pirogues de migrants à dépasser largement le nombre total autorisé (par les accords bilatéraux de pêche qui sont très fréquents dans la région). Parallèlement, la pêche illégale des pêcheurs migrants dans les réserves de biosphère ou dans les AMP porte sérieusement atteinte à la protection de la biodiversité et à la conservation des écosystèmes marins. Ainsi, la majorité des captures réalisées par les pêcheurs artisanaux migrants (étrangers) ne sont pas connues et donc pas comptabilisées dans les statistiques nationales. Lorsque les débarquements se font dans le pays d'origine ou que les débarcadères sont trop éloignés pour être couverts par les enquêtes statistiques aucune donnée quantitative n'est disponible dans le pays d'origine de capture. En conséquence, la question des « migrations des pêcheurs » constitue un véritable défi pour le cadre réglementaire de gestion efficace des pêcheries artisanales. Tout ceci contribue à la forte exploitation des ressources halieutiques, ce qui accentue leur rareté et nuit à la disponibilité du poisson pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés côtières de la région ouest-africaine.

Par ailleurs, il est important de noter l'existence en Afrique de l'Ouest de flux migratoires importants de jeunes qui privent le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans les pays, la région et surtout les zones côtières rurales marines et fluviales de bras valides et compétents. Ces flux migratoires de

jeunes, toutes catégories confondues, constituent une véritable gangrène (avec des milliers de morts dans la traversée de la Méditerranée et du désert du Sahara pour une immigration clandestine vers des eldorados hypothétiques) et sont très difficiles à canaliser, maîtriser ou endiguer sans une véritable volonté politique alternative en matière d'emploi pour ces jeunes. Cependant, il est important de rappeler que la jeunesse représente les deux tiers de la population dans la zone CEDEAO. Cette jeunesse, lorsqu'elle ne trouve pas d'emplois décents, devient à la fin une bombe sociale à retardement dont l'éclatement pourrait avoir des effets négatifs imprévisibles sur la stabilité politique et sur le développement socio-économique des pays.

Les politiques nationales existantes en matière de pêche et d'aquaculture des États membres de la CEDEAO ne prennent pas suffisamment en compte les effets des problèmes émergents (migration, chômage des jeunes, changements climatiques, croissance démographique et urbanisation rapide) sur la contribution du secteur à la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Des mesures de prévention ou d'adaptation aux effets de ces problèmes émergents sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle devraient être envisagées lors de la mise à jour des politiques nationales et de l'élaboration de la future politique régionale des pêches et de l'aquaculture de la CEDEAO.



©FAO/Antonello Porto. Small scale family fishing boats in the port in Nouadhibou (Mauritania).

4. Mécanismes et capacités de mise en œuvre

Les mécanismes et les capacités de mise en œuvre existants sont-ils adéquats pour cibler les personnes et les zones les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition ?

4.1. Analyse des mécanismes de mise en œuvre des politiques et stratégies des pêches et de l'aquaculture

L'un des principaux facteurs qui déterminent la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture est le niveau de capacités opérationnelles, techniques et institutionnelles de tous les acteurs et de toutes les parties prenantes aux niveaux local, national ou régional, dans le milieu public ou privé.

4.1.1. AU NIVEAU NATIONAL (AU NIVEAU DES PAYS MEMBRES DE LA CEDEAO + LA MAURITANIE)

Les capacités des administrations nationales des pêches et de l'aquaculture pour assurer leurs responsabilités régaliennes sont limitées en Afrique de l'Ouest. Dans plusieurs États membres de la CEDEAO, les allocations budgétaires des administrations des pêches et de l'aquaculture sont insuffisantes pour leur permettre d'assurer efficacement leur mission. En outre, l'insuffisance des capacités humaines, techniques et organisationnelles et le manque de moyens matériels suffisants et adéquats constituent des obstacles sérieux pour le suivi et la gestion du secteur et l'amélioration de sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté.

En effet, dans plusieurs pays de la CEDEAO, l'offre nationale en appui-conseil et en renforcement de capacités des producteurs, notamment les ressources humaines des institutions étatiques représentées par l'Administration centrale des pêches ainsi que les services déconcentrés, restent déficitaires par rapport aux besoins réels. Le personnel technique dans les services déconcentrés du ministère de tutelle pour l'encadrement des acteurs sur le terrain est globalement insuffisant avec un faible nombre d'agents possédant les compétences requises en matière de pêche et d'aquaculture. Le cas de la Commission des Pêches du Ghana illustre bien la situation que connaissent tous les pays d'Afrique de l'Ouest (*cf. encadré n°1*).

Encadré n°1 : Déficit en ressources humaines (et techniques) au niveau de la Commission des pêches du Ghana.

Au Ghana, l'organisation structurelle de l'Administration des pêches a subi une réforme en 2016 donnant naissance à la création de nouveaux services et unités. Une évaluation des besoins en ressources humaines (quantité et qualité) pour accompagner cette réforme a été effectuée et du personnel a été recruté. Le tableau qui suit illustre le déficit considérable en ressources humaines constaté au niveau de la Commission des pêches du Ghana en 2017.

Situation du personnel de la Commission des pêches

Catégorie de personnel	Besoins exprimés	Personnel recruté aux postes
Niveau central	387	82
Niveau régional et zonal	1586	245
Centres de démonstration	36	11
Total	2 009	338

Source : Commission des pêches (2017)

Le tableau 3 montre un énorme déficit de capacité. Plus précisément, sur les 2 009 employés prévus, seuls 338 ont été recrutés, ce qui signifie qu'environ 17 pour cent des postes requis sont pourvus, soit un déficit global de 83 pour cent au niveau national. Sur le plan organisationnel, il existe des lacunes énormes en matière de dotation en personnel aux niveaux national, régional et zonal, ainsi que dans les divisions techniques et de soutien. Notamment, il existe un déficit de personnel de 85 pour cent dans les régions et les zones; 79 pour cent de déficit de personnel au siège et 70 pour cent de déficit de personnel dans les centres de démonstration.

Source: Quatey, S., 2017. *Review/analysis of the contribution of fisheries and aquaculture policies and strategies to food and nutrition of populations in West Africa/case of Ghana.*

De plus, les gouvernements nationaux sont dotés de capacités limitées pour ce qui est d'appliquer les règles et réglementations existantes. En conséquence et malgré tous les efforts consentis avec les PTF, les États membres de la CEDEAO, surtout côtiers, n'ont pas encore réussi à empêcher l'utilisation de méthodes de pêche illégales, malgré l'interdiction officielle et les volontés politiques déclarées de lutte contre ces pratiques. L'une des raisons est la pénurie de personnel dans l'administration des pêches, et le manque de moyens techniques et financiers à l'échelle nationale. Le grand nombre de navires, associé à leur répartition géographique dispersée, rend extrêmement difficile la création d'un système de gestion efficace. La pêche en pirogues artisanales étant pratiquée sur toute la côte, à partir de centaines de villages, une surveillance efficace nécessiterait une présence substantielle d'agents publics et des effectifs nettement plus importants que ceux actuellement disponibles. Cela nécessiterait en particulier un grand nombre de fonctionnaires au niveau local, à terre et à bord de patrouilleurs en mer. Par conséquent, la mise en place d'une gestion efficace par l'application correcte des textes réglementaires de la pêche artisanale nécessiterait des ressources humaines et matérielles assez importantes, du moins à court et moyen termes.

En outre, il n'existe souvent pas de programme, de stratégie, de plan spécifique ni de plan de formation continue et/ou de recyclage, pour assurer la disponibilité de techniciens et le maintien de leurs capacités opérationnelles d'encadrement, de suivi et d'appui-conseil en pêche et en aquaculture. Le

système actuel de formation des techniciens et cadres du secteur de la pêche est libre et dépend essentiellement de l'initiative et de la détermination des agents à trouver une structure d'accueil de formation convenable pour eux. Il en résulte que certaines compétences techniques sont manquantes au sein de l'Administration des pêches telles que l'expertise en aquaculture ou en nutrition, en préparation et gestion de projets/programmes, en collecte et analyse de données, en économie des pêches. Ceci ne permet pas à l'administration d'assumer ses attributions régaliennes (aménagement des pêcheries, SCS, gestion des ressources, mise en œuvre et suivi-évaluation des projets, appui-conseil-encadrement des acteurs privés).

S'agissant des éléments d'économie politique associés aux capacités limitées de l'Administration des pêches et de l'aquaculture, on peut citer :

- Le manque de coordination intersectorielle, voire le manque de collaboration entre certains ministères dans certains pays n'améliore pas les performances du secteur halieutique et aquacole au niveau national (ce qui peut engendrer des conflits de compétences entre les départements, ex. pêche et environnement dans la gestion des AMP).
- Parfois les recommandations émanant des instances nationales de recherche (basées sur des données scientifiques) ou des instances intersectorielles consultatives des pêches et de l'aquaculture, ne sont pas toujours prises en considération par les décideurs politiques nationaux. Ceci ne permet pas d'optimiser la gestion et la gouvernance du secteur et affaiblit les prérogatives de l'Administration en charge des pêches et de l'aquaculture.
- La faible allocation budgétaire attribuée au secteur halieutique et aquacole au niveau national ne permet pas au ministère concerné de se doter de moyens et équipements suffisants et adéquats pour mener efficacement sa mission. Le manque de données fiables et actualisées sur l'importance et la contribution du secteur à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté ne facilite pas les négociations budgétaires au niveau gouvernemental, ce qui pourrait expliquer la faible allocation budgétaire même si les priorités du secteur sont définies dans les documents de planification nationale du développement.

Les capacités techniques et organisationnelles des acteurs non étatiques du secteur de la pêche et de l'aquaculture sont limitées. Les communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs, bien qu'elles disposent sur le papier d'organisations sur le terrain, souffrent de: la faiblesse de leurs capacités organisationnelles, le taux élevé d'analphabétisme en leur sein, l'insuffisance de formation technique adéquate, la complexité de leurs relations avec l'administration publique, la méconnaissance des informations sur les marchés porteurs, les difficultés de maîtrise et/ou d'accès à des filières d'exportation, la faible capacité d'autofinancement, et quelques fois la tendance individualiste des opérateurs privés. Ce sont autant de facteurs qui bloquent le bon fonctionnement des structures professionnelles, amenuisent et rendent instables les revenus des acteurs et augmentent la précarité de leurs activités dans le secteur.

Les femmes dans la sous filière « pêche artisanale » ont particulièrement besoin du renforcement de leurs organisations faitières pour avoir accès aux crédits financiers et aux informations sur les marchés. Le renforcement de leurs capacités techniques en matière de traitement, transformation et distribution des produits halieutiques est nécessaire pour améliorer le rendement de leurs activités afin de soutenir la contribution du secteur à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de leurs familles respectives mais aussi de leurs communautés et de leurs pays. Enfin, les capacités des femmes à participer activement aux processus décisionnels concernant la gestion du secteur aux niveaux local et national doivent également être améliorées et renforcées.

La société civile (ONG) joue notamment le rôle de plaidoyer auprès des partenaires des professionnels et d'appui-conseil ou d'encadrement pour les professionnels du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Pour améliorer leur efficacité, il convient de renforcer les capacités des ONG en matière de diplomatie et plaidoyer, afin notamment de leur permettre de travailler de façon collaborative avec l'administration centrale en charge de la pêche et de l'aquaculture dans les États membres de la CEDEAO.

4.1.2. AU NIVEAU REGIONAL (AU NIVEAU DE LA COMMISSION DE LA CEDEAO)

L'une des préoccupations majeures est la faiblesse des capacités humaines et organisationnelles au niveau de la Direction de l'agriculture et du développement rural de la Commission de la CEDEAO en charge de la mise en œuvre et du suivi de la Politique régionale de la pêche et de l'aquaculture en cours de formulation. Cette Direction stratégique ne dispose pas encore de spécialistes des pêches et de l'aquaculture possédant des compétences en sécurité alimentaire et nutritionnelle et pouvant évaluer les enjeux stratégiques et l'importance de la contribution du secteur à la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en Afrique de l'Ouest.

Ainsi, un appui supplémentaire devra être fourni en vue d'analyser les capacités organisationnelles et les besoins en formation au niveau de la Commission de la CEDEAO et de formuler et de mener à bien un programme de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles, techniques et humaines pour favoriser une mise en œuvre efficace de la politique régionale de la pêche et de l'aquaculture de la CEDEAO et de promouvoir sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations d'Afrique de l'Ouest.

Il existe deux organisations sous-régionales axées sur la pêche et l'aquaculture dans la zone CEDEAO, à savoir : i) la Commission sous-régionale des pêches (CSRP) ; et le ii) Comité des pêches du centre-ouest du Golfe de Guinée (CPCO), qui sont fonctionnels, en dépit des difficultés de financement auxquelles elles sont confrontées. Les sollicitations récurrentes des pays membres vis-à-vis de ces deux organisations sous-régionales pour des appuis multiformes montrent leur utilité pour la région de l'Afrique de l'Ouest. Le renforcement des capacités de la CSRP et du CPCO, y compris la rationalisation de leurs activités et programmes à travers le rapprochement institutionnel avec la CEDEAO pourrait favoriser une meilleure répartition des rôles de chaque organisation en vue d'assurer un développement harmonieux du secteur de la pêche et de l'aquaculture et d'améliorer sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations de la zone CEDEAO. Ainsi, la Commission de la CEDEAO se limiterait clairement à son rôle d'orientation et de définition des politiques et stratégies régionales, alors que la CSRP et le CPCO pourraient assurer pleinement leurs rôles d'organes spécialisés et opérationnels. Cela leur permettrait d'appuyer les États membres, à travers des programmes et projets, dans la mise en œuvre de la politique régionale de la pêche et de l'aquaculture de la CEDEAO.

4.2. Analyse des moyens et/ou mécanismes de mise en œuvre des politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture

Les politiques nationales des pêches et de l'aquaculture en vigueur ne sont pas effectivement appliquées sur le terrain en raison de plusieurs facteurs que nous présenterons ci-après, accompagnées de quelques analyses d'économie politique :

- Du fait de la rareté et surtout de l'insuffisance chronique de la mobilisation des ressources financières internes nationales, les projets et programmes constituent des moyens privilégiés d'opérationnalisation des politiques et stratégies nationales de développement durable de la

pêche et de l'aquaculture dans tous les États membres de la CEDEAO. La plupart des programmes et projets qui œuvrent dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture évoluent et fonctionnent de façon très cloisonnée et isolée sans aucune complémentarité ni synergie avec non seulement les autres projets et programmes du secteur, mais également avec ceux axés sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La faiblesse ou l'inexistence de coordination et de synergie sur le terrain et l'absence de partage d'informations sur les activités en sont parmi les principales causes. Il est important de noter que certains projets et programmes sont élaborés sur la base de l'agenda/des intérêts des bailleurs de fonds, qui ne prennent pas toujours en compte les préoccupations réelles des bénéficiaires nationaux et/ou locaux. Les interventions, engagées au titre de ces projets ou programmes, restent confrontées à des problématiques de coordination et de durabilité des actions pour une véritable croissance soutenue du secteur, et l'impact réel de ces projets et programmes sur la contribution du secteur à la sécurité alimentaire des populations en Afrique de l'Ouest est très difficile à percevoir ou à évaluer.

- La faiblesse ou l'absence de système de suivi-évaluation de la mise en œuvre des politiques nationales des pêches et de l'aquaculture, doté d'indicateurs de suivi efficaces, y compris des indicateurs de suivi de la contribution du secteur à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté.
- L'instabilité institutionnelle chronique¹¹ observée depuis près d'une dizaine d'années a provoqué une grande déperdition des compétences techniques, ainsi qu'une méfiance et une baisse de motivation des agents à se former dans un secteur apparemment peu considéré et dans lequel les postes ne sont pas stables.
- L'insuffisance et/ou l'inexistence de structures et de mécanismes de concertation et d'échanges entre les différents acteurs impliqués dans le secteur (administration, profession, PTF, société civile, etc.) au niveau national qui pourraient appuyer le dialogue politique et la mise en application des politiques des pêches et de l'aquaculture en vigueur dans les pays.
- Une faible incitation du secteur privé à investir dans le secteur comme dans l'aquaculture faute d'un environnement favorable à l'investissement (accès sécurisé aux droits fonciers, à l'eau et autres facilités) tout en assurant des garanties pour les petits fermiers aquaculteurs producteurs.
- La diffusion et la vulgarisation insuffisantes au niveau des acteurs et parties prenantes des documents relatifs à la politique nationale des pêches et de l'aquaculture et des éléments clés des textes législatifs et réglementaires, pouvant entraîner ainsi un manque d'appropriation de la politique nationale par les acteurs et parties prenantes et une mauvaise compréhension des mesures d'aménagement et de régulation du secteur par les acteurs du secteur.

5. Allocation de ressources

Les politiques et stratégies nationales existantes des pêches et de l'aquaculture disposent-elles des ressources adéquates (financements nationaux et autres) pour leur mise en œuvre et leur suivi? Si

¹¹ Instabilité institutionnelle renvoie au changement au cours des dernières années du Ministère de tutelle en charge du secteur halieutique et aquacole, entre le Ministère de l'agriculture, celui de l'environnement ou celui des eaux et forêts, selon les pays.

5.1. Problèmes des ressources financières pour la mise en œuvre des politiques et stratégies existantes des pêches et de l'aquaculture dans la zone de la CEDEAO et la Mauritanie

5.1.1. FINANCEMENTS NATIONAUX INSUFFISANTS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Des financements sont alloués pour le développement durable du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre des programmations budgétaires sectorielles au niveau des États membres de la CEDEAO. Cependant, la principale difficulté réside dans la mobilisation concrète des ressources auprès des structures nationales en charge des finances publiques de l'État (Ministère de l'économie et des finances et celui du Budget national), et ce malgré les recettes fiscales générées par le secteur au profit du Trésor public national grâce aux accords de pêche avec l'UE, la Chine, la Russie et la vente des licences de pêche privés et autres redevances financières. Il est très difficile d'obtenir des informations exhaustives et pertinentes auprès des services publics compétents sur le niveau de financement exact du secteur de la pêche et de l'aquaculture, mais on estime que les ressources financières nationales en faveur du secteur restent encore insuffisantes et que, dans tous les États membres, elles ne couvrent que 20 à 30 pour cent des besoins pour la mise en œuvre efficace des politiques nationales de la pêche et de l'aquaculture et pour l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle visés. L'une des principales conséquences de cette situation est la forte dépendance du secteur à l'égard des financements extérieurs (plus de 70 pour cent des besoins) à travers les différents PTF par l'entremise de programmes et projets mis en œuvre dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique de l'Ouest. Mais ceux-ci s'accompagnent de défis liés à l'absence de coordination entre les différents agendas du développement des bailleurs de fonds et les préoccupations du secteur aux niveaux national et régional.

Par ailleurs, le taux d'investissement accordé au secteur de la pêche et de l'aquaculture dans les Plans nationaux d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) est faible et ne dépasse pas encore les 10 pour cent du budget total du PNIASAN dans aucun des États membres de la CEDEAO (*cf. tableau 5*). En outre, il convient de noter que les informations sur ce taux de financement ne sont souvent pas disponibles, soit du fait qu'elles ne sont pas désagrégées selon les divers secteurs de l'agriculture soit simplement du fait qu'elles ne sont pas prises en compte dans le budget total du PNIASAN dans certains États membres. Il faut préciser que le PNIASAN est le cadre stratégique national unique des pouvoirs publics de chaque pays pour la mobilisation des investissements nationaux et internationaux en faveur de l'agriculture, y compris la pêche et l'aquaculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, dans tous les États membres de la CEDEAO.

Tableau 5 : Niveau de financement en % du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans le budget total du PNIASAN (ou document équivalent) dans les États membres de la CEDEAO et la Mauritanie.

Pays	Niveau (%) du financement*	Commentaires
Bénin	4,12%	Par rapport au budget total du PNIASAN (2017–2021)
Burkina Faso	0,48%	Par rapport au budget total du deuxième Programme national du secteur

		rural (PNSR 2016-2020)
Cabo Verde	5,0%	Par rapport au coût total du PNIASAN II (2018-2021)
Côte d'Ivoire	3,9%	Par rapport au budget du Programme national d'investissement agricole deuxième génération (PNIA II 2018 – 2025) et du Plan stratégique de développement de la pêche et de l'aquaculture (PSDEPA 2014 – 2020)
Gambie	--	Non disponible
Ghana	1,96%	Par rapport budget total du Plan d'investissement agricole du Ghana (2018-2021) (GhAIP 2018-2021))
Guinée	5,7%	Par rapport au coût total du PNIASAN (2018 – 2025)
Guinée Bissau	4,9%	Par rapport au coût total du PNIA II (2015-2020)
Liberia	2,01%	Par rapport au coût total du coût total du PNIA II
Mali	0,91%	Par rapport au coût total du coût total du PNISA (2015-2025)
Niger	0,8%	Par rapport au coût total du coût total du Plan d'action 2016-2020 de l'Initiative 3N
Nigeria	1,34%	Par rapport au coût total du PNIASAN II
Sénégal	9,25%	Par rapport au coût total du PNIASAN II (2018-2022)
Sierra Leone	--	Aucun budget n'est indiqué dans le PNIASAN II
Togo	--	Aucun budget spécifique sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Mais l'accent est mis sur le développement de la pisciculture (tilapia, crevettes, huitres) dans le document du PNIASAN
Mauritanie	9,0%	Par rapport au niveau de l'apport du secteur au budget de l'État (9%), à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la lutte contre la pauvreté.

* Le pourcentage est calculé sur la base du montant alloué à la pêche et à l'aquaculture dans le budget total du PNIASAN ou des documents équivalents.

5.1.2. ALLOCATIONS ET BESOINS DE FINANCEMENT DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

L'analyse des allocations et besoins en ressources financières est faite à partir des informations disponibles dans les documents de planification sectorielle (notamment du secteur rural) comme le PNIASAN. D'autres informations sur l'exécution budgétaire des Ministères en charge du secteur de la pêche et de l'aquaculture et les contributions en cours et en perspective des PTF dans le cadre des financements de programmes et projets dans le secteur sont aussi utilisées autant que possible. Compte tenu des contextes très différents d'un pays à l'autre au sein de la CEDEAO, nous essayons de résumer ci-dessous les analyses faites par pays.

Pour le **Bénin** : le **Cadre programmatique du secteur agricole (2017-2021)** est le premier document d'application opérationnelle du PNIASAN et il est composé de 4 volets ou programmes-cadres (agriculture, élevage, pêche et aquaculture, pilotage et soutien au secteur). Le coût total des besoins de financement de ces 4 volets s'élève à 608 205 618 156 FCFA dont **84 951 203 315 FCFA**, soit 14 pour cent estimé pour le **programme pêche et aquaculture** du pays (cf. *tableau 6*). Ce total pour le secteur halieutique et aquacole est réparti en **83 590 628 315 FCFA de coût d'investissement et 1 360 575 000 FCFA de coût de fonctionnement, de personnel et de transfert**. Le financement provient du budget interne du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) et des projets financés par les PTF.

Tableau 6 : Coûts des besoins en financement des 4 programmes-cadres agricoles (en FCFA).

Programme	2017-2021	2017	2018	2019	2020	2021
-----------	-----------	------	------	------	------	------

Cadre						
Pêche et aquaculture	84 951 203 315	10 281 011 050	18 395 032 375	18 805 968 680	18 676 882 868	18 792 308 342
Agriculture	256 436 579 403	28 216 362 200	62 209 731 065	68 736 314 984	57 156 626 092	57 436 438 729
Élevage	35 193 919 578	4 093 993 995	6 950 446 410	9 621 405 657	7 186 816 566	7 341 256 950
Pilotage et soutien au secteur	315 817 835 438	62 641 285 667	66 395 974 350	68 690 852 978	62 892 270 382	62 137 874 063
TOTAL	692 399 537 734	105 232 652 912	153 951 184 200	165 854 542 299	145 912 595 908	145 707 878 084

Source : Cadre programmatique du secteur agricole (2017-2021) du PNIASAN du Bénin.

Pour le **Burkina Faso** : le deuxième Programme national du secteur rural (PNSR II), prenant en compte les ambitions du gouvernement en matière d'investissements structurants et de réformes stratégiques inscrites dans le Plan national de développement économique et social a un coût total estimé à environ 3 620 milliards de FCFA sur la période 2016-2020. Sur ce coût total, le coût estimé pour le sous-programme « Développement des productions halieutiques et aquacoles » est de 17 539 millions de FCFA soit 0,48 pour cent seulement du coût total du PNSR II. Ce budget du sous-programme est constitué des dépenses d'investissements, des charges globales de mise en œuvre (dépenses de personnel et de fonctionnement) et des transferts courants. Le coût des investissements structurants et de réformes stratégiques s'élève à 4 994 millions de FCFA dont 4 025 millions de FCFA pour les investissements structurants et 969 millions de FCFA pour les réformes stratégiques.

Le tableau 7 qui suit met en exergue, pour le sous-programme « Développement des productions halieutiques et aquacoles », la répartition annuelle des : i) coûts des besoins en financements ; ii) coûts des financements déjà acquis ; et iii) financements qui restent à mobiliser.

Tableau 7 : Analyse des besoins de financement pour le sous-programme « Développement des productions halieutiques et aquacoles » (en milliers de FCFA).

Coûts	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Besoins en financements	1 940 709	1 688 876	3 929 162	4 823 207	5 157 606	17 539 560
Financements déjà acquis	1 940 709	1 553 129	3 790 467	4 675 668	3 587 992	15 547 965
Besoins additionnels de financement	0	135 747	138 695	147 539	1 569 614	1 991 595

Source : ETN/PNSR II à partir des données DGESS

Dans le cadre des conventions de financement existantes entre l'État Burkinabé et ses partenaires au développement, le besoin de financement du sous-programme « Développement des productions halieutiques et aquacoles » du PNSR II est évalué à 1 991 millions de FCFA soit 11,4 pour cent du coût total des besoins en financement du sous-programme (cf. tableau 7 ci-dessus). Le besoin de financement sera mobilisé auprès de l'État, de ses partenaires et des acteurs non étatiques. Sur le plan des priorités, le deuxième PNSR met l'accent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la résilience des populations vulnérables ainsi que l'accès à l'eau, à l'assainissement et à une amélioration du cadre de vie. Ainsi, ce programme devra permettre d'accroître la production de poissons de 20 950 tonnes en 2015 à 30 000 tonnes en 2020. (PNSR II, 2016-2020).

Pour la **Guinée** : les besoins de financement du Ministère de la pêche, de l'aquaculture et de l'économie Maritime (MPAEM) sont estimés à **2 046 milliards de francs guinéens (GNF)** soit 5,6 pour cent du coût global du PNIASAN (cf. tableau 8).

Tableau 8 : Coûts de mise en œuvre du PNIASAN par programme et par catégorie d'acteurs (en millions de GNF)

Programme	Global	MA	MEPA	MPAEM	MEEF	Privés
Productivité	26 776 871	9 987 461	1 140 421	999 626	1 048 927	13 600 436
Accès au marché	2 559 753	1 369 976	278 670	178 898	173 897	558 312
Résilience et sécurité alimentaire et nutritionnelle	2 625 317	296 810	92 717	408 632	1 816 238	10 920
Capital humain	460 356	131 042	113 915	111 385	104 014	0
Gouvernance	3 847 909	2 225 661	410 241	347 679	864 327	0
Total PNIASAN	36 270 206	14 010 949	2 035 964	2 046 220	4 007 404	14 169 669
Proportion	100%	38,6%	5,6%	5,7%	11,0%	39,1%

Source : PNIASAN (2018-2025) de la République de la Guinée.

La projection des financements intérieurs a été faite sur la base de la moyenne des budgets 2016 et 2017 du MPAEM. Ensuite, il a été réalisé un inventaire des financements extérieurs, c'est-à-dire des projets et programmes financés par les PTF au niveau du MPAEM afin d'estimer le volume global de financement effectivement disponible sur la période 2018 à 2025. Sur la base de l'estimation des financements acquis et des coûts de mise en œuvre, les besoins de financement du MAEP ont été calculés pour la période 2018-2025 en prenant en compte les deux hypothèses liées au taux d'exécution budgétaire. La première hypothèse (dite hypothèse basse) considère un taux d'exécution budgétaire de 75 pour cent tandis que la deuxième (hypothèse haute) mise sur un taux théorique de 100 pour cent. Les ressources internes vraisemblablement disponibles du MAEP varient donc de 314 à 418 milliards de GNF sur la période 2018 à 2025 selon chacune de ces deux hypothèses (*cf. tableau 9*).

Tableau 9 : Estimation du budget acquis du MAEP pour la période 2018-2025 (en millions de GNF)

Projets et programmes	Budget intérieur		Total budget acquis	
	Hypothèse 75%	Hypothèse 100%	Hypothèse 75%	Hypothèse 100%
93 479	314 000	418 000	407 479	511 479

Source : PNIASAN (2018-2025) de la République de la Guinée.

Les besoins totaux additionnels de financement du MAEP se situent entre 1,535 et 1,639 milliards de GNF et représentent respectivement 75 pour cent et 80 pour cent du coût total des besoins en financement du MAEP pour la période 2018-2025 (PNIASAN (2018-2025)).

Pour le **Nigeria** : le PNIA II est constitué de 3 programmes (amélioration de la productivité, investissement privé et réalignement institutionnel) à mettre en œuvre durant la période 2018-2020, et de 10 sous-programmes dont celui du développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture. Le tableau 10 ci-dessous détaille le coût total du sous-programme « Développement de la pêche et de l'aquaculture » et le compare ensuite aux dépenses prévues par le gouvernement, telles que détaillées dans les activités de l'Investissement de stratégie sectorielle à moyen terme (2017-2020).

Tableau 10 : Estimations du coût du PNIA II (2017-2020) et des besoins additionnels de financement pour le secteur halieutique et aquacole en milliers de naira du Nigeria (NGN).

Sous-programme/ Projet pour le développement de la pêche et de l'aquaculture	Montant en milliers de NGN
Montant affecté au projet en 2017 - Budget approuvé	1 050 038
Montant requis pour le projet en 2018	3 215 323
Montant requis pour le projet en 2019	3 509 267
Montant requis pour le projet en 2020	4 562 047
Montant total estimé pour le projet (2018-2020) (Besoins de financement)	11 286 637
Estimation 2017 x 3 sous forme de crédits cumulés attendus par rapport à	3 150 115

2018-2020 (montant acquis)	
Besoins additionnels (écart de financement)	8 136 522

Source : PNIA II du Nigéria

Ainsi, pour la période 2018-2020 du PNIA II du Nigéria, le coût total des besoins en financement pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture a été estimé à 11 286 637 000 NGN. Le financement à mobiliser pour permettre au secteur d'atteindre les objectifs qui lui ont été assignés dans ce PNIA II s'est élevé à 8 136 522 000 NGN soit 72,10 pour cent du montant total des besoins en financement. Ces besoins additionnels seront mobilisés auprès du secteur privé et des PTF du pays.

Pour le **Mali** : le coût total du Plan national d'investissement dans le secteur agricole (PNISA) est évalué à 6 951 439 366 145 FCFA pour la période 2015-2024. Le coût total du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans ce PNISA (2015-2025) est estimé à 63 448 500 000 FCFA, soit 0,91 pour cent du coût total du PNISA, réparti entre les cinq programmes du PNISA (cf. *tableau 11*).

Tableau 11 : Besoins en financements de la filière pêche et aquaculture dans le PNISA (2015-2025) (en milliers de FCFA)

Programme	ANNÉE										TOTAL
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Renforcement des capacités	1 585 750	1 155 750	1 155 750	1 175 750	707 500	897 500	707 500	687 500	707 500	687 500	9 468 000
Investissements	3 979 000	6 343 000	6 175 000	4 279 000	4 343 000	4 245 000	4 277 000	4 145 000	4 277 000	4 145 000	46 208 000
Production et compétitivité	435 000	590 000	590 000	590 000	590 000	590 000	590 000	590 000	540 000	540 000	5 645 000
Recherche et formation	559 000	259 500	559 500	258 500	73 500	323 500	23 500	23 500	23 500	23 500	2 127 500
TOTAL	6 558 750	8 348 250	8 480 250	6 303 250	5 714 000	6 056 000	5 598 000	5 446 000	5 548 000	5 396 000	63 448 500

Source : PNISA (2015-2025) du Mali.

Le Programme « investissements » occupe une place importante dans les besoins en financement pour la pêche et l'aquaculture. Il s'agit notamment de la réalisation d'infrastructures piscicoles et aquacoles et d'infrastructures de transformation et de commercialisation des produits halieutiques et aquacoles. Le montant total des financements intérieurs et extérieurs déjà acquis pour la pêche et l'aquaculture pour la période 2015-2025 est estimé à 10 431 838 000 FCFA. Sur cette base, les besoins en financement pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture pour la période 2015-2025 ont ainsi été estimés à 53 016 662 000 FCFA soit 83,5 pour cent des besoins totaux. Cet écart de financement devrait être mobilisé auprès du secteur privé et des PTF du pays pour que les résultats escomptés aient une chance d'être atteints.

Pour le **Cabo Verde** : en ce qui concerne le secteur de la pêche et de l'aquaculture, les activités y afférentes sont mélangées avec celles des autres secteurs agro-sylvo-pastoraux. Il a ainsi fallu procéder à un exercice de décorticage du budget détaillé du PNIASAN afin de pouvoir calculer séparément les coûts de mise en œuvre du PNIASAN liés aux activités de la filière pêche et aquaculture. Le tableau 12 ci-dessous montre les coûts de mise en œuvre des activités liées à la filière halieutique et aquacole inscrites dans le PNIASAN.

Tableau 12 : Coûts de mise en œuvre des activités du PNIASAN liées à la filière halieutique et aquacole (en milliers d'escudo du Cabo Verde (CVE))

Activités du secteur de la pêche et de l'aquaculture du PNIASAN	Année				TOTAL (2018-2021)
	2018	2019	2020	2021	
Promouvoir la pêche artisanale et la valorisation des produits	57 710	193 415	76 665	54 915	382 705

Réduire les pertes post captures de 30% actuellement à 20%	2 500	2 500	12 500	2 500	20 000
Améliorer la qualité et la valorisation des produits agro-pastoraux et halieutiques	86 000	157 000	55 000	2 500	300 500
Renforcer la capacité d'intervention des parties prenantes	28 500	107 000	92 500	93 500	321 500
Promouvoir les TIC dans tous les maillons de la chaîne de valeur de la filière pêche	0	1 500	3 000	0	4 500
Créer des parcs technologiques pour l'incubation des technologies agro-pastorales adaptées et la promotion de l'économie de connaissance	3 000	0	400	0	3 400
Promouvoir l'organisation paysanne, la microfinance, la micro-assurance et les TIC dans les chaînes de valeur	3 000	0	0	0	3 000
Diffusion et matérialisation des Paquets technologiques la disposition du secteur halieutique	5 900	101 400	105 750	73 250	286 300
Assurer l'emploi de la population, surtout pour les jeunes	575	5 875	975	875	8 300
Renforcement du Système national d'alerte précoce et les dispositifs de surveillance sanitaires des aliments	31 250	37 250	32 500	32 500	133 500
Réglementation de la législation agro-sylvo-pastorale et halieutique et renforcement des services d'inspection	1 500	0	0	0	1 500
Harmoniser la législation portant sur la gouvernance du secteur	2 500	0	0	0	2 500
Renforcer les cadres de concertation	8 500	8 500	9 000	9 500	35 500
Renforcer les capacités institutionnelles et des acteurs pour le suivi-évaluation	36 000	47 350	40 000	40 000	163 350
TOTAL	266 935	661 790	428 290	309 540	1 666 555

Source : PNIASAN (2018-2021) du Cabo Verde

Ainsi, les besoins de financement du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans ce PNIASAN ont été estimés à 1 666 555 000 CVE, soit 5,0 pour cent du budget total du PNIASAN, y compris les coûts de fonctionnement et d'investissement du secteur. Les budgets de fonctionnement alloués à l'Administration des ressources marines pour les années 2018 et 2019 sont respectivement estimés à **45 212 057 CVE** et **56 803 208 CVE** (www.mf.gov.cv).

Tableau 13 : Évaluation des besoins en financement pour le secteur halieutique (en CVE)

Type de financement	Année				Total (2018-2021)
	2018	2019	2020	2021	
Besoins totaux en financement (F)	266 935 000	661 790 000	428 290 000	309 540 000	1 666 555 000
Financement déjà acquis (G)	241 004 745	236 066 636	272 485 690	272 485 690	1 022 042 761
Écart de financement (H) = (F) – (G)	25 930 255	425 723 364	155 804 310	37 054 310	644 512 239

Source : Ministère des finances/PNIASAN du Cabo Verde.

Sur la base des besoins totaux de financement de la filière pêche et aquaculture et ceux des financements intérieurs et extérieurs déjà acquis pour la période d'exécution du PNIASAN, il est possible de déduire les besoins de financement de la filière. Ainsi, pour la filière halieutique et aquacole, un **manque de financement d'un montant de 644 512 239 CVE** doit être mobilisé auprès du secteur privé et des partenaires du Gouvernement cabo-verdien afin de s'assurer que la mise en œuvre de ce PNIASAN puisse atteindre pleinement et efficacement les résultats et impacts qui lui ont été attribués, notamment en ce qui concerne la promotion de la filière halieutique dans le pays. (cf. *tableau 13*).

Pour la **Côte d'Ivoire** : le coût total du PNIA II a été estimé à 4 325, 41 milliards de FCFA sur toute la durée du Plan. Ce coût inclut déjà les montants acquis par les divers ministères impliqués dans ce PNIA II, dont le Ministère des ressources animales et halieutiques. Nous avons tenté d'estimer dans le tableau 14 les investissements requis et qui peuvent avoir un lien plus ou moins direct avec le secteur

de la pêche et de l'aquaculture en Côte d'Ivoire.

Tableau 14 : Estimation des investissements publics liés au secteur de la pêche et de l'aquaculture sur la période 2018-2025 (en millions de FCFA)

Sous-programmes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL (2018-2025)
Promotion de l'aquaculture et de la biodiversité aquatique	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	0	0	0	5 000
Réduction des pertes post-captures	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	12 000	12 000	79 000
Amélioration du cadre de transformation des produits agricoles, sylvicoles, pastoraux et halieutiques	80	80	50	100	30	40	40	30	450
Renforcement des capacités et sensibilisation des acteurs aux opportunités de transformation	1 200	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	2 000	2 000	25 200
Gestion intégrée des ressources en eau	745	1 750	2 069	2 029	1 539	1 359	914	690	11 095
Plan de préservation et de protection de l'environnement aquatique	737	1 710	1 665	1 540	728	50	40	40	6 530
Lutte contre la pêche illégale non déclarée et non réglementée (INN) dans les eaux continentales et lagunaires	2 075	2 115	2 200	2 200	2 060	1 050	1 050	50	12 800
Renforcement de la gouvernance du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans l'optique de faciliter l'accès aux financements et l'investissement privé	90	950	1200	350	350	350	300	300	3 890
Facilitation de l'accès aux financements par les acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	750	3 000	4 000	4 000	2 000	800	200	200	14 950
Renforcement de l'organisation des acteurs et de la structuration des filières du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	400	400	400	400	300	200	150	150	2 400
Professionnalisation des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	150	50	80	20	80	20	80	30	510
Maîtrise des données statistiques sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	70	15	15	20	65	20	20	20	245
Renforcement des systèmes de promotion des partenariats public-privé (PPP)	800	800	800	800	800	800	800	800	6 400
TOTAL									168 470

Source : PNIA II (2018-2025) de la Côte d'Ivoire.

Ainsi, le coût total des investissements dans le secteur halieutique et aquacole pourrait être estimé à **168,47 milliards de FCFA** pour toute la période d'exécution du PNIA II de la Côte d'Ivoire, soit **3,90 pour cent** du coût total du Plan. Par manque d'informations sur les financements intérieurs privés et extérieurs des PTF déjà acquis pour la période d'exécution du PNIA II, il n'a pas été possible d'estimer les besoins de financements pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Toutefois, il faut noter un apport extérieur important de **1 529 691 724 FCFA** dans le cadre de l'Accord de pêche entre l'UE et l'État ivoirien comme appui au secteur halieutique pour la période 2018-2024.

Pour la **Guinée Bissau** : le coût total de mise en œuvre du PNIA II de très long terme (2015-2030) est estimé à 341 508 250 000 FCFA. Les coûts des composantes et actions concernant le secteur de la pêche et de l'aquaculture sont indiqués ci-dessous dans le tableau 15.

Tableau 15 : Coûts estimatifs des actions liées au secteur de la pêche et de l'aquaculture dans le PNIA II de la Guinée-Bissau (en FCFA)

Composante	Actions	Budget
Promotion de la pêche artisanale et de l'aquaculture	Appui au développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture	4 075 000 000
	Valorisation des captures et transformation locale de la production halieutique	1 900 000 000
	Amélioration des circuits et conditions de commercialisation	1 300 000 000
	Renforcement des capacités des acteurs de la filière et appui institutionnel	2 300 000 000
	Appui à la création d'un Fond de crédit pour le secteur de la pêche	5 000 000 000
Sous-total 1		14 575 000 000
Renforcements des mécanismes de gestion des ressources halieutiques	Renforcement des mécanismes de contrôle de l'exploitation des ressources halieutiques	1 450 000 000
	Mise à niveau du Système d'information et d'analyse des pêches	875 000 000
Sous- total 2		2 325 000 000
TOTAL		16 900 000 000

Source : PNIA II (2015-2030) de la Guinée-Bissau.

Le coût total des investissements requis pour le développement durable du secteur est estimé à **16,9 milliards de FCFA**. La contribution attendue du gouvernement, celle des bénéficiaires et les appuis financiers attendus des partenaires au développement se répartissent de la façon suivante : 10 pour cent de la part du gouvernement, 5 pour cent de la part des bénéficiaires et 85 pour cent de la part des PTF. On note que la promotion et le développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture dépendent fortement des investissements supportés par les PTF en Guinée Bissau.

Pour le **Liberia** : le coût total du PNIA II (2018-2022) est estimé à **554 463 800 USD**. Le budget du PNIA II est élaboré sur la base de la capacité opérationnelle du secteur agricole du Libéria et est conçu pour répondre aux principaux défis et lacunes du secteur en vue de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Libéria. Les investissements alloués au secteur de la pêche et de l'aquaculture sont estimés à **11 150 000 USD** (soit 2,01 pour cent du coût total du PNIA II). La répartition annuelle des coûts d'investissement dans ce secteur est indiquée dans le tableau 16 ci-dessous.

Tableau 16 : Estimation des investissements dans le développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture (en USD)

Sous-programme	Année					TOTAL
	2018	2019	2020	2021	2022	
Développement et promotion de la pêche et de l'aquaculture	2 240 000	2 265 000	2 240 000	2 190 000	2 215 000	11 150 000

Source : PNIA II (2018-2022) du Libéria.

Trois sources principales de financement sont envisagées pour le PNIA II : le Gouvernement du Libéria, les donateurs bilatéraux/PTF et le secteur privé.

Pour la **Mauritanie** : le plan d'investissement 2015-2020 pour le développement durable de la pêche et de l'aquaculture est indiqué dans le tableau 17. Ce cadre d'investissement a comme vision stratégique de tirer de façon durable le maximum de bénéfices de la richesse halieutique du pays au profit des populations mauritaniennes et de participer plus activement aux efforts de développement d'une économie Bleue inclusive, source de richesse et d'emplois. L'analyse de la structure du plan d'investissement montre que le volume de financements à mobiliser pour la composante « intégration du secteur à l'économie nationale » est prédominant (85 pour cent des besoins en ressources du cadre d'investissement).

Tableau 17 : Plan d'investissement du développement du secteur des pêches et de l'aquaculture (en USD)

Composantes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
<i>Composante 1 : Amélioration de la gouvernance et de la gestion durable des pêcheries</i>	9 531 375	19 896 034	28 226 034	14 779 625	6 315 250	3 066 000	81 814 317
<i>Composante 2 : Intégration accrue du secteur à l'économie nationale</i>	43 977 372	114 241 952	131 924 952	105 994 885	97 309 928	69 913 745	563 362 833
<i>Composante 3 : Renforcement des capacités humaines</i>	200 000	1 700 000	1 500 000	1 500 000	500 000	500 000	5 900 000
<i>Composante 4 : Développement de la pêche continentale et de l'aquaculture</i>	-	1 000 000	2 069 333	2 236 000	2 386 000	1 166 667	8 858 000
TOTAL	53 708 747	136 837 986	163 720 319	124 510 510	106 511 178	74 646 411	659 935 151

Source : Rapport final sur le cadre d'investissement pour le développement durable des pêches en Mauritanie (2015-2020)

Par ailleurs, l'évaluation des besoins identifiés dans le cadre d'investissement à l'horizon 2020 par rapport aux ressources disponibles a fait apparaître un manque de financement de l'ordre de 537 millions d'USD. Avec 134 millions d'USD escomptables à ce jour, le plan de financement actuel couvre seulement 20,6 pour cent des besoins de financement identifiés. Les sources de financement se répartissent comme suit : 33 pour cent État, 7 pour cent secteur privé (y compris partenariats public-privé) et 60 pour cent partenaires au développement.

Pour le **Niger** : le Plan d'action 2016-2020 de l'Initiative 3N est le PNIASAN du pays qui a pour objectif principal la « faim zéro au Niger ». Les principaux domaines d'intervention de ce plan sont: i) la maîtrise de l'eau pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques; ii) la promotion des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et des chaînes de valeur; iii) la gestion intégrée et durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement; iv) la réduction de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle; et v) l'amélioration de l'environnement institutionnel de mise en œuvre de l'Initiative 3N. Chaque domaine d'intervention se décline en programmes stratégiques puis en objectifs spécifiques au niveau du cadre logique du Plan d'action. Le coût total de tous les domaines d'intervention du Plan d'action a été estimé à 1 546,627 milliards de FCFA.

Le coût total des programmes stratégiques liés directement au secteur halieutique et aquacole est estimé à **12,032 milliards de FCFA**, soit 0,8 pour du coût total du Plan d'action (*cf. tableau 18*). Toutefois, il faut noter que la mise en œuvre d'autres programmes stratégiques pourrait également concerner les communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs. Mais par manque d'informations précises, il n'a pas été possible d'estimer la part des coûts de ces programmes.

Tableau 18 : Estimation des coûts des programmes stratégiques du Plan d'action de l'Initiative 3N liés au secteur halieutique et aquacole.

Programmes Stratégiques	Coûts prévisionnels par année (millions FCFA)					TOTAL (2016-2020)
	2016	2017	2018	2019	2020	
Accroître les productions halieutiques et aquacoles	185	1 109	1 009	609	459	3 370
Améliorer les conditions de mise en marché et de commercialisation des productions halieutiques et aquacoles	45	533	458	458	458	1 950
Renforcer l'accompagnement et l'appui conseil aux filières des produits halieutiques	550	700	500	500	500	2 750
Assurer la concertation et la mobilisation des acteurs de la filière halieutique	7	45	270	420	7	739

Promouvoir les infrastructures de commercialisation et les unités modernes de transformation des produits de la filière halieutique	300	600	700	750	820	3 170
Améliorer le cadre réglementaire de la filière halieutique	15	5	17	3	13	53
TOTAL	1 102	2 992	2 954	2 740	2 257	12 032

Source : Plan d'Action 2016-2020 de l'Initiative 3N du Niger.

Le coût des investissements à travers les projets dans le secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement agricole durable pourrait atteindre aujourd'hui un montant estimé à 1 003,645 milliards de FCFA, correspondant à un **taux de mobilisation globale de 65 pour cent du Plan d'Action 2016-2020 de l'Initiative 3N du Niger**. Sur la base de l'hypothèse selon laquelle ce taux de mobilisation s'applique aussi aux programmes stratégiques de la pêche et de l'aquaculture, le **besoin de financement** pour ce secteur pourrait être estimé à **environ 4,211 milliards de FCFA**.

Pour la **Gambie** : le PNIASAN II de la Gambie n'ayant toujours pas été finalisé lors du présent diagnostic, il n'a pas été possible d'estimer le pourcentage des investissements pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture par rapport au coût total du PNIASAN II comme cela a été fait pour les autres États membres de la CEDEAO. L'analyse est basée sur le document de Stratégie sectorielle de la pêche et de l'aquaculture (2017-2021) de la Gambie. Cette Stratégie sectorielle présente les piliers stratégiques pour le développement durable du secteur halieutique et aquacole avec des estimations des besoins en financement pour réaliser les investissements planifiés de 2017 à 2021 dans le secteur (*cf. tableau 19*).

Tableau 19 : Budget du Plan stratégique du secteur des pêches et de l'aquaculture de la Gambie (2017-2021) en dalasi gambien (GMD).

Pilier Stratégique	Année					TOTAL
	2017	2018	2019	2020	2021	
Restructuration institutionnelle, réaménagement et renforcement des capacités	2 304 000	2 987 750	1 422 750	922 750	922 750	8 560 000
Réformes juridiques et politiques	575 000	-	-	-	-	575 000
Renforcement des capacités et sensibilisation des parties prenantes clés	890 000	-	-	-	-	890 000
Liens intersectoriels et optimisation de la chaîne de valeur globale	6 300 000	8 400 000	8 460 000	7 960 000	7 960 000	38 930 000
Collaboration et partenariat	275 000	-	-	-	-	275 000
TOTAL	10 344 000	11 387 750	9 882 750	8 882 750	8 882 750	48 065 000

Source : Stratégie sectorielle de la pêche et de l'aquaculture de la Gambie (2017-2021).

Le montant total des besoins en financement du Plan stratégique du secteur des pêches et de l'aquaculture (2017-2021) est estimé à 48 065 000 GMD soit 969 032 USD. Dans ce montant, aucune indication n'est faite concernant les investissements supportés par le gouvernement et ceux supportés par les PTF. Mais en comparaison avec le Plan national d'investissement agricole 2011-2015, il est fort probable que les PTF bilatéraux ou multilatéraux soient sollicités pour couvrir de 65 à 75 pour cent des besoins de financement pour la mise en œuvre la Stratégie sectorielle de la pêche et de l'aquaculture de la Gambie (2017-2021).

Pour le **Sénégal** : le coût estimé pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture est de 398 883 600 USD représentant 9,25 pour cent du coût total du PNIASAN II du pays. Ce coût sectoriel se répartit en coût d'investissements (378 073 020 USD) et de fonctionnement (20 810 580 USD). Le financement provient de plusieurs sources : l'État, les collectivités locales, les bénéficiaires, le secteur privé, les ONG et les PTF.

L'examen des contributions relatives des différents bailleurs fait ressortir le rôle prééminent de l'État dans le financement du plan d'investissement. Il devra fournir 56 pour cent des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre du PNIASAN II. Plus du tiers des ressources devra être mobilisé auprès des autres sources de financement. Pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture, **41 pour cent** des besoins exprimés sont encore à rechercher soit **163 542 276 USD**.

Pour le **Ghana** : l'analyse est basée sur deux documents : i) le Plan d'investissement agricole du Ghana (GhAIP 2018-2021) ; et ii) le Cadre des dépenses à moyen terme 2019-2022 du Ministère du développement de la pêche et de l'aquaculture du Ghana (MTEF 2019-2022). Le coût total du GhAIP pour la période 2019-2021 a été estimé à **9 123,67 millions de cedi ghanéen (GHS)**. En ce qui concerne les dépenses programmées par le Ministère du développement de la pêche et de l'aquaculture pour la même période, les budgets par programme sont indiqués dans tableau 20 ci-dessous.

Tableau 20 : Budget par programme du Ministère du développement de la pêche et de l'aquaculture du Ghana (2019-2021) en GHS

Programme	Année			Total
	2019	2020	2021	
Gestion de l'administration	48 247 558	48 224 013	48 224 013	144 695 584
Gestion des ressources halieutiques	3 820 577	3 820 577	3 820 577	11 461 731
Développement de l'aquaculture	5 136 684	5 136 684	5 136 684	15 410 052
Suivi, contrôle et surveillance des pêches	1 505 286	1 505 286	1 505 286	4 515 858
Santé des animaux aquatiques et post-capture	882 344	882 344	882 344	2 647 032
TOTAL	59 592 449	59 568 904	59 568 904	178 730 257

Source : Cadre des dépenses à moyen terme 2019-2022 du Ministère du développement de la pêche et de l'aquaculture du Ghana.

Ainsi, les dépenses prévues par le Ministère du développement de la pêche et de l'aquaculture du Ghana pour la période 2018-2021 sont estimées à **178,73 millions de GHS** soit **1,96 pour cent du coût total du GhAIP** pour la même période (cf. tableau 5). Il aurait été aussi intéressant de comparer ces dépenses à moyen terme aux coûts d'investissements planifiés dans le secteur. Toutefois, cette analyse n'a malheureusement pas pu être faite car le document du Plan de développement à moyen terme (2018-2021) du Ministère du développement de la pêche et de l'aquaculture (version finale de septembre 2018) que nous avons pu consulter ne contient pas de budget estimatif pour les investissements prévus (le tableau de budget existe mais il n'est pas renseigné dans le document).

Pour la **Sierra Leone** : le coût des investissements n'est pas indiqué dans le PNIASAN II de la Sierra Leone qui contient un tableau de budget détaillé des composantes et sous-composantes, mais ne contient aucun coût d'investissement (il est vide). Donc, aucune analyse n'a pu être faite pour ce pays s'agissant de l'estimation des besoins en investissement du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Pour le **Togo** : la structure du PNIASAN (2017-2026) ne permet pas de distinguer les investissements liés particulièrement à la promotion et au développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Le budget tel qu'il est présenté dans le document de PNIASAN II est décliné par axe stratégique sans aucun détail par activité ou action correspondantes à chaque axe. Par conséquent, il n'a pas été possible d'estimer les coûts et besoins d'investissement des activités liées particulièrement au secteur de la pêche et de l'aquaculture. Toutefois, l'accent est mis sur le développement de la pisciculture (tilapia, crevettes, huitres) et l'introduction d'espèces euryhalines.

5.1.3. FINANCEMENT TOUJOURS INSUFFISANT DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE POUR CONTRIBUER EFFICACEMENT A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

- Au niveau de l'arbitrage budgétaire annuel du gouvernement :

L'arbitrage budgétaire est un exercice qui est effectué chaque année au niveau des gouvernements des États membres de la CEDEAO pour allouer des financements aux différents secteurs publics sur la base des besoins en matière de budget d'investissement et de fonctionnement du ministère en charge du secteur concerné. Ainsi le budget alloué pour le développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture est parmi les plus faibles et ne couvre même pas 30 pour cent des besoins réels du secteur pour permettre la mise en œuvre efficace des politiques nationales de la pêche et de l'aquaculture qui permettraient d'atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle visés dans les États membres de la CEDEAO. L'une des principales causes de cette situation pourrait être liée au manque chronique de données et d'informations fiables collectées et analysées concernant l'importance du secteur pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et la réduction de la pauvreté des populations en Afrique de l'Ouest. L'absence d'un système d'information efficace et de suivi opérationnel de cet apport du secteur ne permet pas d'aider à la prise des décisions politiques en faveur de la pêche et de l'aquaculture au niveau des budgets nationaux.

- Au niveau des partenaires techniques et financiers :

Comme on peut le noter dans les analyses faites ci-dessus concernant les besoins d'investissement, le développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans les États membres de la CEDEAO et la Mauritanie dépend de 60 à 70 pour cent de financements extérieurs à travers des programmes et projets financés par les PTF. On estime qu'au cours des dix dernières années une centaine de programmes et projets directement ou indirectement liés au secteur de la pêche et de l'aquaculture ont été élaborés et mis en œuvre par les PTF en Afrique de l'Ouest. Cependant, l'absence de mobilisation financière ou en nature de la contrepartie nationale pourrait rendre incertaine l'atteinte des objectifs de ces programmes et projets dans plusieurs États.

Il faut noter que certaines ONG, surtout internationales, sont actives dans la mobilisation de financements au profit du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique de l'Ouest. Toutefois, les investissements réalisés par ces ONG sur le terrain ne sont pas efficacement suivis par les autorités du pays en charge du secteur. Il n'est ainsi pas possible d'évaluer leur impact en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la réduction de la pauvreté au niveau des populations des communautés côtières au nom desquelles ces financements sont mobilisés auprès des bailleurs de fonds.

- Au niveau du secteur privé :

En l'absence d'un système de suivi adéquat, il est très difficile d'évaluer le niveau d'investissement du secteur privé (opérateurs économiques, professionnels, etc.) dans le développement durable de la pêche et de l'aquaculture en Afrique de l'Ouest. Les opérateurs économiques qui y investissent le font de façon très isolée et ne permettent pas de connaître l'investissement réalisé en faveur du secteur.

5.1.4. SUIVI-EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES.

Les politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture sont faiblement mises en œuvre

en Afrique de l'ouest à cause de facteurs qui ont été explicités précédemment dans la partie concernant les capacités de mise en œuvre des politiques. Dans certains pays comme la Côte d'Ivoire (qui dispose du Plan stratégique de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture), la stratégie est dotée d'un dispositif institutionnel bien conçu pour sa mise en œuvre et son suivi-évaluation, mais le manque de moyens financiers et humains pour le rendre opérationnel constitue l'une des contraintes majeures à l'efficacité d'un tel dispositif.

Les sous-programmes des PNIA II liés directement ou indirectement au secteur de la pêche et de l'aquaculture, affichent des objectifs d'augmentation de la productivité et de la production du secteur afin d'améliorer la disponibilité et l'accès aux produits halieutiques pour les populations de la communauté. Toutefois, en raison de la faible mobilisation financière pour mettre en œuvre ces investissements dans la pêche et l'aquaculture, les résultats escomptés ne seront pas pleinement atteints, ce qui affectera négativement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations concernées.

Excepté le cas du Sénégal où le PNIASAN donne une répartition par genre des coûts d'investissements par programme, il faut noter que la **dimension « genre »** n'a pas été mise en exergue dans l'élaboration des Plans d'investissement agricole ou dans d'autres Plans de développement sectoriel de la pêche et de l'aquaculture dans les autres États membres de la CEDEAO.

6. Analyse de l'économie politique

Quels sont les facteurs liés à l'économie politique susceptibles d'empêcher l'adoption et/ou la mise en œuvre de mesures, d'actions et de mécanismes visant à éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition à l'horizon 2030 dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture?

6.1. Considérations sur les facteurs d'économie politique entravant la contribution des politiques des pêches et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone CEDEAO.

En Afrique de l'Ouest, la formulation, l'adoption, la mise en œuvre et le suivi-évaluation d'une politique nationale et/ou régionale des pêches et de l'aquaculture sont susceptibles d'être influencés par plusieurs facteurs d'économie politique internes et externes, dans un environnement dynamique constitué d'intérêts parfois différents et contradictoires entre les parties prenantes. Cette partie du diagnostic s'efforce d'analyser les principaux facteurs qui peuvent empêcher la mise en œuvre efficace des politiques nationales des pêches et de l'aquaculture. Elle permettra d'identifier et de comprendre les « forces motrices et directrices » dans les prises de décisions politiques, financières et techniques visant à favoriser l'amélioration de la contribution effective du secteur de la pêche et de l'aquaculture à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition d'ici 2030. Outre les analyses réalisées dans les différentes parties précédentes du diagnostic, nous présentons dans cette partie certains des principaux facteurs d'économie politique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique de l'Ouest.

6.1.1. FAIBLESSE DES RESSOURCES NATIONALES FINANCIERES ET HUMAINES POUR LE SECTEUR

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique de l'Ouest souffre encore d'un manque de considération politique, spécialement le poids de la pêche artisanale n'est pas pris en compte dans la formulation des politiques et stratégies axées sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la protection sociale, l'environnement, etc. Cela se caractérise par des ressources limitées, un déficit chronique d'information et un manque d'intégration effective du secteur dans les stratégies de développement comme celle de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau des pays. Les ressources financières allouées à la pêche et à l'aquaculture lors des arbitrages budgétaires des gouvernements sont parmi les plus faibles. Celles-ci ne dépassent pas les 30 pour cent des besoins en ressources financières exprimés par le Département ministériel en charge du développement durable du secteur. La mobilisation concrète de ce budget sectoriel, déjà insuffisant, est aussi très difficile dans certains États membres à cause de la corruption de certains agents, déguisée en lourdeurs administratives dans les structures nationales en charge des finances publiques de l'État (Ministère de l'économie et des finances et celui du Budget national). Il est important de préciser que le budget sectoriel alloué est essentiellement consacré au fonctionnement (salaires, matériels et consommables de bureau, carburants, entretiens des véhicules administratifs, etc.) des structures et départements en charge de la pêche et de l'aquaculture. Les investissements en faveur des programmes de développement du secteur ne sont pas pris en compte par les ressources nationales financières allouées au secteur. Cependant, le secteur génère d'importantes ressources financières pour le pays grâce aux accords de pêche (avec l'UE, la Chine, la Russie, Corée du Sud, etc.), la vente des licences de pêche privés et autres

redevances financières dont une partie est censée être utilisée par les pouvoirs publics pour faire des investissements utiles pour le développement durable du secteur et améliorer sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté en particulier des populations vulnérables. C'est le cas de plusieurs accords de pêche entre l'UE et certains États membres de la CEDEAO dont le Cabo-Verde, la Côte d'Ivoire, la Guinée et la Guinée Bissau.

La quantité et la qualité des ressources humaines en charge d'assurer un développement harmonieux de la pêche et de l'aquaculture dans les États membres de la CEDEAO sont importantes dans la mise en œuvre des actions en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En effet, dans la plupart des États, 60 à 70 pour cent des fonctionnaires ou agents de l'État sont concentrés dans les ministères et services centraux du secteur, localisés dans la capitale contre seulement 30 pour cent d'agents localisés dans les zones rurales côtières marines et fluviales où il y a de véritables besoins de fonctionnaires d'encadrement, de soutien et de suivi des activités du développement local du secteur.

Par ailleurs, les capacités techniques des fonctionnaires et agents de l'État pour la résolution des problèmes auxquels le secteur de la pêche et de l'aquaculture est confronté sont insuffisantes, surtout au niveau des localités déconcentrées (zones rurales côtières marines et fluviales et bassins d'eau). Ainsi, dans cette situation de faiblesse des ressources financières allouées au secteur, les capacités de conception et de planification des programmes et projets pour la mobilisation des fonds nécessaires pour assurer des investissements de base dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture sont insuffisantes. Par ailleurs, il convient aussi de noter de l'insuffisance réelles des capacités nationales de recherche scientifique (manque de personnel, statut peu valorisé, fuite des compétences, etc.) et de collaboration entre la recherche, l'administration centrale et les pêcheurs pour la production des avis scientifiques, des connaissances et informations pertinentes pour permettre la prise de décisions éclairées par les responsables politiques.

6.1.2. FORTE DEPENDANCE DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE A L'EGARD DES FINANCEMENTS EXTERIEURS

Nous avons vu dans l'analyse financière faites ci-dessus (cf. 6.1.3.), que le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans la zone CEDEAO et la Mauritanie est fortement dépendant (jusqu'à 70 pour cent) des financements extérieurs à travers les programmes et projets des PTF et ONG. Les programmes et projets mis en œuvre dans les secteurs halieutiques au cours de ces dix dernières années en Afrique de l'Ouest sont nombreux (autour d'une centaine) et les volumes financiers investis sont relativement importants. Cependant, ceux qui ont connu un succès tant du point de vue des résultats que des impacts sur les moyens d'existence durables des communautés locales de pêche sont rares. L'absence de mécanismes agréés de suivi et d'évaluation pour mesurer les impacts réels de ces programmes et projets sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, sur la lutte contre la pauvreté et sur la gestion et l'exploitation durables des ressources halieutiques (pêche et aquaculture), constitue aujourd'hui une limite majeure des initiatives prises dans le secteur. De même, les projets et programmes n'ont pas d'ancrage institutionnel fort et durable pour pouvoir influencer durablement les politiques nationales et les pratiques de pêche en Afrique de l'Ouest. En effet, en l'absence de soutien politique conséquent et d'une implication réelle des États, des organisations intergouvernementales de la région (CEDEAO, UEMOA, CSRP et CPCO) et des acteurs concernés à la base, et en l'absence de coordination entre les partenaires au développement, les succès de ces programmes et projets sont limités voire inexistantes.

La majorité de ces programmes et projets sont conçus et développés hors des pays de mise en œuvre et sont considérés comme des initiatives « clé en main » qui n'ont pas fait l'objet de concertation

réelles avec les parties prenantes, notamment celles qui sont souvent considérées comme les « bénéficiaires finaux » c'est-à-dire les communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs et l'État lui-même. Ainsi, le manque et/ou l'insuffisance de capacités financières des pays pour mettre en œuvre leurs politiques et stratégies nationales de pêche et d'aquaculture laisse libre cours à une démultiplication des interventions sous forme de programmes et de projets sans aucune cohérence et parfois même en contradiction avec les objectifs assignés aux politiques nationales.

6.1.3. INTERETS CONTRADICTOIRES ET PARFOIS CONFLICTUELS ENTRE LES ACTEURS DANS LE SECTEUR

- **Valeur économique rentière tirée du secteur versus sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations :**

Les différences d'intérêt dans les objectifs des politiques et stratégies nationales de pêche et d'aquaculture des pays constituent des facteurs d'économie politique susceptibles de compromettre la contribution du secteur à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest. En effet, certains États comme la Mauritanie, la Guinée Bissau et la Côte d'Ivoire, même s'ils considèrent la sécurité alimentaire comme importante dans leurs politiques, privilégient quand même la valeur économique rentière tirée du secteur halieutique pour des besoins de financement de l'État plutôt que d'assurer l'approvisionnement du marché national en poissons et autres produits halieutiques. Toutefois il convient de noter que la Mauritanie a entrepris une stratégie nationale visant à améliorer la disponibilité et l'accessibilité du poisson pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations à travers la création d'une société nationale de distribution du poisson (SNDP) en octobre 2013, dont les effets positifs n'ont pas encore été évalués sur le niveau de consommation de poisson en Mauritanie, qui reste l'un des plus faibles de la région, soit 6 kg/an/par habitant (cf. tableau 2).

- **Poissons transformés en farines pour l'alimentation du bétail versus poissons utilisés pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des êtres humains**

Les espèces de petits pélagiques (sardinelles, ethmalose, chinchards et espèces assimilées) sont les poissons les plus consommés en Afrique de l'Ouest car ils sont disponibles et accessibles pour la majorité des habitants, et constituent à cet effet une importante source de protéines animales et de micronutriments (minéraux et vitamines) pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations de la région. Toutefois, ces dernières années, on assiste à l'arrivée dans certains États d'Afrique de l'Ouest de firmes étrangères mettant en place des usines de production de farines de poisson à partir essentiellement des espèces de petits pélagiques.

En effet, depuis 2010, chaque année, 200 000 à 300 000 tonnes de poissons pélagiques (sardinelles) auparavant destinées à la consommation humaine au Nigéria, en Côte d'Ivoire, au Ghana et d'autres pays en Afrique de l'Ouest, sont détournées vers ces usines de fabrication de farines. Il y en avait 5 en 2010, 29 en 2016 et depuis 2017, 40 autorisations ont été signées par les Gouvernements de la Mauritanie, du Sénégal et de la Gambie. Ces usines sont liées à des capitaux turcs, chinois, marocains et russes. Il faut noter que plus de 200 000 tonnes de sardinelles transformées en farine de poisson privent 40 millions d'Africains de l'Ouest de 5 kg de poisson de qualité par personne et par an (<http://peche-dev.org/spip.php?article181#>). Les gouvernements et les firmes privées concernées justifient cette activité comme une source de création d'emplois mais en réalité, elle réduit drastiquement la disponibilité de ces poissons largement accessibles pour la consommation humaine, ce qui nuit gravement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations d'Afrique de l'Ouest.

- **Importance de la pêche artisanale versus pêche industrielle**

La pêche artisanale maritime et continentale assure plus de 70 pour cent de la production de poisson en Afrique de l'Ouest dont presque 95 pour cent sont destinés à la consommation humaine. Cependant, à peine 10 pour cent des captures de la pêche industrielle parviennent dans l'assiette des consommateurs en Afrique de l'Ouest. Ceci indique clairement l'importance de la pêche artisanale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la réduction de la pauvreté surtout dans les États côtiers membres de la CEDEAO. Malheureusement, la pêche artisanale ne bénéficie pas encore de la part des politiques et stratégies nationales d'un support à la hauteur de son rôle dans l'approvisionnement des marchés afin de rendre disponible et accessible le poisson à la très grande majorité des populations locales. En effet, l'importance des pêcheries artisanales est encore sous-estimée du fait que leurs prises ne sont pas correctement déclarées et que les revenus qu'elles génèrent ne sont pas pris en compte à leur juste valeur. Par conséquent le poids économique et alimentaire n'apparaît jamais dans les statistiques officielles du pays. Cela explique pourquoi les pêches artisanales maritime et continentale ne sont pas considérées comme des sous-secteurs économiques dignes de ce nom, et le fait qu'elles procurent des protéines animales nécessaires pour la santé nutritionnelle n'est pas suffisamment reconnu. Ainsi, la pêche artisanale ne bénéficie pas d'investissements au même niveau que la pêche industrielle. Par ailleurs, il convient également de noter des conflits entre la pêche artisanale maritime et la pêche industrielle en raison d'incursions des bateaux industriels, avec parfois la complicité des autorités, dans les zones réservées à la pêche artisanale dans certains États membres de la CEDEAO. Ceci affecte négativement la production artisanale qui, comme on le sait, est totalement destinée à la consommation humaine donc à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations locales.

Sur la base de l'analyse ci-dessus des principaux facteurs d'économie politique, il apparaît clairement que l'effectivité de la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales de la pêche et de l'aquaculture dans les États membres de la CEDEAO dépend fortement des investissements extérieurs à travers les programmes et projets développés et mis œuvre par les PTF qui suivent leur « **propres agendas cachés** » qui ne sont pas souvent en ligne avec les objectifs des politiques nationales, elles-mêmes différentes selon le pays. En outre, la recherche, parfois avec la complicité des agents de certains gouvernements, de gains économiques sur les ressources halieutiques au détriment de la consommation humaine affecte sérieusement la contribution du secteur à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Il est donc impératif d'œuvrer à l'élaboration et à l'adoption d'un cadre commun endogène et régional qui faciliterait et encouragerait les États membres à mobiliser des ressources internes et à mieux orienter l'utilisation des investissements extérieurs pour améliorer de façon efficace et durable la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. La Commission de la CEDEAO avec l'assistance politique du Programme FIRST s'efforce actuellement de créer un environnement politique pour l'élaboration et l'adoption d'une politique régionale de la pêche et de l'aquaculture dans un cadre régional commun endogène afin d'améliorer l'intégration des préoccupations en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour assurer une mise en œuvre efficace des politiques et stratégies nationales de pêche et d'aquaculture en Afrique de l'Ouest.

7. Réalisme politique

Compte tenu de l'analyse ci-dessus, quel est le réalisme/crédibilité de l'ensemble des politiques et stratégies actuelles ?

Compte tenu du contexte difficile en ce qui concerne la mobilisation des ressources nationales requises, le niveau de réalisme des politiques et stratégies nationales de pêche et d'aquaculture est très faible et la dépendance à l'égard des financements extérieurs à hauteur de 70 pour cent pour leur mise en œuvre entame très considérablement la crédibilité de ces politiques nationales au niveau des États membres de la CEDEAO. Nous allons passer ici en revue quelques-uns des principaux défis à relever pour améliorer le réalisme et la crédibilité des politiques et stratégies dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en vue d'assurer leur contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté des populations locales.

Parmi les principaux défis à relever pour permettre aux politiques et stratégies nationales de la pêche et de l'aquaculture de contribuer de façon efficace et durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelles des populations locales en Afrique de l'Ouest, figurent :

- **Prise en compte effective des préoccupations en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les politiques et stratégies nationales :**

La sécurité alimentaire et nutritionnelle figure parmi les objectifs spécifiques de toutes les politiques nationales des pêches et de l'aquaculture existantes des États Membres de la CEDEAO et de la Mauritanie. En revanche, cet objectif spécifique n'est pas traduit clairement en axes stratégiques ni actions spécifiques à mettre en place pour l'atteinte de cet objectif. Ainsi, les activités qui concernent les préoccupations de disponibilité, d'accessibilité, d'utilisation et de stabilité du poisson pour les populations locales sont très faibles et parfois absentes des plans d'action des politiques nationales de pêche et d'aquaculture. La prise en compte de ces quatre dimensions de la sécurité alimentaire et leur traduction en actions concrètes restent un défi important en vue d'assurer la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire des populations en Afrique de l'Ouest.

- **Renforcement de l'intégration du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre institutionnel et organisationnel national de pilotage de la sécurité alimentaire et nutritionnelle :**

L'analyse a révélé, dans certains États membres de la CEDEAO, la faible intégration et même parfois l'absence totale du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans les cadres institutionnels et organisationnels en charge de la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des pays. Pourtant, la nature multidimensionnelle de la sécurité alimentaire et nutritionnelle nécessite la conduite d'actions intégrées et complémentaires entre les différentes structures impliquées aux niveaux local, national et régional. Le faible niveau d'intégration du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans les cadres institutionnels et organisationnels est un défi important pour permettre au secteur de jouer pleinement son rôle en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Un autre défi est la non visibilité du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans les PNIASAN, qui sont les cadres uniques nationaux de mobilisation des financements intérieurs et extérieurs des États membres en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. La mise en œuvre des PNIASAN

implique plusieurs Départements ministériels avec des préoccupations différentes, l'intégration du secteur de la pêche et de l'aquaculture permettrait une meilleure coordination et synergie d'actions à conduire pour parvenir à une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable en Afrique de l'Ouest.

- **Sensibilisation et communication sur la valeur nutritionnelle du poisson pour une alimentation équilibrée de la population :**

Le rôle de la pêche et de l'aquaculture pour améliorer la nutrition est de plus en plus reconnu dans le monde. Par exemple, on estime qu'une portion de 150 grammes de poisson couvre environ 50 à 60 pour cent des besoins journaliers en protéines d'un adulte. Cependant, alors que la valeur nutritionnelle réelle du poisson dans le régime alimentaire quotidien est reconnue par les spécialistes, elle est en revanche très généralement méconnue et/ou sous-estimée par l'écrasante majorité des populations en Afrique de l'Ouest. Les actions de sensibilisation et de communication du grand public et des décideurs politiques sur l'importance du poisson dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations sont insuffisantes dans les politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture au niveau des États. Ainsi la sensibilisation des populations, surtout des décideurs politiques, et l'élaboration d'une véritable stratégie de communication sur l'importance et le rôle du poisson dans la santé nutritionnelle restent des défis importants à relever pour améliorer la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest.

- **Suivi-évaluation des politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture:**

L'absence totale de mécanismes de suivi-évaluation et d'indicateurs de résultats dans la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture ne permet pas d'évaluer la contribution réelle du secteur à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans les États membres de la CEDEAO. Cette absence est également observée au niveau de nombreux programmes et projets développés et mis en œuvre dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. À cause de cette situation, il est difficile et parfois impossible d'évaluer les résultats et/ou impacts réels de ces programmes et projets sur l'atteinte des objectifs des politiques nationales, par exemple le développement harmonieux du secteur en matière d'augmentation de la disponibilité et de l'accessibilité du poisson en Afrique de l'Ouest.

Il est également important de noter que l'absence de mécanisme de suivi-évaluation compromet la redevabilité des différentes catégories d'acteurs (agents de l'État, organisations de pêcheurs artisans et industriels, femmes, ONG, PTF, etc.) vis-à-vis des populations. Elle ne permet pas de définir et de situer les responsabilités individuelles et collectives de chacun dans la mise en œuvre efficace des politiques nationales des pêches et de l'aquaculture.

- **Des investissements privés encore insuffisants pour supporter le développement durable du secteur de la pêche et de l'aquaculture :**

Il est important de rappeler ici que la pêche et l'aquaculture sont aussi basées sur des activités économiques privées qui doivent être soutenues par des investissements privés pour permettre au secteur de continuer à créer de la richesse et au pays de rendre disponible le poisson pour ses populations. Malgré l'importance accordée au secteur dans les documents de planification économique et stratégique, les investissements privés demeurent encore insuffisants pour supporter durablement cette activité économique en Afrique de l'Ouest. Par exemple l'accès sécurisé au foncier, à l'eau et aux garanties bancaires crée un environnement qui pourrait inciter des milliers de jeunes à

s'investir dans des activités d'aquaculture et de pêche (tout au long de la chaîne de valeur) pour assurer de l'emploi aux jeunes et répondre à la demande croissante de poisson pour une population dont le taux de croissance reste relativement élevé. La création d'un tel environnement favorable et attractif pour des investissements privés, tout comme les approches fondées sur des partenariats public-privé restent des défis à relever dans la plupart des États membres de la CEDEAO.

8. Domaines d'investissement prioritaires

Dans un scénario de contraintes financières et de capacités limitées, quels sont les priorités pour une mise en œuvre efficace des politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture ?

8.1. Priorités pour améliorer la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest.

Les analyses réalisées et les résultats obtenus dans les parties précédentes de ce travail permettent d'identifier, dans le cadre d'un scénario de contraintes financières et de capacités limitées, les domaines prioritaires pour une mise en œuvre efficace des politiques et stratégies nationales en vue d'améliorer la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone CEDEAO et la Mauritanie.

8.1.1. MISE EN PLACE ET/OU RENFORCEMENT DES ACTIONS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS SPECIFIQUES EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES

Toutes les politiques nationales axées sur la pêche et l'aquaculture ont parmi leurs objectifs spécifiques la contribution du secteur à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Cependant, les actions concrètes en faveur des quatre dimensions de la sécurité alimentaire sont quasiment absentes de la mise en œuvre de ces politiques nationales. Les mesures prioritaires pourraient concerner :

Amélioration de la disponibilité du poisson pour tous : la disponibilité du poisson pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population peut être considérablement améliorée en augmentant la quantité et la qualité de la production nationale de poisson à travers: i) l'élimination progressive des rejets de poisson et la réduction des pertes et déchets post-captures à toutes les étapes de la chaîne de valeur; ii) l'arrêt immédiat grâce à des décisions politiques fortes de l'implantation dans la région des usines de transformation de poissons en farines pour l'alimentation du bétail au détriment de la consommation humaine; iii) la sécurisation et la protection renforcée des pêcheries artisanales maritimes et continentales dont la quasi-totalité de la production est destinée à la consommation des populations locales; et iv) l'obligation de débarquement d'un certains quotas de poisson dans le cadre des accords de pêches avec les pays tiers (ex. accord de pêche industrielle pélagique).

Amélioration de l'accès au poisson pour tous : l'accès physique, économique et social des populations au poisson surtout dans les zones éloignées, isolées et enclavées des lieux de production peut être amélioré par des actions publiques et privées par le biais notamment de: i) la création et/ou le renforcement des mécanismes nationaux de partenariat public-privé de distribution de poisson dans tout le pays; et ii) l'amélioration du commerce intra-régional de poisson et autres produits de la pêche à travers l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires, la lutte efficace contre les tracasseries douanières et policières transfrontalières et le respect du traité de libre circulation des biens et services adopté par tous les États membres de la CEDEAO.

Amélioration de l'utilisation du poisson pour tous : l'utilisation pourrait être améliorée à travers les actions suivantes: i) faire du poisson un élément essentiel des stratégies, politiques et programmes de

sécurité alimentaire et de nutrition, y compris les interventions nutritionnelles, en veillant particulièrement à promouvoir le poisson en tant que source de bonnes protéines et de micronutriments; ii) entreprendre des activités de sensibilisation et de communication appropriées pour encourager la consommation de poisson par la mère et l'enfant et dans les repas scolaires; et iii) améliorer les connaissances sur l'impact de la consommation de poisson sur la nutrition, notamment en collectant des données intra-ménage et ventilées par sexe en Afrique de l'Ouest.

Amélioration de la stabilité du poisson pour tous : la stabilité de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'utilisation du poisson devrait être fondée sur une gouvernance participative et inclusive de tous les acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture à travers: i) la mise en place et/ou le renforcement de la collaboration efficace et transparente entre les différents groupes d'acteurs dans l'application des mesures et règlements en faveur du développement harmonieux du secteur au niveau national et régional; ii) l'arrêt des subventions néfastes qui encouragent la surpêche (subvention des moteurs hors-bord, des pirogues) et leur réorientation vers des investissements d'intérêt public qui soutiennent la contribution du poisson à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et à la diversification des activités; et iii) intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques des pêches et de l'aquaculture afin de faire face aux impacts présents et futurs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en particulier dans les zones les plus vulnérables.

8.1.2. LE DEVELOPPEMENT D'UNE AQUACULTURE DURABLE POUR AMELIORER LA DISPONIBILITE DU POISSON POUR TOUS EN AFRIQUE DE L'OUEST

Les actions en faveur d'une aquaculture durable dans le contexte ouest-africain doivent continuer car elle est toujours en deçà de son potentiel réel dans la plupart des États membres de la CEDEAO. Il existe des contraintes qui doivent être considérablement réduites ou levées, à savoir les contraintes: i) liées à la production (accès à la terre, à l'eau, aux alevins, aux aliments et surtout aux crédits) ; ii) liées à la commercialisation (normes standards et qualité des produits, commercialisation, accès aux marchés, communication) ; iii) liées à la recherche d'alternatives à la farine de poisson dans les aliments d'aquaculture ; et iv) liées à la promotion des espèces herbivores, à la domestication et l'amélioration génétique, et à l'intégration dans les modèles de production agroécologiques dans les ferme et les paysages.

La levée de ces contraintes permettra sûrement d'améliorer la durabilité et la productivité de l'aquaculture ainsi que sa contribution aux différentes dimensions de la sécurité alimentaire et de la nutrition, dans les systèmes de petite et de grande envergure, en tenant compte de l'intégrité des écosystèmes exploités en Afrique de l'Ouest. La Commission de la CEDEAO pourrait mettre en place les conditions pour développer et mettre en œuvre des collaborations afin d'encourager le partage des connaissances et l'apprentissage sur la base des expériences en aquaculture entre ses États membres.

8.1.3. RENFORCEMENT DE LA DIMENSION DE GENRE DANS LE SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

La réduction des inégalités liées au genre est très importante pour la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest. Les efforts doivent continuer à supporter les actions déjà en cours dans les politiques nationales genre, les investissements, les programmes et les projets en faveur de l'égalité dans les systèmes de droits de la pêche et de l'aquaculture, notamment l'accès équitable aux ressources halieutiques et aux matières premières, aux différents systèmes de crédit, y compris le microcrédit, etc. En Afrique de l'Ouest, les

femmes sont notamment responsables, le long de la chaîne de valeur halieutique, des activités post-captures de la filière comme le mareyage, la transformation, le transport, la distribution et la vente au détail du poisson (de pêche et d'aquaculture). Ainsi toute action pour la réduction des inégalités de genre permettra de contribuer efficacement à la performance du secteur de la pêche et de l'aquaculture pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

8.1.4. RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES, HUMAINES DE L'ADMINISTRATION DES PECHEES ET DE L'AQUACULTURE DANS LES ETATS MEMBRES DE LA CEDEAO :

Le diagnostic a mis en évidence le fait que la plupart des administrations des pêches et de l'aquaculture dans les États membres de la CEDEAO ont un besoin de renforcement des capacités techniques pour la mise en œuvre efficace des politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture. Toutefois, il convient d'abord de mettre en place des évaluations approfondies et détaillées des besoins en matière de renforcement des capacités et de formation au niveau des administrations de chaque pays afin d'élaborer des programmes de renforcement des capacités adaptés aux besoins identifiés.

Les grandes écoles et universités spécialisées existantes et opérationnelles dans la région devront être mises à profit pour la mise en œuvre de ces programmes de renforcement de capacités qui devront prendre en compte les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

9. Conclusion

L'analyse de l'efficacité des politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture des États membres de la CEDEAO et de la Mauritanie a montré globalement que leur mise en œuvre est confrontée à des problèmes liés à la faiblesse des ressources nationales allouées et à la forte dépendance à l'égard des financements extérieurs à travers les programmes et projets des PTF dont les objectifs ne sont pas toujours conformes à ceux des politiques nationales. Ainsi, l'attractivité du secteur devra être améliorée à travers l'instauration d'un environnement beaucoup plus favorable afin d'inciter le secteur privé à investir davantage dans la pêche et l'aquaculture compte tenu des écarts d'investissements considérables mis en évidence par l'analyse financière des divers plans d'investissement nationaux des pêches et de l'aquaculture. La part du secteur dans le budget de l'État devrait aussi augmenter car elle ne correspond pas du tout à l'importance accordée à ce secteur dans les documents de politique et de planification stratégique du développement national. Cette faible allocation budgétaire est l'un des principaux facteurs qui nuisent à l'efficacité des politiques en Afrique de l'Ouest. En outre, malgré les efforts des États membres, le secteur de la pêche et de l'aquaculture fait toujours face à des défis tels que la faible gouvernance participative, la faiblesse des capacités humaines et techniques, la pratique persistante de la pêche INN, la faible production de l'aquaculture, le niveau élevé des pertes post-captures, etc., qui ne favorisent pas la contribution du secteur à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations surtout des communautés côtières marines et fluviales.

Ainsi, au-delà des contraintes actuelles en matière de financements et de capacités, et dans le cadre d'une planification stratégique à moyen et long-terme, les gouvernements des États membres de la CEDEAO, le secteur privé et les PTF devraient renforcer les actions en faveur de :

- La modernisation et la protection des pêcheries artisanales et côtières (maritimes et continentales) pour garantir une pêche artisanale durable fortement orientée sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la lutte contre la pauvreté et l'utilisation équitable et durable des ressources halieutiques. La modernisation devrait aller de pair avec une bonne gestion à l'aide de meilleurs équipements, d'approches améliorées, etc.
- L'appui aux petites et moyennes entreprises d'aquaculture (aqua-business).
- La promotion des partenariats publics privés dans le développement des infrastructures de transformation, des chaînes de valeur et du commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture.
- L'amélioration de la collecte de données et d'informations sur la consommation de poisson et l'état nutritionnel des populations.

Toutes ces actions sont déjà identifiées comme des axes prioritaires de la future politique régionale de la pêche et de l'aquaculture de la CEDEAO. Si elles sont mises en œuvre de façon concertée et participative avec toutes les parties prenantes, ces actions permettront au secteur de contribuer durablement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations d'Afrique de l'Ouest.

10. Références bibliographiques

Africa Progress Panel, 2014. Grain Fish Money Financing Africa's Green and Blue Revolutions. Africa Progress Report 2014, 180p. ISBN 978-2-9700821-4-9 (www.africaprogresspanel.org)

Ajao, O. A. 2018. Review/Analysis of the Contribution of National Policies and Strategies of Fisheries and Aquaculture to the Food and Nutrition Security of Populations in West Africa, Case of The Federal Republic of Nigeria. *FIRST PROGRAMME- GCP/INT/244/EC*.

Akpalu, W., Eriksen, S.S., Vondolia, G.K. 2018. The Fisheries Sector in Ghana: A Political Economy Analysis. NUPI Report 7/2018.

BAD (Banque Africaine de Développement), 2018 – Perspectives économiques en Afrique de l'Ouest 2018, Évolution macroéconomique et pauvreté, inégalité et emploi. Marchés du travail et emplois en Afrique de l'Ouest. 54p. ISBN 978-9938-882-55-1 (électronique).

Baio, A. 2018. Review/Analysis of the Contribution of National Policies and Strategies of Fisheries and Aquaculture to the Food and Nutrition Security of Populations in West Africa, Case of The Gambia (Draft). *FIRST PROGRAMME- GCP/INT/244/EC*.

Barange, M., Bahri, T., Beveridge, M.C.M., Cochrane, K.L., Funge-Smith, S. & Poulain, F., eds. 2018. Impacts of climate change on fisheries and aquaculture: synthesis of current knowledge, adaptation and mitigation options. FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper No. 627. Rome, FAO.

Bello Mathieu, H. 2017. Revue/Analyse de la contribution des Politiques et Stratégies Nationales de la Pêche et de l'Aquaculture à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des populations en Afrique de l'Ouest, Cas du Niger. *FIRST PROGRAMME- GCP/INT/244/EC*.

Carvalho, M.E.M. 2017. Revue/Analyse de la contribution des Politiques et Stratégies Nationales de la Pêche et de l'Aquaculture à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des populations en Afrique de l'Ouest, Cas du Cabo Verde. *FIRST PROGRAMME- GCP/INT/244/EC*.

DECRET N°2014-791/PRES/PM/MRAH/MEF du 16 septembre 2014 portant adoption de la Stratégie Nationale de Développement Durable de la Pêche et de l'Aquaculture au Burkina Faso (SN-DDPA). JO N°47 DE 2014.

Diallo, H.M. 2017. Revue/Analyse de la contribution des Politiques et Stratégies Nationales de la Pêche et de l'Aquaculture à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des populations en Afrique de l'Ouest, Cas de la République de la Guinée. *FIRST PROGRAMME- GCP/INT/244/EC*.

Cadre d'orientation stratégique à l'horizon 2025 de la Politique Régionale Agricole de la CEDEAO (ECOWAP/PDDAA). Document adopté par le Comité Ministériel Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la CEDEAO, Abuja, Nigéria, 12 décembre 2016

FAO, 2015. Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries in the Context of Food Security and Poverty Eradication.

FAO, 2017a. Renforcer les politiques sectorielles pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition : Pêche et Aquaculture. Note d'Orientation Politique No.1.

FAO, 2018a. Renforcer les politiques sectorielles pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition :

Egalité des sexes. Note d'Orientation Politique No.6.

FAO, 2018b. Renforcer les politiques sectorielles pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition : Analyse de l'Economie Politique. Note d'Orientation Politique No.8.

Faye, W.C. 2018. Revue/Analyse de la contribution des Politiques et Stratégies Nationales de la Pêche et de l'Aquaculture à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des populations en Afrique de l'Ouest, Cas du Sénégal. *FIRST PROGRAMME- GCP/INT/244/EC*.

Federal Government of Nigeria, Federal Ministry of Agriculture and Rural Development (FMARD). 2017. National Agriculture Investment Plan-2 (NAIP-2) for the implementation of the Nigerian Agriculture Promotion Policy (APP) "The Green Alternative" 2017-2020.

Gouvernement du Bénin, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. 2017. Cadre Programmatique du Secteur Agricole.

Gouvernement du Bénin, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. 2017. Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) 2025 et Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle PNIASAN 2017 – 2021.

Gouvernement du Burkina Faso, Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles. 2017. Deuxième Programme National du Secteur Rural (PNSR) 2016-2020.

Gouvernement du Cabo Verde, Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement. 2018. Programme National d'Investissement Agricole, Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle du Cabo Verde.

Gouvernement de Côte d'Ivoire, Ministère des Ressources Animales et Halieutiques. 2014. Plan Stratégique de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSDEPA 2014-2020) (Tome I & II).

Gouvernement de la Côte d'Ivoire. 2017. Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA II) de Côte d'Ivoire 2018-2025.

Government of The Gambia, Ministry of Environment, Climate Change and Natural Resources, Department of Fisheries. 2017. Fisheries and Aquaculture Sector Strategy 2017 – 2021 (Draft).

Government of Ghana. 2015. Fisheries management plan of Ghana: a National Policy for the management of the marine fisheries sector (2015-2019).

Gouvernement de Guinée, Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime. 2015. Document Cadre de Politique des Pêches et de l'Aquaculture (DOCPA).

Gouvernement de Guinée. 2018. Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) 2018 – 2025.

Gouvernement Islamique de Mauritanie, Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime. 2015. Stratégie Nationale de Gestion Responsable pour un Développement durable des Pêches et de l'Economie maritime (2015-2019).

Gouvernement Islamique de Mauritanie, Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime. 2015. Rapport final sur le Cadre d'Investissement pour le Développement durable des Pêches en Mauritanie 2015 – 2020.

Government of Liberia, Ministry of Agriculture, Bureau of National Fisheries. 2014. Fisheries and Aquaculture Policy & Strategy.

Government of Liberia, Ministry of Agriculture. 2018. Liberian Agricultural Sector Investment Plan (LASIP II) (2018-2022).

Gouvernement du Mali, Ministère de l’Elevage et de la Pêche. 2011. Politique Nationale de Développement de la Pêche et de l’Aquaculture au Mali.

Gouvernement du Mali. 2014. Plan National d’Investissement dans le Secteur Agricole.

Gouvernement du Niger, Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre la Désertification. 2007. Stratégie de Développement de la Pêche et de l’Aquaculture.

Government of the Republic of Sierra Leone. 2017. NSADP INVESTMENT PLAN II : Inclusive Comprehensive Agriculture Development Programme (ICADeP) 2018-2022.

Gouvernement du Sénégal. 2018. Programme National d’Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (Rapport final).

Gouvernement du Togo, Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de l’Hydraulique. 2017. Programme National d’Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) 2017 – 2026.

Haraksingh Thilsted, S. et al. 2016. *Sustaining healthy diets: The role of capture fisheries and aquaculture for improving nutrition in the post-2015 era.* Food Policy.

HLPE. 2014. Sustainable fisheries and aquaculture for food security and nutrition. A report by the High-Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security, Rome 2014.

Hounsonou, L.C. 2017. Revue/Analyse de la contribution des Politiques et Stratégies Nationales de la Pêche et de l’Aquaculture à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des populations en Afrique de l’Ouest, Cas du Bénin. *FIRST PROGRAMME- GCP/INT/244/EC.*

Katikiro, R.E., Macusi, E.D. 2012. Impacts of Climate Change on West African Fisheries and its Implications on Food Production. *Journal of Environmental Science and Management* 15(2): 83-95

Kirwin, M. and J. Anderson. 2018. “Identifying the factors driving West African migration”, *West African Papers*, N°17, OECD Publishing, Paris.

Laffoley, D. & Baxter, J. M. (editors). 2016. Explaining ocean warming: Causes, scale, effects and consequences. Full report. Gland, Switzerland: IUCN. 456 pp

Leal, D. ed. 2010. Political Economy of Natural Resource Use: Lessons for Fisheries Reform Prepared for the Global Program on Fisheries (PROFISH). April 2010. Agriculture and Rural Development Department. The World Bank. Washington DC.

Meihimid, M.M.S. 2018. Revue/Analyse de la contribution des Politiques et Stratégies Nationales de la Pêche et de l’Aquaculture à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des populations en Afrique de l’Ouest, Cas de la Mauritanie. *FIRST PROGRAMME- GCP/INT/244/EC.*

Moriconi-Ebrard, F., D. Harre et P. Heinrigs. 2016. L'urbanisation des pays de l'Afrique de l'Ouest 1950-2010 : Africapolis I, mise à jour 2015, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264252257-fr>

Ndiaye, P.G. 2014. La cohérence des politiques dans les secteurs halieutiques en Afrique de l'Ouest, Fishing for Development: A joint Session of the COFI, DAC, WB and FAO on Policy Coherence for Development in Fisheries and Aquaculture, 10-11 April 2014.

Nugent, C., Cyrille. K., N. 2017. Revue/Analyse de la contribution des Politiques et Stratégies Nationales de la Pêche et de l'Aquaculture à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des populations en Afrique de l'Ouest, Cas de la Côte d'Ivoire. *FIRST PROGRAMME- GCP/INT/244/EC.*

Présidence de la République du Niger, Haut-Commissariat à l'Initiative 3N. 2016. Plan d'Action 2016-2020 de l'Initiative 3N. Issue, July 2015, No. 15.

Quatey, S. 2017. Review/Analysis of the Contribution of National Policies and Strategies of Fisheries and Aquaculture to the Food and Nutrition Security of Populations in West Africa, Case of Ghana. *FIRST PROGRAMME- GCP/INT/244/EC.*

République de la Guinée Bissau, Ministère de l'Agriculture, Forêt et l'Élevage. 2017. Plan National d'Investissement Agricole (PNIA 2ème Génération).

Rimadoum, A. 2017. Revue/Analyse de la contribution des Politiques et Stratégies Nationales de la Pêche et de l'Aquaculture à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des populations en Afrique de l'Ouest, Cas du Tchad. *FIRST PROGRAMME- GCP/INT/244/EC.*

Sanvee, C.A.M. 2017. Revue/Analyse de la contribution des Politiques et Stratégies Nationales de la Pêche et de l'Aquaculture à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des populations en Afrique de l'Ouest, Cas du Togo. *FIRST PROGRAMME- GCP/INT/244/EC.*

United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division. 2017. World Population Prospects: The 2017 Revision, DVD Edition.

USAID. 2017. Senegal Fisheries Applied Political Economy Analysis. Applied Political Economy Analysis Background.

Zampaligre, I. 2017. Revue/Analyse de la contribution des Politiques et Stratégies Nationales de la Pêche et de l'Aquaculture à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des populations en Afrique de l'Ouest, Cas du Burkina Faso. *FIRST PROGRAMME- GCP/INT/244/EC.*



CO-FINANCÉ PAR
L'UNION EUROPÉENNE

Cette publication a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de la CEDEAO et la FAO et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les vues de l'Union européenne.

Commission de la CEDEAO

Département Agriculture, Environnement et Ressources Naturelles

Direction Agriculture et Développement Rural

Annexe River Plaza – 496 Abogo Largema Street - Central Business District

PMB 401 Abuja FCT – République Fédérale du Nigéria

 agric_ruraldev@ecowas.int

 [@ecowas.agriculture](https://www.facebook.com/ecowas.agriculture)

 [@ecowas_agric](https://twitter.com/ecowas_agric)